

# BURKINA FASO

**Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique**



**Tableau de bord statistique 2018 des droits humains et du civisme**

[Edition 2019](#)



# BURKINA FASO

**Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique**



**Tableau de bord statistique 2018 des droits humains et du civisme**

[Edition 2019](#)



# Avant-propos

---

Dans l'optique d'une mise en œuvre effective de la politique nationale des droits humains et de la promotion civique adoptée en 2013, puis de la Politique sectorielle Justice et droits humains adoptée par décret n°2018-0408/PRES/PM/MJDHPC/MSECU/MFPTPS/MINEFID du 16 mai 2018, mon département entreprend depuis 2016, de capitaliser les résultats afin de mieux orienter les actions en matière de diffusion des données statistiques sur les droits humains et le civisme au profit de la population. C'est dans ce sens que le ministère met à la disposition des utilisateurs, le tableau de bord 2018 des droits humains et du civisme qui synthétise et analyse les données de l'annuaire statistique et vise la pérennisation des actions en matière de diffusion des données statistiques sur les droits humains et le civisme du ministère. Quatrième du genre, le présent tableau de bord présente les données des structures du ministère et celles des différents départements ministériels sur les efforts en termes d'amélioration des droits humains et du civisme ou des insuffisances enregistrées. Il décrit l'organisation, les moyens du ministère, les activités des structures des droits humains et fait la situation des droits humains et du civisme au Burkina Faso.

Ce document est encore perfectible et le ministère reste ouvert à toutes suggestions ou critiques pouvant contribuer à améliorer sa qualité. Du reste, je fonde bon espoir qu'il répondra aux attentes des professionnels et spécialistes des questions des droits humains et du civisme. Aussi, j'invite tous les utilisateurs à s'en approprier afin de renforcer l'effectivité des droits humains et la citoyenneté responsable au Burkina Faso et d'en faire un outil d'information et de travail dans le cadre de leurs activités.

Je voudrais par cette occasion remercier tous les acteurs étatiques et les partenaires techniques et financiers qui ont contribué à l'élaboration du présent document.

La Ministre des Droits humains et de la  
Promotion civique

**Maminata OUATTARA/OUATTARA**  
*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

# Table des matières

Avant-propos .....	5
Sigles et abréviations .....	7
Note méthodologique .....	10
<b>I. Organisation du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique .....</b>	<b>11</b>
<b>II. Moyens du Ministère .....</b>	<b>27</b>
<b>II.1. Personnel du ministère .....</b>	<b>28</b>
<b>II.2. Budget du ministère .....</b>	<b>30</b>
<b>III. Activités des structures des droits humains et du civisme .....</b>	<b>33</b>
<b>III.1. Activités de formation et de sensibilisation .....</b>	<b>34</b>
<b>III.2. Activités de protection des droits humains .....</b>	<b>36</b>
<b>IV. Situation de quelques droits humains .....</b>	<b>39</b>
<b>IV.1. Droits civils et politiques .....</b>	<b>40</b>
IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique .....	40
IV.1.2. Droit d'accès à la justice .....	42
IV.1.3. Liberté matrimoniale .....	44
IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information .....	46
<b>IV.2. Droits économiques, sociaux et culturels .....</b>	<b>48</b>
IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2) .....	48
IV.2.1. Droit à l'éducation (2/2) .....	50
IV.2.2. Droit à la santé .....	52
IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (1/3) .....	54
IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (2/3) .....	56
IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (3/3) .....	58
IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale (1/3) .....	60
IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale (2/3) .....	62
IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale (3/3) .....	64
<b>IV.3. Droits de solidarité .....</b>	<b>66</b>
IV.3.1. Droit à un environnement sain .....	66
IV.3.2. Droit à la paix .....	68
<b>IV.4. Droits catégoriels .....</b>	<b>70</b>
IV.4.1. Droits de l'enfant .....	70
IV.4.2. Droits de la femme (1/2) .....	72
IV.4.2. Droits de la femme (2/2) .....	74
IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté ou droits des détenus .....	76
<b>V. Situation du civisme .....</b>	<b>79</b>
<b>Indicateurs clés .....</b>	<b>82</b>
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>84</b>
<b>Liste des graphiques .....</b>	<b>85</b>

## Sigles et abréviations

ADH	Attaché en Droits Humains
APE	Association des Parents d'Elèves
BCM	Bureau Comptable Matières
BIT	Bureau International du Travail
CARFO	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CASEM	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CD	Citation Directe
CDH	Conseiller en Droits Humains
CEDDH	Centre d'Ecoute et de Documentation sur les Droits Humains
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CHN	Centre Hospitalier National
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CM	Centre Médical
CMA	Centre Médical avec Antenne chirurgicale
CMLS	Comité Ministériel de Lutte contre le Sida
CNC	Commission Nationale de Codification
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPAF	Centre Permanent d'Alphabétisation et de Formation
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DACCAS	Direction des Affaires Civiles, Commerciales, Administratives et Sociales
DAD	Direction des Archives et de la Documentation
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAJAV	Direction de l'Accès à la Justice et de l'Aide aux Victimes
DAJF	Département des Activités Juridictionnelles et de Formation
DAN	Département des Activités Normatives
DAPS	Direction des Affaires Pénales et du Sceau
DASR	Direction des Affaires Sociales et de la Réinsertion
DCP	Droits Civils et Politiques
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DCPP	Direction de la Coordination des Projets et Programmes
DDII	Direction du Développement Institutionnel et de l'innovation
DDSO	Direction de la Détention, de la Sécurité et des Opérations
DECC	Direction de l'Education au Civisme et à la Citoyenneté
DEDH	Direction de l'Education aux Droits Humains
DESC	Droits Economiques Sociaux et Culturels
DFP	Direction de la Formulation des Politiques
DGAJJ	Direction Générale des Affaires Juridiques et Judiciaires
DGDDH	Direction Générale de la Défense des Droits Humains
DGEP	Direction des Grâces et de l'Exécution des Peines
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGGSP	Direction Générale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire

DGPC	Direction Générale de la Promotion Civique
DGPCS	Direction Générale de la Politique Criminelle et du Sceau
DGPDH	Direction Générale de la Promotion des Droits Humains
DGREF	Direction des Greffes
DH	Droits Humains
DIH	Droit International Humanitaire
DLCJ	Direction de la Législation et de la Coopération Judiciaire
DMB	Direction du Matériel et du Budget
DMP	Direction des Marchés Publics
DNPE	Dépense Nationale de Protection de l'Environnement
DP	Direction du Partenariat
DPGSP	Direction du Personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
DPPFP	Direction de la Production Pénitentiaire et de la Formation Professionnelle
DPPO	Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle
DPSE	Département de la Planification et du Suivi-évaluation
DPTP	Direction de la Promotion de la Tolérance et de la Paix
DPVDH	Direction de la Protection contre les Violations des Droits Humains
DRDHPC	Direction Régionale des Droits Humains et de la Promotion Civique
DRGSP	Direction Régionale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
DRH	Direction des Ressources Humaines
DS	Droits de Solidarité
DSAI	Direction du Suivi des Accords Internationaux
DSEC	Direction du Suivi, de l'Evaluation et de la Capitalisation
DSI	Département de la Sensibilisation et de l'Information
DSI	Direction des Services Informatiques
DSS	Direction des Statistiques Sectorielles
DTPE	Dépense Totale de Protection de l'Environnement
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
ENESI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENGSP	Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire
EP	Etablissement Pénitentiaire
FAJ	Fonds d'Assistance Judiciaire
FD	Flagrant Délit
GSP	Garde de Sécurité Pénitentiaire
IB	Infirmier Breveté
IDDH	Institut Danois des Droits de l'Homme
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IDH	Indice de Développement Humains
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ITS	Inspection Technique des Services
JE	Juge des Enfants
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MENA	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation



MESRSI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFPTPS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MFSNF	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique
nd	Non disponible (information non disponible à la source)
OEV	Orphelins et autres Enfants Vulnérables
ONEA	Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PA-PNJ	Programme d'Appui à la Politique Nationale de la Justice
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDCP	Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
PIDESC	Pacte International relatif aux Droits Economiques Sociaux et Culturels
PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PS-JDH	Politique Sectorielle "Justice et Droits Humains"
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RMAT	Rayon Moyen d'Action Théorique
SFE/ME	Sage-Femme d'Etat/Maieuticien d'Etat
SP/CIMDH	Secrétariat Permanent du Comité Interministériel des Droits Humains et du Droit International Humanitaire
SP/CONAHDA	Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
SP/ONAPREGECC	Secrétariat Permanent de l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires
TAP/TACH	Taux d'Achèvement au Primaire / Taux d'Achèvement au secondaire ou au supérieur
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TC	Tribunal de Commerce
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TPE	Tribunal pour Enfants
TT	Tribunal du Travail

## Note méthodologique

---

Le tableau de bord statistique est un document qui vient en complément de l'annuaire statistique. Il facilite la lecture de ce dernier à l'aide d'indicateurs, de graphiques, de tableaux synthétiques et des analyses.

L'élaboration du tableau de bord 2018 s'inscrit dans la dynamique de mise à la disposition des acteurs intervenant dans le domaine des droits humains et du civisme, un système d'information statistique performant et pérenne. La méthodologie d'élaboration de ce document a consisté à l'actualisation des tableaux et graphiques à partir des données de l'annuaire statistique 2018 des droits humains et du civisme, à l'analyse des données et à la validation du document.

La conception des tableaux synthétiques, des graphiques, le calcul de certains indicateurs (les taux, les proportions, les ratios, etc.) et les analyses sont faits par une équipe du ministère. L'évolution des indicateurs est particulièrement appréhendée sous une analyse comparative avec les années antérieures selon la disponibilité des informations. Ainsi, l'analyse comparative des indicateurs par localité, sexe, type de structure, type de personnel est utilisée. En ce qui concerne les graphiques, les histogrammes et les courbes, conçus sous le l'application Microsoft Excel, ont été préférés en vue de faciliter l'analyse des données.

# **I. Organisation du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique**

---

## I.1. Présentation des structures du ministère

L'organigramme du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) est régi par le décret n° 2016-299/PRES/PM/MJDHPC du 29 avril 2016. Il permet une mise en cohérence des structures en vue de répondre à un certain nombre de réalités pour un meilleur fonctionnement des services. Conformément à cet organigramme, le ministère est structuré autour du Cabinet du Ministre et du Secrétariat général.

### A. Le Cabinet du Ministre

Le Cabinet du Ministre comprend :

#### ❖ Le Directeur de cabinet

Il est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du Cabinet du Ministre ;
- d'organiser l'emploi du temps du Ministre en collaboration avec le Secrétaire particulier ;
- d'assister le Ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et de traiter tout courrier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions.

#### ❖ Les chargés de mission

La cellule des chargés de mission regroupe entre autres, des cadres du département ayant occupé de hautes fonctions politiques, judiciaires et / ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique ou de la justice qui leur sont confiés par le Ministre.

#### ❖ Les Conseillers techniques

Ils assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre.

#### ❖ L'Inspection technique des services

L'Inspection technique des services contrôle l'application de la politique du département, le fonctionnement des services, projets et programmes.

A ce titre, elle est chargée :

- de l'appui conseil pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'activités des services ainsi que des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services, projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services, projets et programmes ;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, projets et programmes de la justice et des droits humains ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère.

Elle est chargée, en outre :

- de veiller au fonctionnement régulier des juridictions, des établissements pénitentiaires, des services administratifs ainsi que des projets et programmes ;
- de prodiguer aux magistrats, aux greffiers, aux personnels pénitentiaires et des droits humains et aux personnels administratifs des conseils et de leur apporter toute l'assistance ;
- d'effectuer des missions particulières confiées par le Ministre ;
- de proposer au Ministre les mesures tendant à améliorer le fonctionnement des juridictions, des établissements pénitentiaires et des services administratifs.

#### ❖ **Les secrétariats techniques**

Ils sont créés pour exécuter des missions conjoncturelles ou temporaires. Placé sous l'autorité d'un Secrétaire technique, le secrétariat technique peut être organisé en départements.

#### ❖ **Le Secrétariat Permanent du Comité Interministériel des Droits humains et du Droit International Humanitaire (SP/CIMDH)**

Le Secrétariat Permanent du Comité Interministériel des Droits Humains et du Droit International Humanitaire (SP/CIMDH) assure le suivi des activités dudit comité.

Il est subdivisé en deux (2) départements et deux (02) services techniques à savoir :

- le Département de la Sensibilisation et de l'Information (DSI) ;
- le Département de la Planification et du Suivi-évaluation (DPSE) ;
- le Secrétariat Particulier (SP) ;
- le Service Administratif et Financier (SAF).

#### ❖ **Le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (SP/CONAHDA)**

Il est chargé de la mise en œuvre des orientations qui concourent à la réalisation des missions de la Commission.

Il comprend les quatre (4) départements suivants :

- le Secrétariat Particulier (SP) ;
- le Département des Activités Normatives (DAN) ;
- le Département des Activités Juridictionnelles et de Formation (DAJF) ;
- le Service Administratif et Financier (SAF).

#### ❖ **La Direction Générale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (DGGSP) ;**

Elle comprend :

- le Secrétariat du Directeur Général ;
- la Direction de la détention, de la sécurité et des opérations ;
- la Direction du personnel ;
- la Direction du matériel et du budget ;
- la Direction de la production pénitentiaire ;
- les Directions régionales

Elle est la structure de commandement de la garde de sécurité pénitentiaire. A ce titre, elle est chargée :

- d'administrer, de coordonner, de gérer, de contrôler et de suivre l'ensemble du personnel et des services de la sécurité pénitentiaire du Burkina Faso ;
- de proposer des notes, circulaires ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires ;
- de maintenir la sécurité publique, de participer à l'exécution des peines privatives de liberté ;
- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du programme pénitentiaire ;
- de participer au recrutement et à la formation des personnels de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- d'étudier, de coordonner, de contrôler et de suivre les mesures d'ordre, de discipline des personnels de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- d'assurer la sécurité dans les domaines relevant du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique ;
- d'apporter de l'assistance aux autorités administratives et judiciaires en matière de sécurité publique ;
- de contribuer à la lutte contre la criminalité nationale et internationale ;
- de participer à la conception et à l'acquisition des infrastructures pénitentiaires ;
- de gérer le casernement du matériel technique et du matériel spécifique de sécurité ;
- de promouvoir les activités sportives, culturelles et artistiques au sein de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- d'organiser le travail pénitentiaire et de promouvoir la production pénitentiaire ;
- d'étudier et de mettre en œuvre toutes solutions tendant à l'humanisation des prisons ;
- de mettre en œuvre les solutions tendant à l'humanisation des prisons en liaison avec la DGPCS et la DGDDH;
- de contribuer à la prise en charge sanitaire des détenus ;
- de contribuer à la réinsertion sociale des détenus ;
- d'assurer la coopération pénitentiaire et la mise en œuvre des conventions et des normes internationales en matière pénitentiaire ;
- de participer aux missions de maintien de la paix au plan national et international ;
- de participer aux activités des corps militaires et paramilitaires ;
- d'établir les statistiques pénitentiaires.

#### ❖ **Le Secrétariat Particulier**

Il assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du Ministre. Il organise l'emploi du temps du Ministre en collaboration avec le Directeur de cabinet et le protocole.

#### ❖ **Le Protocole du Ministre**

Le Protocole du Ministre est chargé, en relation avec le Protocole d'Etat, de l'organisation des cérémonies du département, des audiences et des déplacements officiels du Ministre.

#### ❖ **Le Comité Ministériel de Lutte contre le Sida (CMLS)**

Le Comité ministériel de lutte contre le sida du secteur de la justice, des droits humains et de la promotion civique (CMLS/JDHPC) assure la coordination des activités de lutte contre le Virus d'immunodéficience humaine/ Syndrome immunodéficient acquis (VIH/SIDA) et les Infections sexuellement transmissibles (IST) du secteur de la justice, des droits humains et de la promotion civique.

A ce titre, il est chargé :

- de coordonner les activités de lutte contre le VIH/SIDA et les IST du secteur de la justice, des droits humains et de la promotion civique ;
- de collaborer avec le Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le SIDA et les IST ;
- de collaborer avec les CMLS des autres secteurs ministériels et des comités non ministériels dans le cadre de la lutte multisectorielle contre le VIH/SIDA et les IST.

#### ❖ **La Sécurité du Ministre**

Elle est chargée de la sécurité du ministre, chef de département et des installations du ministère.

### **B. Le Secrétariat Général**

Il assiste le Ministre dans la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de justice, des droits humains et de la promotion civique.

Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission du ministère.

Il comprend :

- les services du Secrétariat général ;
- le Secrétariat général adjoint ;
- les structures centrales ;
- les structures déconcentrées :
- les structures rattachées ;
- les structures de mission.

#### **1- Le Secrétariat Général Adjoint**

##### ❖ **Le Secrétaire Général Adjoint**

Il assiste le Secrétaire Général dans la gestion administrative et technique du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique. Il dispose d'un secrétariat particulier.

##### ❖ **Le Secrétariat Particulier**

Il assure la gestion du courrier du Secrétaire général adjoint. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre.

#### **2- Les services du Secrétariat Général**

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le Secrétaire général dispose :

##### ❖ **d'un Secrétariat Particulier**

Le secrétariat particulier du Secrétariat général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du Secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission et en direction desdites structures.

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre.

#### ❖ **d'un Bureau d'Etudes**

Le Bureau d'études est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (05) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques.

Il est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint dans le traitement de tout dossier que ceux-ci leur confient.

#### ❖ **d'un Centre d'Ecoute et de Documentation sur les Droits Humains (CEDDH)**

Le Centre d'écoute et de documentation sur les droits humains est chargé :

- de l'information du public sur les droits humains et le civisme ;
- de la tenue et de la mise à la disposition du public de la documentation sur les droits humains et le civisme ;
- de la collecte de l'information sur les droits humains et le civisme en vue de les mettre à la disposition de la direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
- de la réception, de l'écoute et de l'orientation des citoyens porteurs de réclamations relatives aux violations en matière de droits humains ;
- de l'organisation de toutes activités susceptibles d'améliorer l'accès à l'information, la documentation, l'écoute et l'orientation du public sur les droits humains.

#### ❖ **d'un Service Central du Courrier**

Le Service central du courrier assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

#### ❖ **d'un Service chargé de l'accueil et de l'information des usagers**

Le service chargé de l'accueil et de l'information des usagers assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère.

### **3- Les structures centrales**

#### ❖ **La Direction Générale des Affaires Juridiques et Judiciaires (DGAJJ)**

Elle comprend :

- le Secrétariat du Directeur Général ;
- la Direction des Affaires Civiles, Commerciales, Administratives et Sociales (DACCAS) ;
- la Direction de la Législation et de la Coopération Judiciaire (DLCJ) ;
- la Direction des Greffes (DGREF).



La Direction générale des affaires juridiques et judiciaires est chargée :

- de suivre l'administration de la justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale ainsi que des questions relatives à l'état des personnes et à la nationalité, et des conventions judiciaires internationales dans les matières autres que pénales ;
- de proposer les grandes orientations de l'administration de la justice en matière civile, commerciale, administrative et sociale ;
- de proposer des notes, circulaires, ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des juridictions ;
- d'assurer la conception et le suivi de l'organisation, du contrôle et de la discipline des auxiliaires de justice sous réserve de la réglementation spécifique à certaines professions libérales ;
- de suivre l'établissement des statistiques judiciaires ;
- de participer à la préparation et à l'élaboration des conventions judiciaires internationales et proposer les modifications nécessaires à l'intégration et à l'harmonisation de la législation interne avec les normes internationales et les matières relevant de sa compétence ;
- d'élaborer en liaison avec les autres directions et, le cas échéant, les autres départements ministériels intéressés, les projets de lois, ordonnances, décrets et circulaires relatifs à l'organisation judiciaire, aux statuts de la magistrature, du personnel du corps des greffiers et du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire, à la procédure devant toutes les juridictions et d'une manière générale à la législation et à la réglementation en matière civile, commerciale et sociale ;
- de donner son avis sur les textes législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis par les différents départements ministériels, autres que les textes comportant des dispositions pénales ;
- de procéder aux publications en matière juridique ;
- d'assurer la collecte et la publication de la jurisprudence des cours et tribunaux.

#### ❖ La Direction Générale de la Politique Criminelle et du Sceau (DGPCS)

Elle comprend :

- le Secrétariat du Directeur Général ;
- la Direction des Affaires Pénales et du Sceau (DAPS) ;
- la Direction des Grâces et de l'Exécution des Peines (DGEP) ;
- la Direction des Affaires Sociales et de la Réinsertion (DASR).

La Direction générale de politique criminelle et du Sceau est chargée :

- d'élaborer et de mettre en œuvre la politique pénale ;
- de participer à l'élaboration du programme pénitentiaire ;
- de superviser et contrôler l'ensemble des activités et services chargés de l'exécution des peines ;
- de concevoir et coordonner toutes les questions relatives au Sceau de l'Etat ;
- de promouvoir les peines et mesures alternatives à l'emprisonnement ;
- de suivre l'administration de la justice en matière pénale ainsi que les conventions internationales en matière pénale ;
- de proposer des notes, circulaires, ou directives susceptibles d'améliorer le bon fonctionnement des juridictions en matière pénale ;

- de donner son avis sur les textes législatifs ou réglementaires en matière pénale qui lui sont soumis par les différents départements ministériels et institutionnels ;
- de participer à la conception, à l'acquisition des infrastructures pénitentiaires ;
- d'assurer la formation professionnelle des détenus, la mise en œuvre et le suivi des mesures de réinsertion sociale des détenus ;
- de prendre en charge l'assistance sociale, psychologique et morale des détenus ;
- d'étudier toutes solutions tendant à l'humanisation des prisons et des autres centres de détention en liaison avec la DGGSP et la DGDDH ;
- de suivre et de gérer la santé des détenus ;
- de mettre en œuvre la coopération et les conventions et normes internationales en matière pénales ;
- d'élaborer en liaison avec les autres directions les projets de loi, ordonnances, décrets et circulaires en matière pénale.
- de suivre l'établissement des statistiques judiciaires en matière pénale.

#### ❖ **La Direction Générale de la Défense des Droits Humains (DGDDH)**

La Direction générale de la défense des droits humains comprend :

- le Secrétariat du Directeur général ;
- la Direction du Suivi des Accords Internationaux (DSAI) ;
- la Direction de la Protection contre les Violations des Droits Humains (DPVDH).

Elle est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du Ministère en matière de protection et de défense des droits humains.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer des rapports destinés aux instances de suivi des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de mettre en place une base de données des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'œuvrer à la mise en conformité de la législation nationale aux accords internationaux relatifs aux droits humains ratifiés ;
- d'assurer la participation efficace aux rencontres régionales et internationales sur les droits humains et de veiller à la prise en compte des droits humains dans l'élaboration de la législation et des procédures nationales ;
- de vulgariser les accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- d'assurer la formation des acteurs nationaux chargés de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs aux droits humains ;
- de suivre la coopération avec les institutions et mécanismes régionaux et internationaux traitant des questions des droits humains ;
- de recevoir, étudier et donner des avis sur les dossiers de réclamations relatives à la violation de leurs droits ;
- de contribuer au respect des droits humains dans les lieux de détention ;
- de contribuer au renforcement et à la protection des droits des personnes vulnérables ;
- de contribuer par la médiation à la gestion des conflits communautaires ;

- de mettre en œuvre toutes mesures susceptibles d'assurer la meilleure protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'élaboration des normes de protection des droits catégoriels ;
- de contribuer à l'application effective des normes de protection des droits catégoriels.

#### ❖ **La Direction Générale de la Promotion des Droits Humains (DGPDH)**

La Direction générale de la promotion des droits humains comprend :

- le Secrétariat du Directeur général ;
- la Direction de l'Éducation aux Droits Humains (DEDH) ;
- la Direction du Partenariat (DP).

Elle est chargée de la coordination et de l'impulsion de l'action du Ministère en matière de droits humains et de suivi du partenariat.

Ace titre, elle est chargée :

- d'informer, de former, et de sensibiliser les citoyens sur leurs droits ;
- de vulgariser les textes et documents relatifs aux droits humains ;
- d'introduire l'éducation aux droits humains dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de promouvoir une culture des droits humains ;
- de mettre en œuvre des mesures spécifiques tendant à promouvoir et à consolider les droits catégoriels ;
- de suivre la mise en œuvre de la politique nationale genre en relation avec les départements ministériels concernés ;
- de fournir un appui-conseil aux partenaires du Ministère pour les actions concernant la promotion des droits humains ;
- de former les organisations de la société civile en droits humains ;
- de suivre les activités des institutions et organisations partenaires du Ministère ;
- de contribuer à la promotion de la délivrance des actes d'état civil aux citoyens.

#### ❖ **La Direction Générale de la Promotion Civique (DGPC)**

Elle comprend :

- le Secrétariat du Directeur général ;
- la Direction de l'Éducation au Civisme et à la Citoyenneté (DECC) ;
- la Direction de la Promotion de la Tolérance et de la Paix (DPTP).

La Direction générale de la promotion civique est chargée de :

- l'information, de la formation et de la sensibilisation des populations et des autres acteurs publics et privés en matière de civisme et de citoyenneté ;
- l'organisation de fora sur le civisme et la citoyenneté et la mise en œuvre des recommandations ;
- la vulgarisation de textes et documents relatifs au civisme et à la citoyenneté ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie qui conduit les citoyens, conscients de leurs droits et devoirs, à adopter un comportement civique ;

- l'introduction de l'éducation au civisme, à la citoyenneté dans le système d'éducation formelle et non formelle en relation avec les ministères compétents ;
- la prise de mesures tendant à promouvoir le respect, l'attachement et le dévouement des citoyens pour la patrie, la collectivité, la famille et les individus ;
- l'élaboration et de la mise en œuvre d'un mécanisme de communication et d'information portant sur le civisme ;
- la contribution à la promotion de la délivrance des actes de l'état civil ;
- la promotion d'une prise de conscience par les opinions publiques des pays membres des organisations sous régionales et régionales d'un besoin commun de civisme, de sécurité et de protection de notre environnement ;
- la promotion d'une culture de tolérance et de paix;
- la mise en œuvre des mesures spécifiques tendant à lutter contre les actes de violence et d'incivisme ;
- la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de la promotion d'une culture de la tolérance et de la paix ;
- la prévention des conflits communautaires ;
- la promotion des mécanismes endogènes de paix et de tolérance.

#### ❖ **La Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)**

Elle comprend :

- le Secrétariat du DGESS ;
- le Service Administratif et Financier (SAF) ;
- la Direction de la Prospective et de la Planification Opérationnelle (DPPO) ;
- la Direction de la Formulation des Politiques (DFP) ;
- la Direction du Suivi, de l'Evaluation et de la Capitalisation (DSEC) ;
- la Direction des Statistiques Sectorielles (DSS) ;
- la Direction de la Coordination des Projets et Programmes (DCPP).

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) est chargée de la conception, de la programmation, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des actions de développement du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et de suivre la mise en œuvre des politiques du ministère ;
- d'organiser les revues sectorielles (mi-parcours et annuelles) de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- d'élaborer le programme d'activités consolidé du ministère ;
- d'élaborer les rapports d'activités consolidés (mi-parcours et annuels) du ministère ;
- de préparer les cadres de concertation sectorielle notamment les CASEM, Conseil de cabinet, Comité de pilotage, Cadre sectoriel de dialogue et de suivre la mise en œuvre des recommandations issues de ces cadres ;
- de suivre les relations de coopération avec les partenaires ;
- de contribuer à mobiliser les financements au profit du ministère par l'organisation des tables rondes sectorielles ;

- d'élaborer le programme d'investissement public et de suivre son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- de suivre et évaluer les projets et programmes sous tutelle du ministère et élaborer des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- d'identifier et de suivre les actions des intervenants extérieurs (autres projets et programmes intervenant au ministère, ONG, OSC, secteur privé et collectivités territoriales) par des rapports périodiques en terme de contribution à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de collecter, de centraliser les données, de les traiter et de produire les statistiques sectorielles et de les diffuser ;
- d'élaborer les documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de proposer toute étude nécessaire à la dynamisation du ministère.

#### ❖ **La Direction de l'Administration et des Finances (DAF)**

La Direction de l'administration et des finances est chargée de la gestion des moyens financiers et matériels du Ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer et d'exécuter le budget du ministère ;
- d'assurer la gestion des biens meubles et immeubles et de tenir une comptabilité matière du ministère ;
- d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- de conduire le processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de produire les rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

#### ❖ **La Direction des Marchés Publics (DMP)**

La Direction des marchés publics a pour mission de gérer le processus de la commande publique du département.

A ce titre, elle est chargée :

- d'élaborer le plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de produire les rapports périodiques de son exécution ;
- d'élaborer l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- d'assurer la mise en œuvre des procédures de passation des marchés publics et des délégations de services publics.

#### ❖ **La Direction des Ressources Humaines (DRH)**

La Direction des ressources humaines a pour mission d'assurer en relation avec le Ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du département.

A ce titre, elle est chargée notamment :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- d'assurer une gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de participer au recrutement de son personnel ;
- de contribuer au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- de concevoir et de mettre en œuvre des plans et programmes de formation des agents du ministère ;
- de contribuer à l'élaboration du volet dépenses de personnel du budget du ministère et de suivre son exécution ;
- de proposer l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et de productivité du personnel du ministère ;
- d'assurer le suivi des écoles de formation professionnelle placées sous tutelle du ministère ;
- d'élaborer et mettre en œuvre la politique sociale et coordonner les initiatives en la matière ;
- d'apporter un appui-conseil en gestion des ressources humaines aux structures du ministère.

Elle est en outre chargée d'assurer le secrétariat de la commission d'affectation et du conseil de discipline des personnels non magistrats du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique.

#### ❖ **La Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM)**

La Direction de la communication et de la presse ministérielle coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- d'assurer les revues de presse et les synthèses de l'actualité à l'attention du ministère ;
- de réaliser des dossiers de presse de l'actualité ;
- de gérer les relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de publier et de gérer les périodiques du département ;
- d'assurer les relations avec les organes de presse nationaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de mettre à jour la documentation et les statistiques de presse ayant un rapport avec les activités du ministère ;
- d'assurer la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DSI ;
- d'assurer la vulgarisation de la politique du ministère ;
- de contribuer à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec les services d'informations du Gouvernement.

#### ❖ **La Direction de l'Accès à la Justice et de l'Aide aux Victimes (DAJAV)**

La Direction de l'accès à la justice et de l'aide aux victimes est chargée :

- de coordonner les actions relatives à l'accès à la justice ;
- de traiter les plaintes et réclamations des victimes et donner des avis sur les dossiers de plaintes et de réclamations, en collaboration avec tout service ou toute juridiction intéressé ;
- d'étudier les dossiers transmis par le Médiateur du Faso ;
- de suivre et faciliter l'exécution des décisions, en collaboration avec tout service ou toute juridiction intéressé ;

- de mener toutes autres activités à lui confiées par le Ministre.

#### ❖ **La Direction des Archives et de la Documentation (DAD)**

Elle a pour mission le traitement, la gestion et la conservation de la mémoire documentaire du ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- de constituer, sauvegarder et gérer le patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;
- d'appliquer la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le centre national des archives ;
- de concevoir et mettre en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique ;
- d'optimiser les conditions de stockage et de conservation des documents et les espaces en conséquence, de manière prospective ;
- de veiller au respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- d'opérer le tri et gérer les versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;
- de repérer l'information professionnelle utile à son unité et réaliser les résumés signalétiques ;
- d'assurer le catalogage et l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;
- de rechercher et sélectionner l'information et les prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de former et accompagner les utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'informations.

#### ❖ **La Direction des Services Informatiques (DSI)**

Elle est chargée :

- d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique ;
- d'exécuter les tâches d'informatisation du ministère ;
- d'assurer l'administration des bases de données du ministère ;
- d'assurer la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- d'exploiter les applications fonctionnelles ;
- d'assurer la sécurité du système informatique ;
- d'assurer la maintenance du matériel informatique ;
- d'assurer les actions de formation du personnel et de développement dans le domaine informatique ;
- de mettre à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- d'assurer le développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère

#### ❖ **La Direction du Développement Institutionnel et de l'innovation (DDII)**

Elle est chargée de :

- promouvoir la culture du résultat au sein du ministère ;
- concevoir et mettre en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et standards internationaux ;
- assurer le pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;
- établir une catégorie des processus et définir les procédures correspondantes ;
- contribuer à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère ;
- procéder à l'évaluation des performances des structures administratives.

#### **4- Les structures déconcentrées**

Constituent des structures déconcentrées du ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique :

- les juridictions ;
- les Directions Régionales de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (DRGSP) ;
- les Etablissements pénitentiaires (EP) ;
- les Directions Régionales des Droits Humains et de la Promotion Civique (DRDHPC).

#### **5- Les structures rattachées**

Sont des structures rattachées :

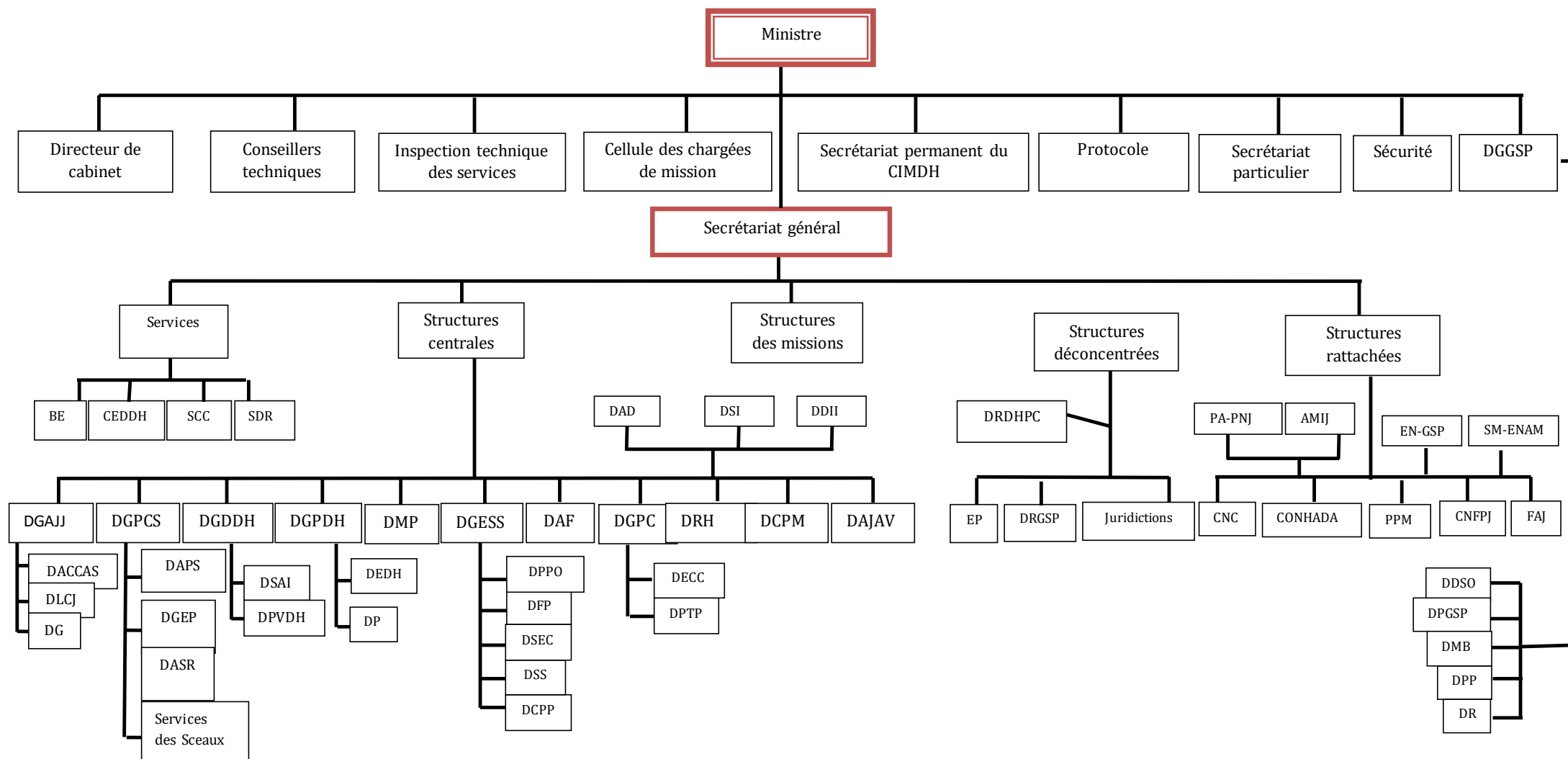
- la Commission Nationale de Codification (CNC) ;
- l'Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP) ;
- le Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ) ;
- les projets et programmes du ministère.

#### **6- Les structures de mission**

Elles concourent à l'exécution des missions conjoncturelles ou temporaires. Elles sont mises en place en cas de besoin



## I.2. Schéma de l'organigramme du MJDHPC





## II. Moyens du Ministère

---

## II.1. Personnel du ministère

---

### Points saillants :

- 1 agent du personnel des droits humains sur 20 agents du ministère en 2018 ;
- 29,2% % de femmes parmi le personnel des droits humains en 2018 ;
- 52,2% de Conseillers en Droits humains et 47,8% d'Attachés en droits humains en 2018.

### Commentaire général

Le personnel du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique (MJDHPC) est composé de personnel spécifique et de personnel non spécifique (personnel venant d'autres ministères). Le nombre du personnel du MJDHPC est de 4 102 en 2018 contre 3 739 en 2017, soit une hausse de 9,7%.

Cet effectif de 2018 est réparti ainsi qu'il suit :

- 58,8% de personnel de la Garde de sécurité pénitentiaire ;
- 13,6% de magistrats ;
- 13,2% de personnel du corps des greffiers ;
- 8,3% de personnel non spécifique ;
- 6,2% de personnel des droits humains.

En 2018, la garde de sécurité pénitentiaire a le personnel le plus élevé 58,75% contre 6,16% pour le personnel des droits humains qui est la proportion la moins élevée.

Pour ce qui est spécifiquement du personnel des droits humains, en 2018, on a un total de 253 dont 132 Conseillers en droits humains (CDH) et 121 Attachés en droits humains (ADH). Ce personnel est réparti comme suit selon le sexe : 70,8% d'hommes et 29,2% de femmes.

Selon la position géographique, 52,2% du personnel des droits humains sont en service dans les structures centrales et rattachées du ministère et 38,3% dans les directions régionales. Le personnel des droits humains en sortie temporaire représente 13,4%.

Le nombre de personnel de droits humains par direction régionale diffère d'une région à une autre mais on y retrouve au moins 03 conseillers et 03 attachés en droits humains. Le Centre ne dispose pas encore de direction régionale.

Pour la répartition selon l'ancienneté dans l'administration publique, les tranches d'âge les plus élevés concernent celles de moins cinq (05) ans avec une proportion de 38,3% et de 5 à 9 ans (37,5%). Pour la tranche de 15 à 19 ans, on a une seule personne soit 0,39%.

La moitié du personnel droits humains 50,6% est concentrée dans la tranche de 26-35 ans. Pour les ADH, la grande partie 61,9% se situe dans la tranche de 26-35 ans. Quant aux CDH, 55,3% sont dans la tranche 36-45 ans. La majorité du personnel des droits humains 95,6% se situe dans la tranche 26-45 ans.

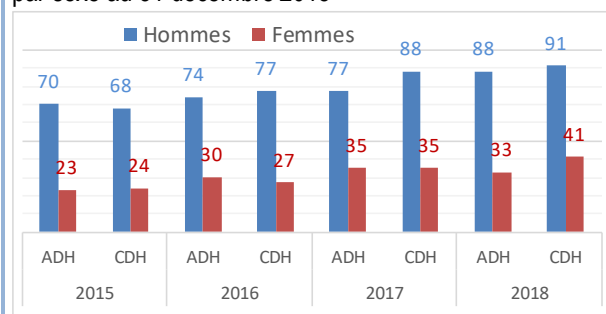
Tableau 1 : Evolution du personnel magistrat, greffier, GSP, des droits humains et autre personnel au 31 décembre

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnel Magistrat	394	406	428	453	450	477	505	538	559	559
Personnel Greffier	306	306	368	399	413	425	449	482	493	541
Personnel GSP	802	1 371	1 472	1 638	1 730	1 846	2 030	2032	2 113	2410
Personnel droits humains	63	100	106	156	157	157	187	208	239	253
Autre personnel			352	176	192	217	252	247	302	339
<b>Ensemble</b>	<b>1 502</b>	<b>2 083</b>	<b>2 268</b>	<b>2 666</b>	<b>2 781</b>	<b>2 964</b>	<b>3 406</b>	<b>3 504</b>	<b>3 739</b>	<b>4 102</b>

Tableau 2 : Personnel droits humains par sexe et par position au 31 décembre

	2015		2016		2017		2018	
	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH	ADH	CDH
<b>Ensemble</b>	<b>93</b>	<b>92</b>	<b>104</b>	<b>104</b>	<b>112</b>	<b>123</b>	<b>121</b>	<b>132</b>
<b>Sexe</b>								
Hommes	70	68	74	77	77	88	88	91
Femmes	23	24	30	27	35	35	33	41
<b>Position</b>								
Structures centrales et rattachées	51	43	54	59	62	69	58	74
Directions régionales					43	48	47	50
Boucle du Mouhoun	3	2	3	2	3	4	3	4
Cascades	4	3	3	3	3	3	3	4
Centre	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre-Est	5	3	5	2	5	6	4	4
Centre-Ouest	3	3	3	3	3	5	5	5
Centre-Nord	2	2	2	2	2	3	3	7
Centre-Sud	4	3	4	3	4	4	3	3
Est	5	7	6	4	6	4	4	4
Hauts-Bassins	3	6	3	4	3	5	4	5
Nord	1	2	2	3	2	4	5	4
Plateau Central	4	2	4	2	4	3	4	4
Sahel	4	3	3	2	3	3	5	3
Sud-Ouest	3	2		2	3	4	4	3
Disponibilité	2	1	2	3	2	3	03	03
Mise à disposition	1	1	4	1	4	1	02	05
Détachement	1	1	4	0	4	0	00	02
Stage	0	10	0	11	0	6	16	00
Mission onusienne	0	0	2	0	1	0	00	03
Autres							00	0

Graphique 1 : Répartition du personnel des droits humains par sexe au 31 décembre 2018



Graphique 2 : Répartition du personnel des droits humains selon l'ancienneté au 31 décembre 2018

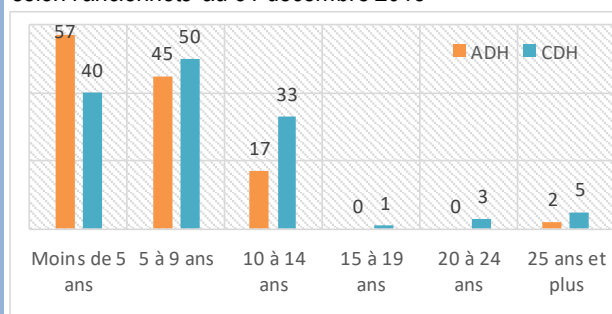


Tableau 3 : Situation du personnel spécifique selon la tranche d'âge au 31 décembre 2018

Tranche d'âge	ADH	CDH	Total
18 à 25 ans	2	0	2
26 à 35 ans	75	53	128
36 à 45 ans	41	73	114
46 à 55 ans	1	5	6
56 ans et plus	2	1	3
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>132</b>	<b>253</b>

## II.2. Budget du ministère

---

### Points saillants :

- Hausse de 92,3 % de la contribution de l'Etat aux activités des droits humains et du civisme ;
- 48% de consommation des ressources allouées aux droits humains et du civisme ;
- 97,2% de consommation des crédits délégués aux directions régionales des droits humains et du civisme.

### Commentaire général

Le budget du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique a connu des mutations diverses depuis 2009 dû à l'instabilité institutionnelle. Ainsi, les budgets présentés dans le tableau ci-dessous sont pour les années 2009, 2010, 2011, 2013, 2014 spécifiques aux droits humains et au civisme.

En 2018, le Ministère dispose d'un budget d'environ 31,3 milliards de FCFA. Ce budget connaît une hausse de 15.2% par rapport à 2017 due aux augmentations des dépenses de personnel et des dépenses d'investissements. Les dépenses en personnel représentent 57,8% du budget, les dépenses d'investissement 26,1%, les dépenses d'acquisitions de biens et services 12,5% et les dépenses de transferts courant 3,6%.

Le taux de consommation budgétaire pour 2018 se situe à 67,7% contre 88,7% en 2017. Ce taux de 2018 s'explique par le fait que la consommation des crédits budgétaires des partenaires se poursuivra en 2019.

Le taux global de consommation des crédits délégués de ces directions régionales est de 97,2%. Le taux d'exécution le plus faible parmi les directions régionales est celui du Centre-Nord 90,9%.

Quant aux ressources destinées essentiellement aux activités des droits humains et du civisme, le montant alloué en 2018 est de 1,3 milliard de FCFA dont 61,7% financé par l'Etat et 38,3% par les partenaires financiers. La part de l'Etat connaît une hausse de l'ordre de 8 point par rapport à 2017. Le taux de consommation budgétaire de ces ressources est d'environ 48% dont 21,9% pour les ressources de l'Etat et 26,1 % pour les crédits en provenance des partenaires.

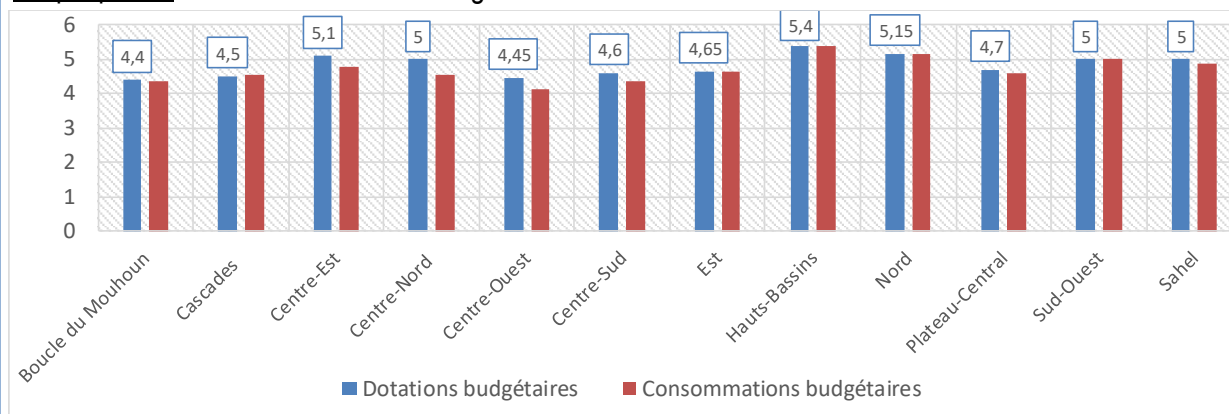
Il faut souligner qu'en 2018, le Ministère de la justice des droits humains et de la promotion civique a apporté un appui financier de 9 218 600 FCFA aux organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains et du civisme. Le montant des demandes s'élève à 48 769 500 F CFA, soit un taux de satisfaction des demandes de 18,9%.

Tableau 4 : Allocations et consommations budgétaires du ministère (en millions de FCFA).

	2009	2010	2011	*2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*	2018*
Allocations budgétaires (millions de FCFA)	853,7	548,5	372,5	10 057,4	761,7	1 321,6	16 809,3	20 150,8	27 150,2	31 275,2
Consommations budgétaires (millions de FCFA)	924,5	598	353,5	9 582,5	742,6	14 80,3	15 987,2	19 916,4	24 080,1	<b>21 180,9</b>
Taux (%) de consommation	108,3	109,0	94,9	95,3	97,5	112,0	95,1	98,8	88,7	67,7

\* il s'agit des années où le ministère en charge des droits humains est fusionné avec celui de la justice.

Graphique 3 : Situation des crédits délégués des DRDHPC en 2018



Graphique 4 : Allocations et consommations budgétaires des structures des droits humains et du civisme selon la provenance.

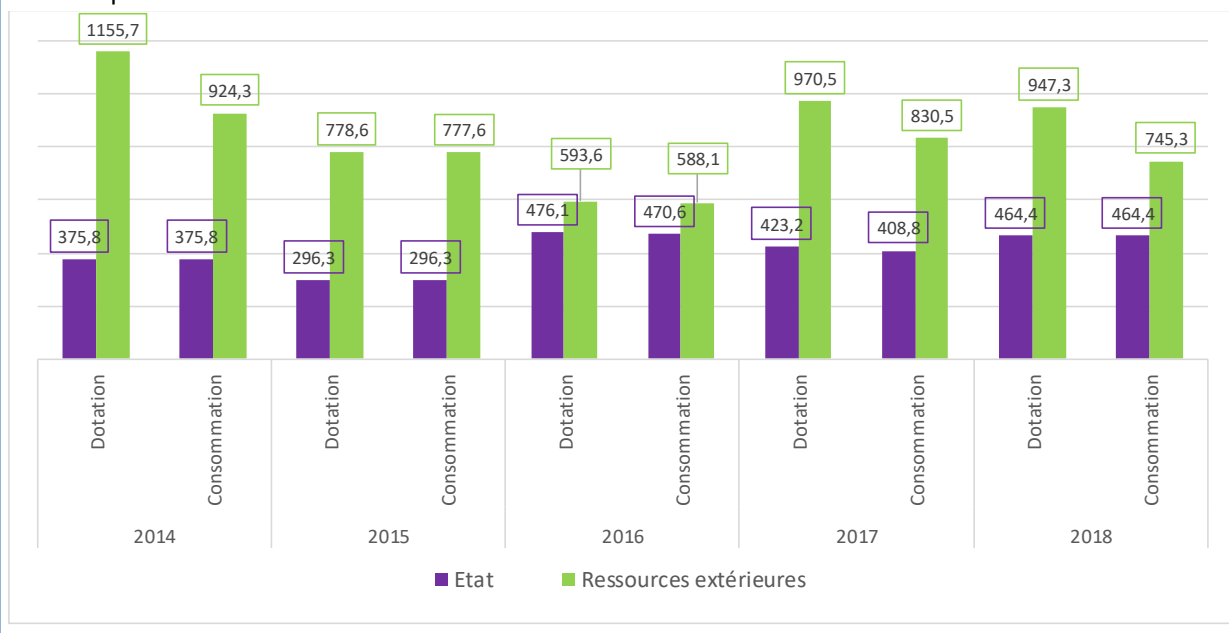


Tableau 5 : Montants des allocations par thématique des appels à projets (en FCFA) en 2018.

Thématique	Montants des demandes	Montants des demandes satisfaites	Taux de satisfaction des demandes (%)
Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles	13 135 000	1 974 100	15,0
Lutte contre les violences faites aux enfants	9 679 500	1 947 500	20,1
Lutte contre l'extrémisme violent	6 546 000	1 800 000	27,5
Civisme en milieu scolaire	19 409 000	3 497 000	18,0
<b>Total</b>	<b>48 769 500</b>	<b>9 218 600</b>	<b>18,9</b>





### **III. Activités des structures des droits humains et du civisme**

---

## III.1. Activités de formation et de sensibilisation

---

### Points saillants :

- Double du nombre de séances de formation sur les droits humains en 2018 ;
- 60,8% des lecteurs fréquentant les CEDDH sont des élèves/étudiants ;
- Double du nombre de personnes écoutées et orientées par les centres d'écoute en 2018.

### Commentaire général

En 2018, les directions centrales et déconcentrées en charge des droits humains du MJDHPC ont organisé 57 séances de formation sur les droits humains contre 34 en 2017, soit une augmentation de 23 unités. Par rapport à 2012, le nombre de séances de formation a plus que quadruplé. Ces sessions de formation ont touché 2 027 personnes contre 2 120 personnes en 2017. En 2014, le ministère a organisé le plus grand nombre de séances de formation au profit de 10 018 participants. C'est notamment les forces de défense et de sécurité, les organisations de la société civile, les médias, les religieux et coutumiers qui en ont bénéficié. En matière de sensibilisation, 75 séances ont été organisées en 2018 et ont permis de toucher 8 274 personnes.

Le ministère en charge des droits humains et du civisme organise aussi des séances de formation sur le civisme à travers les directions régionales des droits humains et de la promotion civique et la structure centrale du ministère en charge du civisme. En 2018, 16 séances de formation sur le civisme ont été organisées contre 21 en 2017. Ce chiffre est en baisse par rapport aux sessions de formation organisées en 2017. Les sessions de formation sur le civisme ont connu la participation de 773 personnes contre 959 en 2017 et 649 en 2016. Aussi, 99 séances de sensibilisation ont été réalisées en 2018 et ont touchées 20 103 personnes.

Les Centres d'écoute et de documentation sur les droits humains (CEDDH) du MJDHPC contribuent aussi au renforcement des capacités des citoyens en mettant à leur disposition de la documentation. En 2018, les centres d'écoute et de documentation ont accueilli 5 998 lecteurs contre 5 058 lecteurs en 2017. De cet effectif, les centres d'écoute et de documentation de Ouagadougou (39,3%) et de Bobo-Dioulasso (11,2%) ont accueilli les plus grands nombres de lecteurs. Les centres du Plateau-Central et du Centre-Nord n'ont accueilli respectivement que 0,6% et 0,9% des lecteurs. En 2018, les principaux lecteurs fréquentant les CEDDH sont les élèves et étudiants (60,8%), les travailleurs du public (19,6%) et les plus faibles sont les chercheurs avec un taux de 0,1%.

Les centres d'écoute et de documentation ont aussi pour rôle d'orienter les citoyens porteurs de réclamation en matière de droits humains. 674 personnes ont été reçues et orientées par les centres du ministère en 2018 contre 308 en 2017 et 70 en 2015. Entre 2010 et 2014, les centres ont orienté annuellement moins de 30 personnes. Durant cette période, tous les centres n'étaient pas fonctionnels.

Par ailleurs le ministère en charge des droits humains et du civisme organise également des séances de formation sur le droit international humanitaire à travers le SP/CIMDH. En 2018, 5 séances de formation sur le droit international humanitaire ont été organisées contre 4 en 2017. Les sessions de formation sur le droit international humanitaire ont connu la participation de 193 personnes contre 138 en 2017 et 334 en 2016.

**Tableau 6 :** Nombre de séances et de participants aux formations et sensibilisations sur les droits humains

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Formation	Séances	13	21	68	44	45	34	57
	Participants	495	832	10 018	1 461	2 645	2 120	2 027
Sensibilisation	Séances	-	-	-	-	-	122	75
	Participants	-	-	-	-	-	16 010	8 274

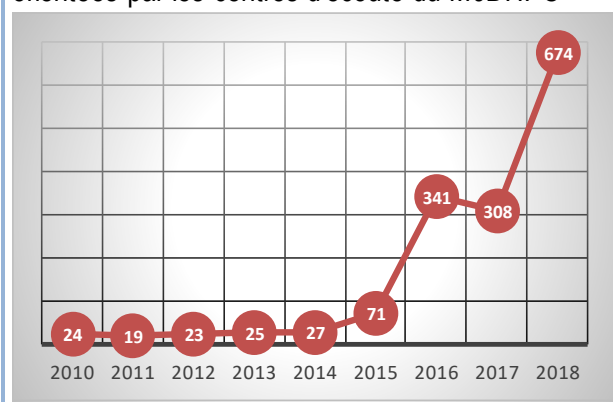
**Tableau 7 :** Evolution du nombre de participants et de séances de sensibilisation sur le civisme.

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Formation	Séances	-	-	-	5	15	21	16
	Participants	-	-	-	280	649	959	773
Sensibilisation	Séances	-	-	-	-	-	136	99
	Participants	-	-	-	-	-	22 996	20 103

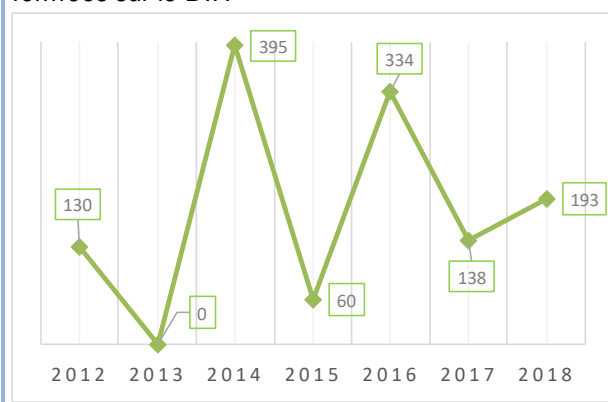
**Tableau 8 :** Nombre de lecteurs reçus et de personnes orientées par les centres du MJDHPC par région en 2018

Région	Nbre de lecteurs reçus	Proportion de lecteurs reçus par profession (en %)							Nbre de personnes orientées
		Elèves/ Etudiants	Chercheurs	Trav. du public	Trav. du privé	Recherche emploi	Profess. libérale	Autres	
B. Mouhoun	150	48,7	0,0	51,3	0,0	0,0	0,0	0,0	14
Cascades	105	26,7	1,9	62,9	8,6	0,0	0,0	0,0	16
Centre	2 359	80,1	0,2	5,1	12,0	2,0	0,6	0,0	48
Centre-Est	1 078	17,4		37,2	-	-	-	45,4	137
Centre-Nord	54	37,0	0,0	63,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5
Centre-Ouest	472	97,5	0,0	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	6
Centre-Sud	115	40,9	0,0	59,1	0,0	0,0	0,0	0,0	22
Est	292	26,7	0,0	64,7	0,0	0,0	0,0	8,6	14
Hts-Bassins	673	98,8	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0	0,3	11
Nord	200	6,5	0,0	87,5	-6,0	0,0	0,0	0,0	9
Plat. Central	38	42,1	0,0	57,9	0,0	0,0	0,0	0,0	212
Sahel	142	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	143
Sud-Ouest	320	52,8	0,0	0,0	41,9	3,4	1,3	0,6	37
<b>Ensemble</b>	<b>5 998</b>	<b>60,8</b>	<b>0,1</b>	<b>19,6</b>	<b>7,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>11,0</b>	<b>674</b>

**Graphique 5 :** Evolution du nombre de personnes orientées par les centres d'écoute du MJDHPC



**Graphique 6 :** Evolution du nombre de personnes formées sur le DIH



**Tableau 9 :** Nombre de participants et de séances de formation sur le droit international humanitaire

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Séances</b>		3	-	9	2	7	4	5
<b>Participants</b>	Femmes	-	-	-	-	60	12	42
	Hommes	-	-	-	-	274	126	151
	<b>Ensemble</b>	<b>130</b>	<b>-</b>	<b>395</b>	<b>60</b>	<b>334</b>	<b>138</b>	<b>193</b>
Proportion de femmes		-	-	-	-	18,0	8,7	21,8

## III.2. Activités de protection des droits humains

---

### Point saillants

- Diminution progressive des cas de violation et/ou d'atteinte aux droits civils et politiques
- Prédominance des cas de violation et/ou d'atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels en 2018
- Plus de victimes enregistrées par la Direction régionale des droits humains et de la promotion civique du Sahel

### Commentaire général

Le nombre de cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains traités et suivis par les structures du ministère en charge des droits humains a connu une diminution en 2018. Ce nombre est passé de 270 en 2017 à 239 en 2018 soit une baisse de 11,5%. Les structures ont pu résoudre 83 cas soit 34,7% de l'ensemble des 239 cas d'atteintes et/ou de violations de droits humains et 156 cas sont toujours en cours de traitement soit 65,3%. Sur les 239 cas enregistrés en 2018, on a pu dénombrer 304 victimes dont 181 hommes et 123 femmes. La proportion des femmes victimes est de 40,5%. Il convient de noter que pour certains cas il est difficile de dénombrer les victimes.

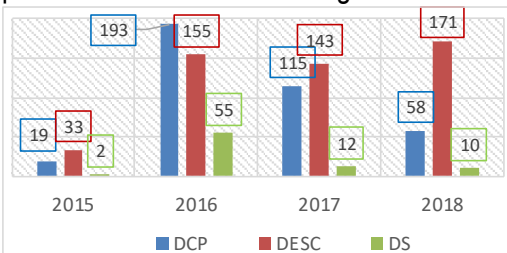
Le nombre de cas de violation et/ou d'atteinte aux droits civils et politiques est passé de 115 en 2017 à 58 cas en 2018, soit une baisse de 50%. Sur 79 victimes concernées, 49 sont de sexe masculin contre 30 de sexe féminin. Du nombre de cas enregistrés, 21 cas ont pu être résolus en 2018 contre 37 cas toujours en cours de résolution.

Concernant le nombre de cas de violation et/ou d'atteinte aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC) on constate une augmentation de 19,58% en 2018. Les structures du Ministère ont enregistré 171 cas contre 143 en 2017 et 61 cas ont pu être résolus en 2018. Au nombre de ces cas, on note 123 victimes de sexe masculin et 93 de sexe féminin.

S'agissant des violations et/ou atteintes aux droits de solidarité (DS), le nombre de cas est passé à 10 contre 12 en 2017 soit une baisse de 16,67%. 1 seul cas a pu être résolu en 2018 et 9 sont en cours de résolution. 9 victimes de sexe masculin ont pu être dénombrées.

En fonction de la qualité de l'auteur mis en cause dans les violations et/ou atteintes aux droits humains, on dénombre 92 cas imputables à l'Etat et 147 à des particuliers.

**Graphique 7 : Cas de violations et/ou d'atteintes aux droits humains enregistrés par le ministère selon la catégorie.**



**Tableau 10 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains selon la catégorie de droits et le mode de saisine en 2018**

Mode de saisine	DCP	DESC	DS	Total
Appel téléphonique	5	1		6
Auto-saisine	2		1	3
Auto-saisine par voie de média	10			10
Ecoute délocalisée	8	96	2	106
Par correspondance	1	1	1	3
Présentation physique à la structure	32	73	6	111
<b>Total général</b>	<b>58</b>	<b>171</b>	<b>10</b>	<b>239</b>

**Tableau 11 : Nombre de cas de violation et/ou d'atteinte selon le mode de saisine et par catégorie de droits**

Mode de saisine	DCP	DESC	DS	Total
Appel téléphonique	5	1		6
Auto-saisine	2		1	3
Auto-saisine par voie de média	10			10
Ecoute délocalisée	8	96	2	106
Par correspondance	1	1	1	3
Présentation physique à la structure	32	73	6	111
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>171</b>	<b>10</b>	<b>239</b>

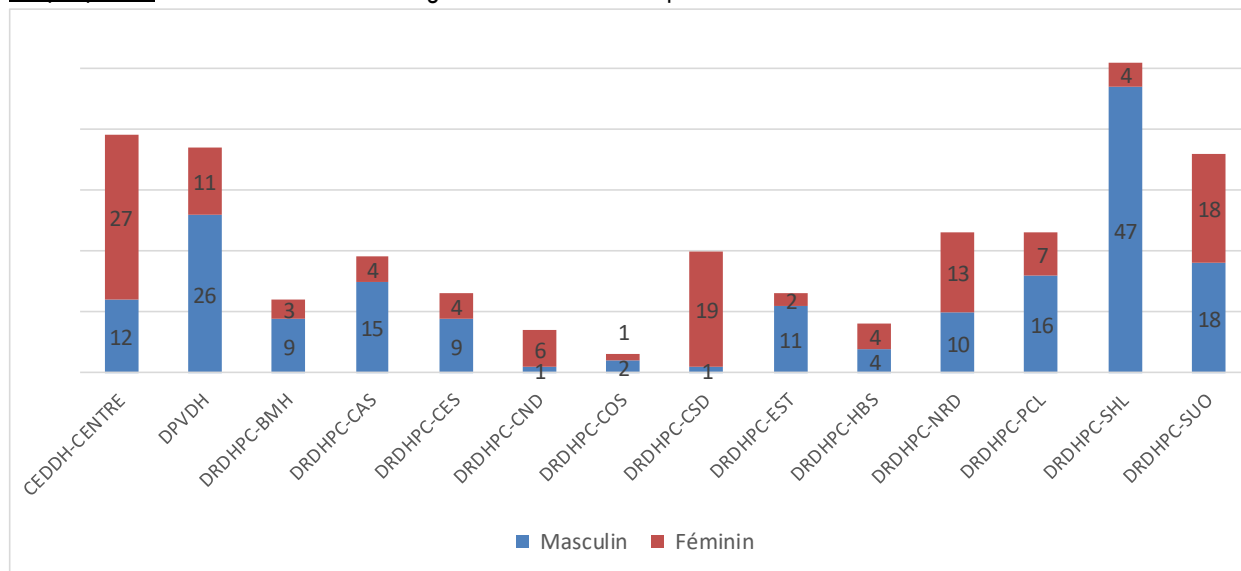
**Tableau 12 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains enregistrés par les services du ministère selon la catégorie de droit au 31 décembre 2018**

Catégorie de droits	Nombre de cas en 2018	Cas résolus	Cas en suivis	Proportion de cas résolus (%)
Droits civils et politiques	58	21	37	36,2
Droits économiques sociaux et culturels	171	61	110	35,7
Droits de solidarité	10	1	9	10,0
<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>83</b>	<b>156</b>	<b>34,7</b>

**Tableau 13 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits et victimes par sexe selon la catégorie de droit en 2018**

Catégories de droits	Nombre de cas	Nombre de victimes			Proportion (%) de femmes victimes
		M	F	Total	
Droits civils et politiques	58	49	30	79	38,0
Droits économiques sociaux et culturels	171	123	93	216	43,1
Droits de solidarité	10	9	0	9	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>239</b>	<b>181</b>	<b>123</b>	<b>304</b>	<b>40,5</b>

**Graphique 8 : Nombre de victimes enregistrées selon le sexe par structure du ministère**





## **IV. Situation de quelques droits humains**

---

## IV.1. Droits civils et politiques

---

### IV.1.1. Droit à la vie et à l'intégrité physique

#### Points saillants :

- Baisse des affaires nouvelles de viols en 2018 ;
- Baisse de 25% des affaires nouvelles d'homicides volontaires ;
- Baisse des affaires nouvelles de mutilations génitales féminines.

#### Commentaire général :

Les affaires relatives à l'atteinte au droit à la vie regroupent les affaires d'homicides volontaires, de coups mortels, et d'homicides et blessures involontaires. En 2018, le nombre d'affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à la vie enregistré dans les parquets des tribunaux de grande instance est de 921. Il a connu une baisse de 5,25% par rapport à 2017.

La proportion des affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires dans la catégorie des affaires relative à l'atteinte au droit à la vie est de 73,9% en 2018 contre 67,0% en 2017. Celle des homicides volontaires est de 19,5% en 2018 contre 24,7% en 2017. Les affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires, au nombre de 681 en 2018 ont connu une hausse de 4,6% par rapport à 2017. Cependant elles étaient en régression continue sur la période 2012-2015. Cette baisse est de 39,7% entre 2012 et 2014 et de 31,1% entre 2014 et 2015. Quant aux affaires nouvelles d'homicides volontaires elles sont au nombre de 180 en 2018 et ont connu une baisse de 25% par rapport à 2017 (240). Comparativement à 2017, 2018 enregistre une baisse sensible du nombre d'homicides volontaires.

Les affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique regroupent les coups et blessures volontaires, les blessures involontaires, les viols, les mutilations génitales féminines. En 2018, les parquets des tribunaux de grande instance ont enregistré 1 664 affaires relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique. Ce nombre est en baisse de 2,6% par rapport à 2017 (1 707). Au cours de ces dix dernières années, 2015 enregistre le plus bas nombre (1 194). Depuis 2012, elles amorcent annuellement une tendance baissière. Cette baisse est de l'ordre de 11,1% en 2014 contre 17,3% en 2015.

Le nombre d'affaires nouvelles d'homicides et blessures involontaires, enregistré en 2018 est de 681 contre 651 en 2017 soit une hausse de 4,6%. Cette catégorie d'infraction représente, à elle seule 73,9% des affaires d'atteinte au droit à l'intégrité physique.

Quant aux affaires nouvelles de viols, elles sont au nombre de 283 en 2018 contre 313 en 2017. Ce nombre est en baisse de 9,6% comparativement à 2017. Par rapport à 2009, le nombre de viols a progressé de 49,7%. Les affaires nouvelles de viols représentent 19,5 % et 18,3% des affaires nouvelles relatives à l'atteinte au droit à l'intégrité physique en 2018 et 2017 respectivement.

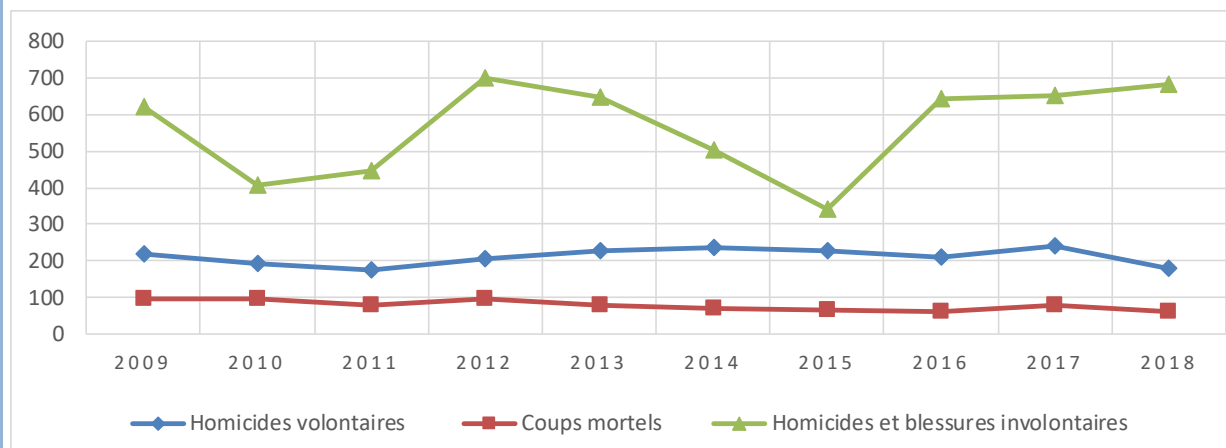
Malgré les efforts du gouvernement dans la lutte contre les mutilations génitales féminines, le phénomène demeure une réalité. Le nombre d'affaires nouvelles de mutilations génitales féminines enregistré par les TGI est de 14 en 2018 contre 44 en 2017.



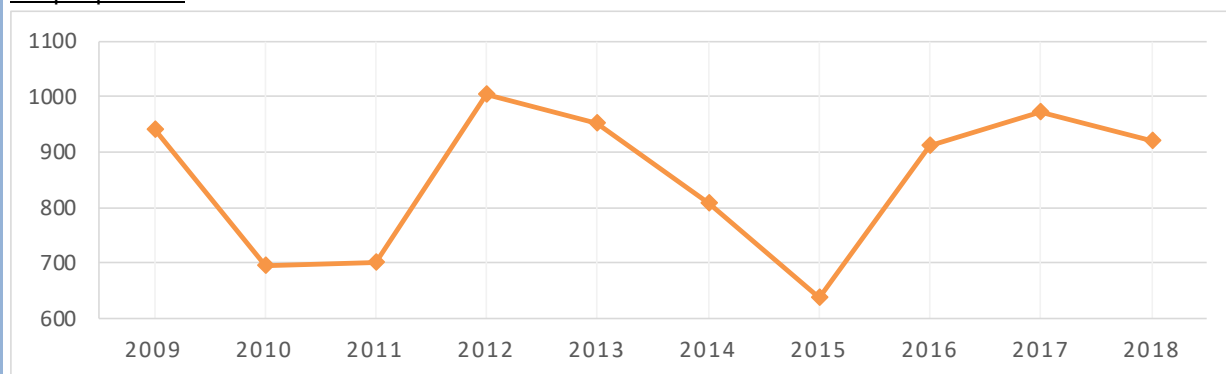
Tableau 14 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.

	Affaires nouvelles en 2018	Variation en % par rapport à	
		2009	2017
Homicides volontaires	180	-17,8%	-25,0%
Coups mortels	60	-38,8%	-25,9%
Homicides et blessures involontaires	681	9,3%	4,6%
<b>Ensemble</b>	<b>921</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-5,2%</b>

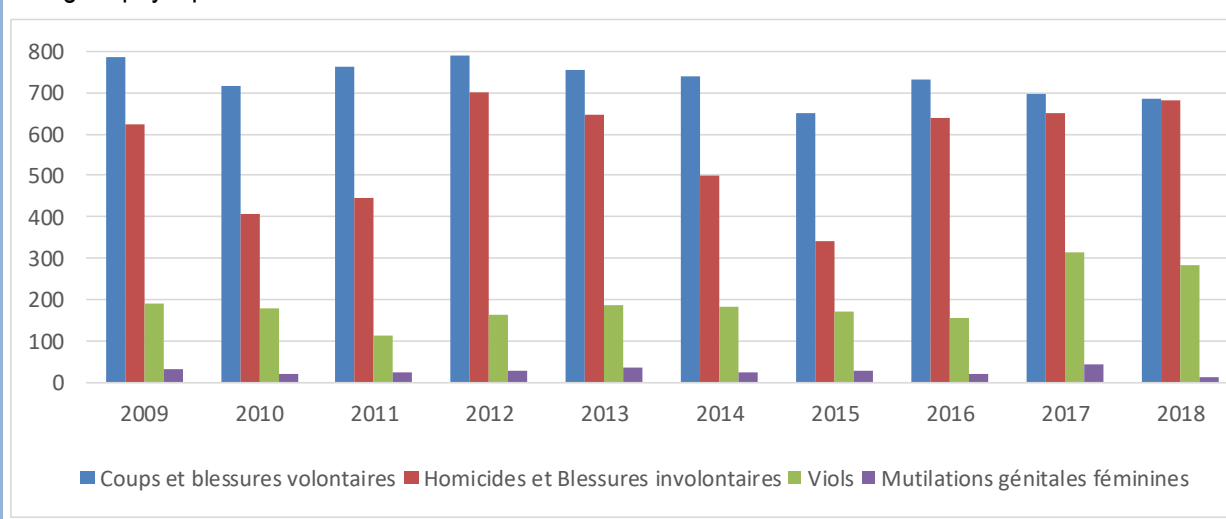
Graphique 9 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



Graphique 10 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.



Graphique 11 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique.



## IV.1.2. Droit d'accès à la justice

### Points saillants :

- Rayon moyen d'accès à un TGI de 59 Km depuis 2016 ;
- Manque de TGI dans 44,4% de province ;
- 94% des cabinets d'avocats à Ouagadougou et 6% à Bobo-Dioulasso.

### Commentaire général :

Le nombre de Tribunaux de grande instance (TGI) fonctionnels est passé de 23 en 2009 à 25 en 2018. Le rayon moyen d'accès à un TGI est de 59,1 km en 2018 tout comme en 2017. Les difficultés d'accessibilité physique des services publics de la justice demeurent car depuis 2016, 44,4% des provinces ne disposent toujours pas de TGI. Cependant, il faut noter que 3 TGI sont créés et les travaux de construction sont en cours. Ces TGI viendront améliorer le rayon moyen d'accès qui stagne depuis 2016.

Le nombre de magistrats pour 100 000 habitants est resté constant en 2016 et 2017 soit 2,6. Il est passé à 2,5 en 2018. Au cours de ces dix dernières années, cet indicateur est resté inférieure à 3 magistrats pour 100 000 habitants. Il a toujours été en deçà de la norme internationale qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants.

Le nombre d'avocats pour 100 000 habitants est resté constant depuis 2014 avec un taux de 0,9 avocat/100 000hbts. Il n'a pratiquement pas évolué en 10 ans puisqu'il était aussi de 0,9 en 2009. Le ratio notaires pour 100 000 habitants est resté inchangé depuis 2009 soit 0,1 notaire/100 000 habitants. Quant au ratio huissiers pour 100 000 habitants, il s'est accru depuis 2017 en passant de 0,1 en 2016 à 0,2 soit une augmentation de 100%. En d'autres termes, en 2018, on a 9 avocats pour un million d'habitants, 2 huissiers de justice pour un million d'habitants et 1 notaire pour un million d'habitants.

La répartition géographique des cabinets d'auxiliaires de justice révèle une forte concentration dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les cabinets d'avocats et de notaires n'existent qu'à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En effet sur 178 cabinets d'avocats ayant exercés en 2018, 169 sont à Ouagadougou (94,9%) et les 9 (5,1%) autres sont implantés à Bobo-Dioulasso. Quant aux cabinets de notaires et d'huissiers, ils sont respectivement au nombre de 18 et 45 en 2018. Les cabinets d'huissiers de justice sont implantés dans 9 régions. D'une manière générale, l'effectif de ces cabinets d'auxiliaires de justice évolue très peu. Seul le nombre de cabinets d'huissiers a augmenté de 18 par rapport à 2016 soit une hausse 66,7%.

Le temps moyen pour rendre une décision en matière civile a connu une amélioration en passant de 2 mois en 2017 à 1 mois 21 jours en 2018. Contrairement, le temps moyen mis pour rendre une décisions en matière commerciale a connu une augmentation passant de 6 mois 27 jours à 7 mois 2 jours. Quant au temps moyen mis pour rendre une décision en matière sociale, il est resté identique entre 2017 et 2018, soit 1 an 2 mois.

En matière pénale, le temps moyen pour rendre une décision de flagrant délit s'est amélioré en passant de 2 mois 20 jours en 2017 à 2 mois 2 jours en 2018. Celui des citations directes a connu une regression en passant de 14 mois en 2017 à 12 mois 13 jours en 2018. Aussi, la durée moyenne pour clôturer une affaire à l'instruction est restée constante entre 2017 et 2018 soit 4 ans 2 mois.

274 personnes indigentes ont bénéficié d'assistance judiciaire en 2018.

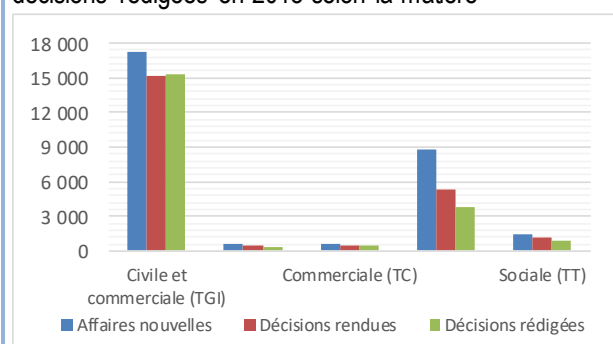
Tableau 15 : Rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rayon moyen d'accès (km) à un TGI	61,6	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	60,3	59,1	59,1	59,1
Proportion de provinces ne disposant pas de TGI	48,9%	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	46,7%	44,4%	44,4%	44,4%

Tableau 16 : Population et nombre de cabinets d'avocat, d'huissier et de notaire par région en 2018

	Population en 2018	Cabinets d'avocat	Cabinets d'huissier	Cabinets de notaire
Boucle du Mouhoun	1 976 217	0	2	0
Cascades	822 445	0	0	0
Centre	2 854 356	169	25	15
Centre-Est	1 607 993	0	2	0
Centre-Nord	1 687 858	0	3	0
Centre-Ouest	1 643 388	0	3	0
Centre-Sud	871 927	0	0	0
Est	1 777 738	0	1	0
Hauts-Bassins	2 158 541	9	6	3
Nord	1 632 149	0	2	0
Plateau Central	949 697	0	0	0
Sahel	1 395 109	0	0	0
Sud-Ouest	866 662	0	1	0
<b>Ensemble</b>	<b>20 244 080</b>	<b>178</b>	<b>45</b>	<b>18</b>

Graphique 12 : Affaires nouvelles, décisions rendues, décisions rédigées en 2018 selon la matière



Graphique 13 : Evolution des ratio magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants

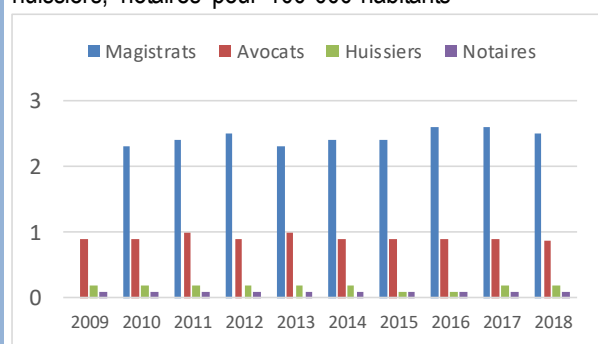


Tableau 17 : Durée moyenne de traitement des affaires par matière

Matière	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Civile</b>	4 mois 15 jrs	3 mois	2 mois 26 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 18 jrs	3 mois 9 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 7 jrs	2 mois	1 mois 21 jrs
<b>Commerciale</b>	-	-	9 mois 6 jrs	8 mois 2 jrs	7 mois 20 jrs	6 mois 24 jrs	7 mois 3 jrs	6 mois 27 jrs	6 mois 27 jrs	7 mois 02 jrs
<b>Sociale</b>	-	-	1 an 3 mois	1 an 3 mois	1 an	1 an 7 mois	1 an 3 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois
<b>Pénale</b>										
Flagrant délit	1 mois 20 jrs	1 mois 24 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 19 jrs	1 mois 16 jrs	1 mois 23 jrs	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs
Citation directe	14 mois	11 mois	10 mois 19 jrs	11 mois 29 jrs	13 mois 16 jrs	10 mois 12 jrs	10 mois 12 jrs	12 mois 29 jrs	1 an 2 mois	12 mois 13 jrs
Instruction clôturée	4 ans	3 ans 9 mois	4 ans	4 ans 1 mois	3 ans 9 mois	3 ans 6 mois	4 ans	3 ans 8 mois	4 ans 2 mois	4 ans 2 mois

Source : Annuaire statistique de la justice

Tableau 18 : Nombre de demandeurs et de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire

	2016	2017	2018
Demandeurs	84	338	-
Bénéficiaires	66	254	274
Taux de satisfaction des demandes	78,6%	75,1%	-

### IV.1.3. Liberté matrimoniale

#### Points saillants :

- 939 cas de mariage forcé et 381 cas de mariage précoce signalés en 2018 ;
- 13,7% des victimes de mariage forcé de sexe masculin en 2018 ;
- 95,0% des victimes de mariage précoce de sexe féminin en 2018 ;
- 26,0% des cas de mariage forcé et 17,6% des cas de mariage précoce dans la région de l'Est en 2018.

#### Commentaire général :

Les services de l'action sociale sont saisis chaque année sur les violations relatives à la liberté matrimoniale. En 2018, on dénombre 1 320 cas enregistrés contre 977 en 2017 soit une hausse de 35,1%. Parmi ces cas de violations, on dénombre 939 (71,1%) cas de mariage forcé et 381 (28,9%) cas de mariage précoce.

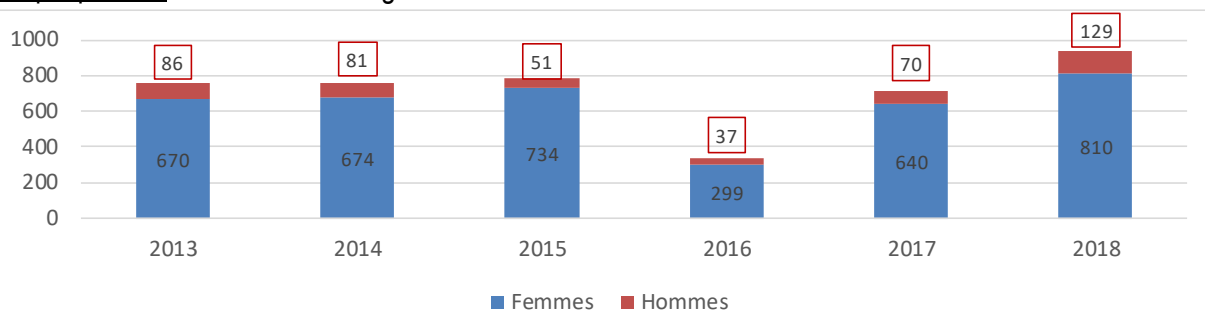
Concernant les cas de mariage forcé, les régions qui enregistrent les plus forts taux sont : l'Est (17,6%), le Centre-Nord (13,1%) et le Nord avec (9,8%) et les plus faibles taux dans la région du Sud-Ouest (2,4%) et le Sahel (4,0%).

La répartition des personnes victimes de mariage forcé selon le sexe en 2018 montre une prédominance des cas touchant les femmes soit une proportion de 86,3% . Les hommes touchés par ce phénomène représentent 13,7% des cas. Comparativement à 2017 (90,1% pour les femmes et 9,9% pour les hommes), on remarque une baisse pour les femmes et une légère hausse pour les hommes.

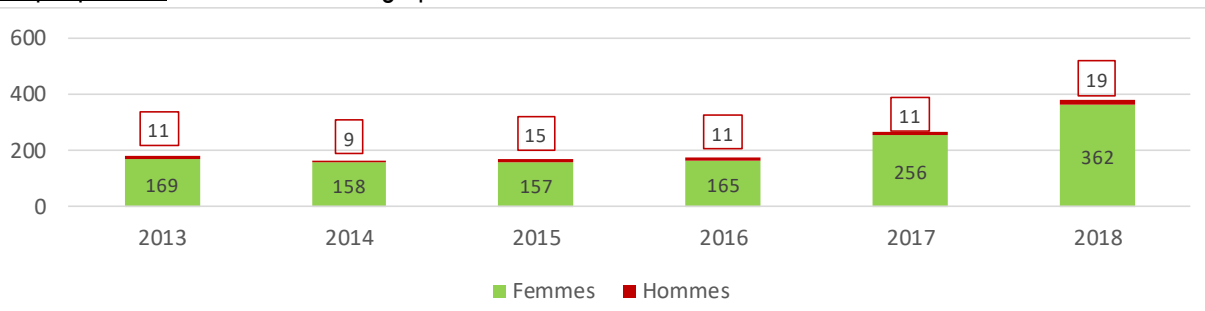
Par rapport aux cas de mariage précoce, les régions qui enregistrent les plus forts taux sont : l'Est (26,0%), le Centre-Nord (19,9%) et le Sahel (15,5%). Les plus faibles taux sont enregistrés dans les régions du Centre (0,3%), le Centre-Sud (0,5%) et le Plateau Central (1,3%).

La proportion des femmes reste également dominante dans les cas des personnes victimes de mariage précoce. Elle est de 95,0% tandis que les hommes victimes ne représentent que 5,0%.

Graphique 14 : Victimes de mariage forcé selon le sexe



Graphique 15 : Victimes de mariage précoce selon le sexe



Graphique 16 : Evolution du nombre de victimes de mariage forcé et de mariage précoce

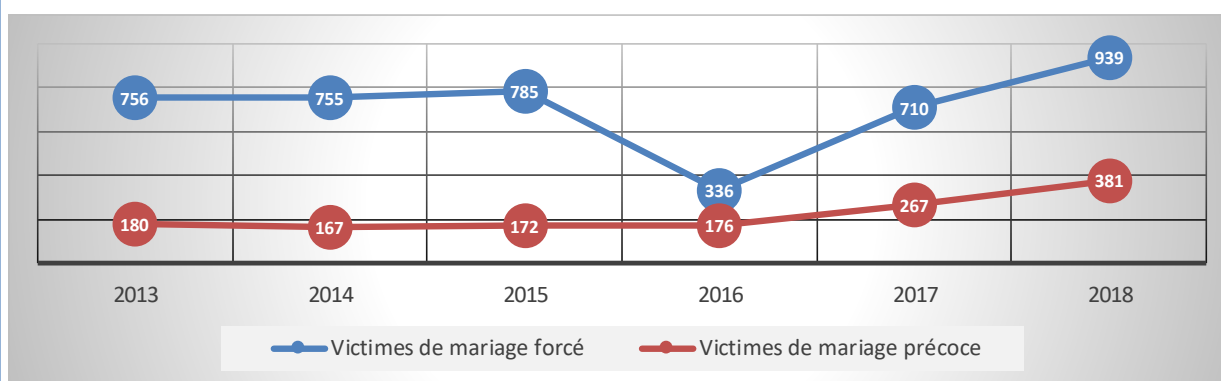


Tableau 19 : Evolution de l'effectif des cas de mariage forcé et de mariage précoce par région

Région	Cas de mariage forcé						Cas de mariage précoce					
	2014	2015	2016	2017	2018		2014	2015	2016	2017	2018	
					Nbre	%					Nbre	%
Boucle du Mouhoun	28	50	11	78	77	8,2	24	22	11	35	33	8,7
Cascades	24	32	9	37	42	4,5	4	5	2	6	16	4,2
Centre	79	63	34	35	44	4,7	1	6	14	3	1	0,3
Centre-Est	52	31	15	55	67	7,1	4	5	11	17	11	2,9
Centre-Nord	176	170	96	81	123	13,1	21	25	35	11	76	19,9
Centre-Ouest	44	63	23	40	62	6,6	4	10	7	24	16	4,2
Centre-Sud	30	30	27	32	85	9,1	0	12	5	6	2	0,5
Est	140	169	32	169	165	17,6	79	39	29	86	99	26,0
Hauts-Bassins	46	38	19	86	82	8,7	3	17	9	23	33	8,7
Nord	83	88	30	7	92	9,8	9	8	6	0	20	5,2
Plateau Central	41	29	20	49	39	4,2	0	5	4	3	5	1,3
Sahel	6	15	14	27	38	4,0	4	8	35	42	59	15,5
Sud-Ouest	6	7	6	14	23	2,4	14	10	8	11	10	2,6
<b>Ensemble</b>	<b>755</b>	<b>785</b>	<b>336</b>	<b>710</b>	<b>939</b>	<b>100,0</b>	<b>167</b>	<b>172</b>	<b>176</b>	<b>267</b>	<b>381</b>	<b>100,0</b>

#### **IV.1.4. Liberté d'expression et droit à l'information**

##### **Points saillants :**

- 31,1% de radios associatives ou communautaires en 2018 ;
- 62,1% de télévisions commerciales en 2018.
- 36 médias en ligne en 2018 ;

##### **Commentaire général :**

En rapport avec le nombre de radios et télévisions publiques et privées, il convient de préciser qu'aucune évolution n'a été constatée entre 2017 et 2018. Cependant, le niveau d'indice de la liberté de la presse a évolué de 23,8 en 2017 à 23,3 en 2018. De même, le rang qu'occupe le pays a évolué positivement. Sur un classement de 180 pays à travers le monde, le Burkina Faso est passé de 42<sup>ième</sup> rang en 2017 à 41<sup>ième</sup> en 2018.

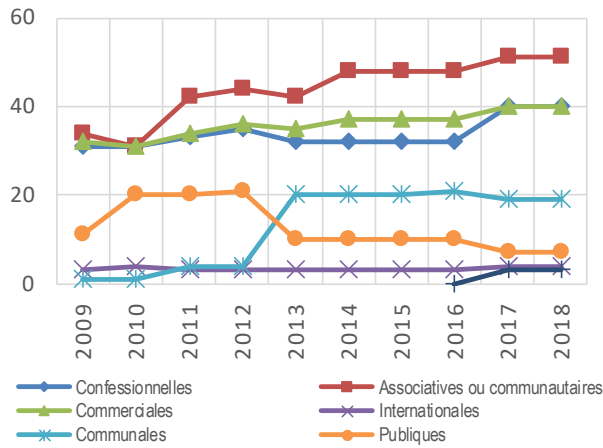
Le nombre de radios au Burkina Faso est de 164 en 2018 contre 112 en 2009 soit une hausse de 46,43%. Ce nombre est composé de radios confessionnelles (24,4%), associatives ou communautaires (31,1%), commerciales (24,4%), communales (11,6%), internationales (2,4%) et publiques (4,3%). Le nombre de radios communales est passé de 1 radio en 2009 à 19 en 2018.

Le nombre de télévisions, en 2018, a presque triplé par rapport à 2009 passant de 10 à 29. Ce nombre comprend, entre autres, 62,1% de commerciales, 20,7% de confessionnelles, 10,3% de publiques et 3,4% d'associatives. Depuis 2008, le Burkina Faso ne dispose que d'une seule télévision associative. S'agissant du nombre de télévisions confessionnelles il est passé de 1 en 2010 à 6 en 2018. En outre, de 2012 à 2016, le nombre de télévisions commerciales était stable. Ce nombre est passé de 8 en 2016 à 18 en 2018.

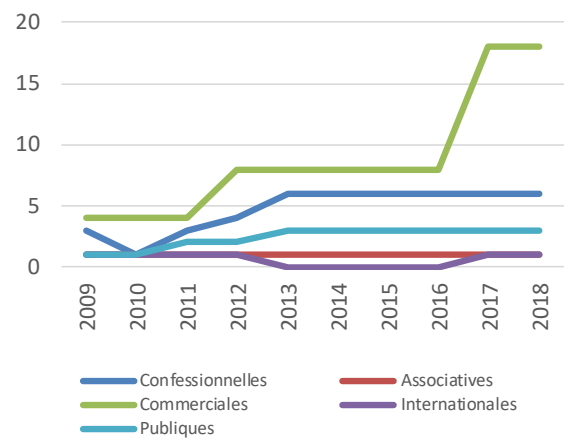
En 2018, on dénombre 68 médias de presse écrite au Burkina Faso tout comme en 2016 et 59 en 2010. Parmi ces médias, 26,5% sont des mensuels, 11,8% des quotidiens, 11,8% des hebdomadaires, 1,5% de bimestriels, 27,9% de journaux institutionnels spécialisés et 20,6% des bimensuels. Par rapport à 2010, le nombre de quotidien a connu une hausse de 33,3% en passant de 6 à 8 tandis que le nombre de mensuels a baissé de 25% et le nombre d'hebdomadaires (11) a baissé de 27,3% et de bimestriels (1) n'a pas changé par rapport à 2010.

Concernant la presse en ligne, l'on enregistre 36 médias en 2018 contre 14 en 2013. Sur cette période, le nombre de médias en ligne enregistre une croissance continue. Comparativement à 2015, ce nombre a progressé de 28,6%.

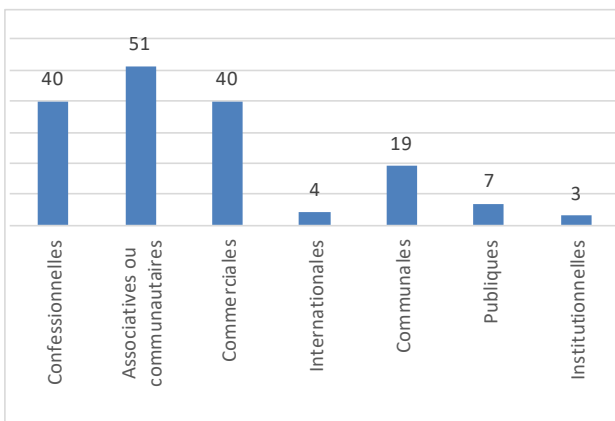
**Graphique 17 : Evolution du nombre de radios du Burkina Faso par catégorie**



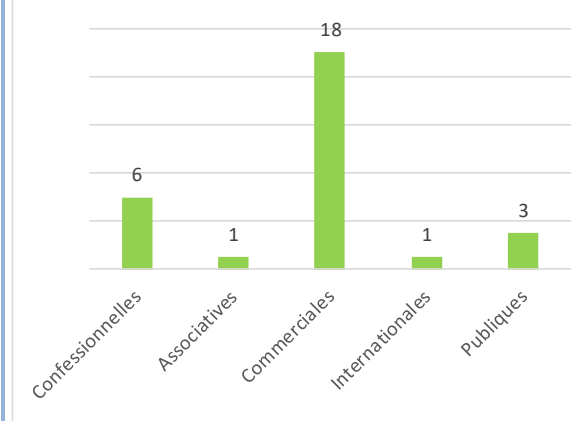
**Graphique 18 : Evolution du nombre de télévisions fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie**



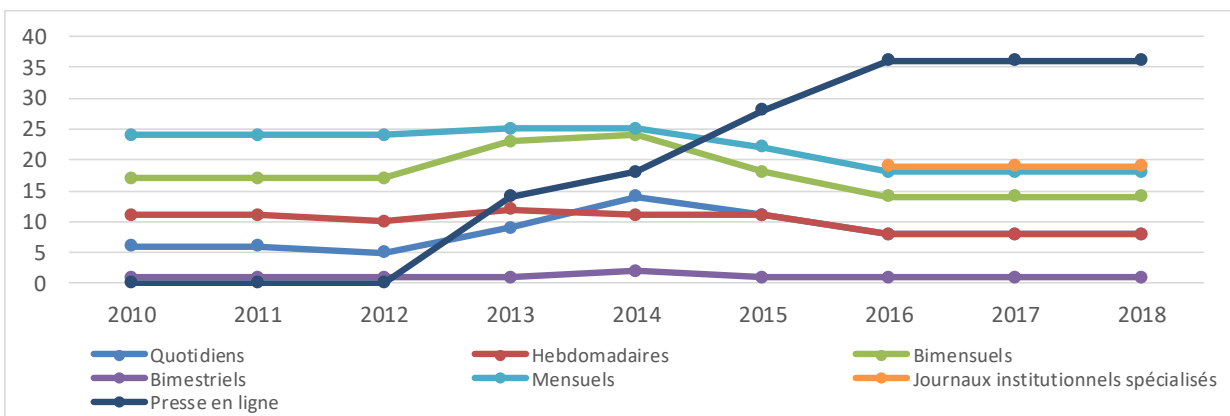
**Graphique 19 : Repartition de radios selon la catégorie en 2018**



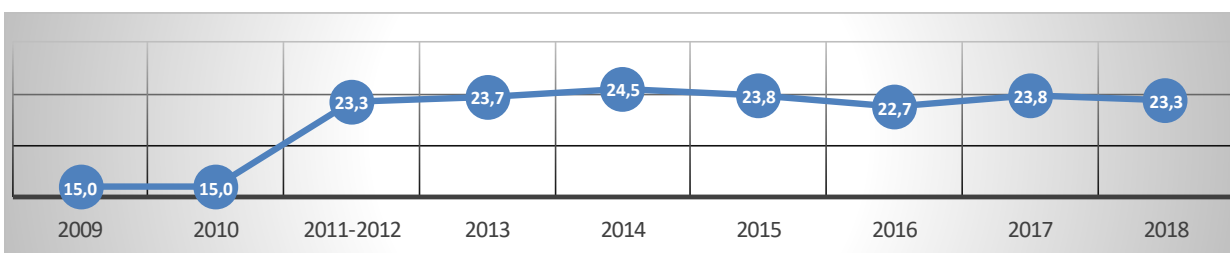
**Graphique 20 : Repartition des télévisions fonctionnelles selon la catégorie en 2018**



**Graphique 21 : Nombre de médias de presse écrite et en ligne selon la périodicité de publication**



**Graphique 22 : Indice de la liberté de la presse**



## IV.2. Droits économiques, sociaux et culturels

---

### IV.2.1. Droit à l'éducation (1/2)

---

#### Points saillants :

- Hausse du TBA au post-primaire et au secondaire par rapport à 2016/17 ;
- Faible maintien dans le système éducatif ;
- Progression du TBS entre 2015 et 2018.

#### Commentaire général

Les indicateurs d'accès, de couverture et de maintien à l'éducation présentent des niveaux disparates selon le cycle d'enseignement au Burkina Faso. Le droit à l'éducation se détériore selon qu'on avance dans les niveaux du système éducatif remettant en cause l'effectivité du droit à l'éducation surtout dans les cycles supérieurs de l'éducation.

Au cours de l'année scolaire 2017/18, la proportion des enfants ayant accédé au primaire pour la première fois est de 104,8% par rapport aux enfants ayant l'âge normal d'aller à l'école (6 ans). Cette proportion qui correspond au taux brut d'admission (TBA) du primaire a connu une hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente et 26,8 points par rapport à l'année scolaire 2008/09. Le taux brut de scolarisation (TBS) au primaire en 2017/18 est de 90,7%. Il a connu une augmentation de 2,2 points par rapport à 2016/17 et de 18,3 points par rapport à 2008/09. Quant au taux d'achèvement au primaire (TAP), il demeure faible. Il est de 63,0% en 2017/18 et a connu une augmentation de 2,7 points par rapport à 2016/17 et de 21,3 points par rapport à 2008/2009. De façon transversale l'écart entre l'accès et le maintien est encore énorme. L'écart absolu entre le TBA et le TAP est de 41,8 points en 2017/18 et de 36,3 points en 2008/09, ce qui révèle des difficultés pour les élèves à terminer ce cycle.

Au post primaire, le taux brut d'admission est de 49,9% en 2017/18. Ce taux a augmenté de 8,1 points par rapport à l'année scolaire 2016/17. Comparativement à 2008/09 le taux brut d'admission a augmenté de 24,8 points. La couverture éducative de ce cycle s'est améliorée en 2018. En effet, le taux brut de scolarisation a connu une hausse de 2,2 points, passant de 36,2% en 2016/17 à 38,4 % en 2017/18. Au post-primaire au cours de l'année scolaire 2017/18, 40,6% de la population de 15 ans sont en classe de 3<sup>ème</sup> pour la première fois.

En 2017/18, le TBA au secondaire est de 16,5% contre 15,2 % en 2016/17 soit une hausse de 1,3 points de pourcentage. Quant au TBS au secondaire, il est de 17,6% en 2017/18. Seulement 1 enfant sur 5 qui ont l'âge d'être au secondaire y sont. Ce taux a augmenté de 1,4 point par rapport à 2016/17 et de 7,4 points par rapport à 2008/09. Le taux d'achèvement au secondaire a augmenté par rapport à l'année précédente. Il est passé de 11,2% en 2016/17 à 14,8% en 2017/18.

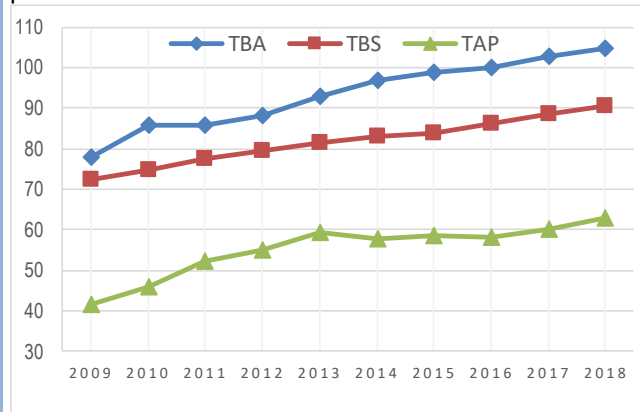
Au niveau de l'enseignement supérieur, on note 554 étudiants pour 100 000 habitants en 2016/17 contre 513 en 2015/16, soit un gain de 41 étudiants pour 100 000 habitants. En 2007/08, le ratio étudiants pour 100 000 habitants était de 293.



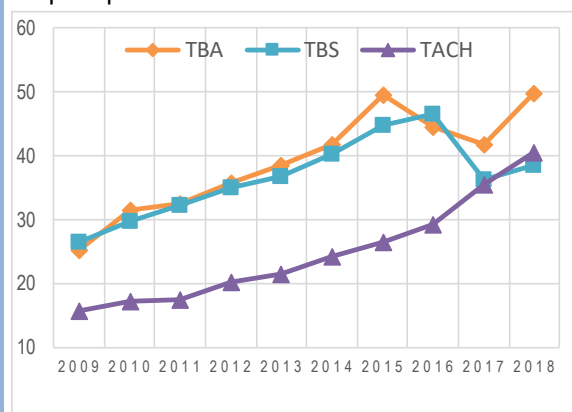
Tableau 20 : Taux brut d'admission, de scolarisation et d'achèvement selon le niveau d'enseignement.

	Primaire			Post-primaire			Secondaire		
	Valeur en 2017/18	Ecart par rapport à		Valeur en 2017/18	Ecart par rapport à		Valeur en 2017/18	Ecart par rapport à	
		2009	2017		2009	2017		2009	2017
TBA (%)	104,8	26,8	2,2	49,9	24,8	8,1	16,5	6	1,3
TBS (%)	90,7	18,3	2,2	38,4	12,0	2,2	17,6	7,4	1,4
TAP/TACH (%)	63,0	21,3	2,7	40,6	24,8	5,2	14,8	8,4	3,6

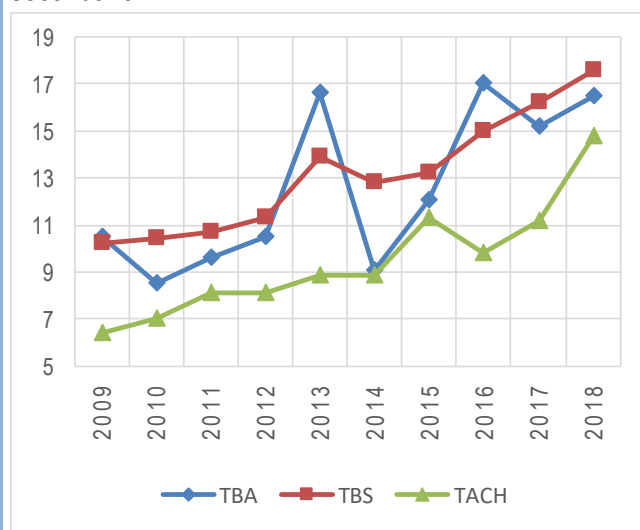
Graphique 23 : Evolution du TBA, TBS et TAP du primaire



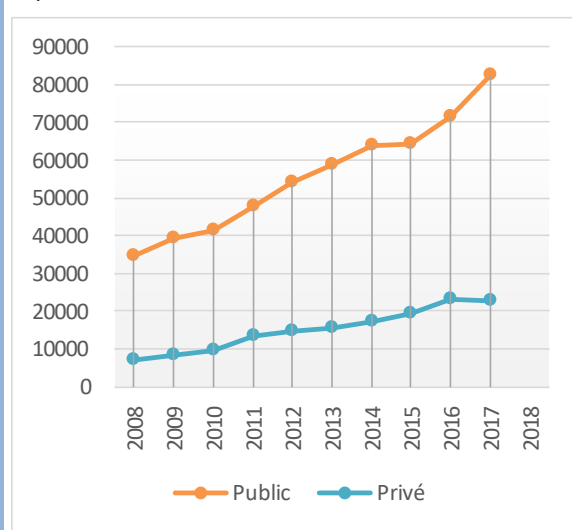
Graphique 24 : Evolution du TBA, TBS et TACH du post-primaire



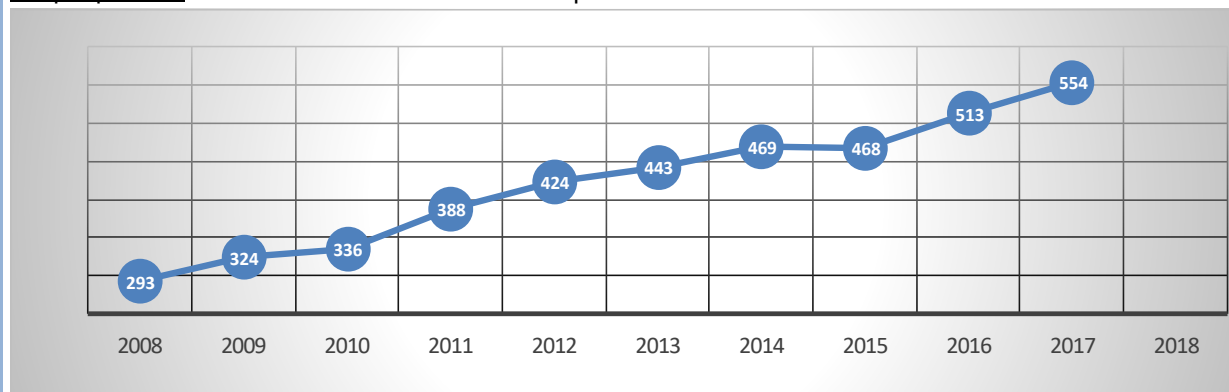
Graphique 25 : Evolution du TBA, TBS et TACH du secondaire



Graphique 26 : Evolution de l'effectif des élèves du supérieur selon le statut



Graphique 27 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants



## IV.2.1. Droit à l'éducation (2/2)

---

### **Points saillants**

- 1,4% d'élèves du primaire parcourent plus de 5 Km en 2017/18 ;
- Fort déficit d'enseignants dans le Nord et le Sahel ;
- Faible nombre d'établissements d'enseignement technique et professionnel.

### **Commentaire général**

Les cours du primaire ont été administrés à 3 206 060 élèves dans 67 709 salles de classes en 2017/18, pour un effectif de 15 756 établissements scolaires. Le nombre de salles a augmenté de 5,4% par rapport à 2016/17 et de 92,7% par rapport à 2008/09.

S'agissant des salles sans enseignants, il est de 6 535 en 2017/18 contre 6 822 en 2016/17. La proportion des salles sans enseignants est de 9,7% en 2018. Sur la période 2009-2018, le plus grand taux s'observe en 2008/09 avec 17,7% de salles de classes ne disposant pas d'enseignants. Les régions les plus atteintes par le déficit d'enseignants sont celles du Nord et du Sahel avec respectivement 20,6% et 17,8% de salles de classes sans enseignants en 2017/18.

En termes d'accès aux infrastructures scolaires, 90,5% des élèves du primaire parcourent moins de 3 km pour se rendre à l'école en 2017/18 contre 89,7% en 2016/17. La proportion des élèves qui parcourent moins de 3 km augmente globalement d'année en année. Les élèves les plus éloignés représentent 1,4% de l'effectif total. Ils parcourent plus de 5 km pour se rendre à l'école.

Le nombre d'établissements d'enseignement général et technique est de 3 587 en 2017/18 dont 1 619 établissements privés soit 45,1%. Dans l'effectif total, les établissements d'enseignement général post-primaire uniquement (CEG) sont les plus fortement représentés avec 64,0% de l'effectif des établissements. Les établissements d'enseignement général disposant des cycles post-primaire et secondaire représentent 64,7% du nombre total. L'enseignement technique et professionnel reste faiblement représenté avec seulement 150 établissements en 2017/18 soit 4,2% de l'effectif des établissements.

Tableau 21 : Salles de classe au primaire

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de salles de classe	35 129	38 269	40 912	43 661	47 709	50 444	55 098	59 938	64 218	67 709
Nombre de classes ayant la toiture en paille	2 663	3 612	4 017	4 429	5 017	4 914	5 632	6 187	6 376	6 685
Nombre de classes sans enseignants	6 229	5 829	5 824	6 493	6 187	6 883	6 467	6 625	6 822	6 535
Proportion de salles ayant la toiture en paille	7,6%	9,4%	9,8%	10,1%	10,5%	9,7%	10,2%	10,3%	9,9%	9,9%
Proportion de salles sans enseignants*	17,7%	15,2%	14,2%	14,9%	13,0%	13,6%	11,7%	11,1%	10,6%	9,7%

\*Il s'agit de la différence entre le nombre des groupes pédagogiques et le nombre d'enseignants en classe

Tableau 22 : Salles de classe et classes sans enseignants par région au primaire en 2018

Région	Salles de classes			Classes sans enseignants	
	Nombre de salles de classes en 2018	Variation en % par rapport		Proportion de classes sans enseignants	
		2009	2017	2017	2018
Boucle du Mouhoun	6 111	76,0	4,7	7,0%	6,8%
Cascades	2 587	133,1	6,6	11,3%	9,4%
Centre	9 559	123,2	3,4	6,9%	6,0%
Centre-Est	5 195	92,2	3,8	8,7%	8,0%
Centre-Nord	5 231	85,7	7,3	11,3%	10,5%
Centre-Ouest	6 088	74,3	3,6	5,1%	4,1%
Centre-Sud	2 871	73,0	4,9	4,4%	4,3%
Est	5 210	92,1	5,5	6,7%	5,9%
Hauts-Bassins	6 657	94,6	7,8	9,9%	9,8%
Nord	6 697	78,2	6,4	21,7%	20,6%
Plateau Central	3 922	82,0	6,4	17,1%	14,2%
Sahel	4 024	114,7	6,5	19,6%	17,8%
Sud-Ouest	3 557	112,7	6,1	12,4%	10,0%
<b>Ensemble</b>	<b>67 709</b>	<b>92,7</b>	<b>5,4</b>	<b>10,6%</b>	<b>9,7%</b>

Tableau 23 : Proportions (%) d'élèves selon la distance moyenne parcourue.

Distance	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
< 3 km	84,7	84,1	82,9	85,9	87,5	88,0	88,1	89,4	89,7	90,5
3-5 km	12,8	13,3	12,4	11,8	10,6	10,2	10,2	9,0	8,8	8,1
> 5 km	2,5	2,6	4,7	2,2	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Tableau 24 : Etablissements par statut selon le niveau d'enseignement.

Cycle d'enseignements	Statut	Nombre en 2018	Variation en % par rapport à	
			2009	2017
Enseignement général post-primaires uniquement	Public	1 434	381,2	3,2
	Privé	863	132,0	-8,7
	Ensemble	2 297	242,8	-1,6
Enseignement général secondaire uniquement	Public	21	2000,0	40,0
	Privé	3	50,0	-70,0
	Ensemble	24	700,0	-4,0
Enseignement général post primaire et secondaire	Public	486	224,0	10,7
	Privé	630	197,2	1,1
	Ensemble	1 116	208,3	5,1
Enseignement technique et professionnel	Public	27	35,0	-3,6
	Privé	123	-37,2	-11,5
	Ensemble	150	-30,6	-10,2

## IV.2.2. Droit à la santé

---

### **Points saillants :**

- Rayon moyen d'action théorique d'un centre de santé est de 5,9 km ;
- Un (1) médecin pour 12 000 habitants pour une norme OMS de un (1) médecin pour 10 000 habitants.

### **Commentaire général**

Depuis 2009, l'effectif du personnel de santé dans le secteur public connaît une évolution progressive. En effet, le nombre de médecins, de pharmaciens, d'infirmiers diplômés d'Etat, d'infirmiers brevetés et de sages-femmes/maïeuticiens d'Etat est de 13 970 soit une augmentation de 100,7% par rapport à 2009 et de 12,1% par rapport à 2017. En 2018, cet effectif est composé de 12,1% de médecins y compris les spécialistes, 1,7% de pharmaciens, 44,2% d'infirmiers diplômés d'Etat, 15,7% d'infirmiers brevetés et 26,3% de sages-femmes et de maïeuticiens d'Etat.

Le nombre de médecins, y compris les spécialistes se chiffre à 1 687 en 2018 contre 1 363 en 2017. Il connaît une hausse de 23,8% par rapport à 2017. Le ratio médecins par habitants est de 1 médecin pour 12 000 habitants en 2018 contre 1 médecin pour 14 404 habitants en 2017. Ce ratio reste en deçà de la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) fixée à un 1 médecin pour 10 000 habitants. Le nombre d'Infirmiers diplômés d'Etat (IDE) est de 6 171 en 2018 contre 5 424 en 2017, soit une augmentation de 13,8%. Cet effectif correspond à un ratio de 1 IDE pour 2 419 habitants. Ainsi, le Burkina Faso a atteint la norme de l'OMS qui est de un (1) IDE pour 5 000 habitants, et ce depuis 2013. Quant au nombre de Sages-Femmes d'Etat/Maïeuticiens d'Etat (SFE/ME), il est passé de 3 342 en 2017 à 3 674 en 2018, soit une hausse de 9,9%. Le nombre d'habitants par SFE/ME est de 5 510 en 2018. Il est en deçà de la norme de l'OMS qui est fixée à un (1) SFE/ME pour 3 000 habitants.

Le Burkina Faso dispose en 2018 de près de 3 331 structures sanitaires. Selon le type, on dénombre entre autres 6 centres hospitaliers universitaires, 8 centres hospitaliers régionaux, 45 centres médicaux avec antenne chirurgicale, 1 896 centres de santé et de promotion sociale (CSPS).

Le nombre de CSPS connaît une évolution respective de 31,4% par rapport à 2011 et 3,1% par rapport à 2017. Le nombre moyen d'habitants par CSPS (formation sanitaire de base) en 2018 est de 9 645. Ce nombre évolue en dent de scie depuis 2011 avec un pic de 10 883 en 2014. Cette situation pourrait s'expliquer par un faible taux de croissance des infrastructures sanitaires par rapport à la croissance démographique. Avec un ratio compris entre 9 645 et 10 883 sur la période 2011-2018, les efforts doivent se poursuivre pour atteindre la norme de l'OMS qui est de 5 000 habitants par formation sanitaire de base. Pour ce qui est de la norme minimale en personnel de santé, la proportion de CSPS remplissant cette norme est de 84,8% avec une baisse de 6,2 points par rapport à 2017. Depuis 2015, le niveau de cet indicateur a connu une baisse progressive. Il a enregistré une baisse de 9,5 points passant ainsi de 94,3% à 84,8%. En rappel, un CSPS remplit la norme en personnel lorsqu'il dispose d'au moins un infirmier d'Etat ou breveté, une sage-femme ou une accoucheuse et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) à un centre de santé, y compris le privé qui était de 6,5 km en 2011, est passé à 6 km en 2017 et 5,9 km en 2018.

Tableau 25 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire.

Type de structure	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHU	3	3	3	3	4	5	6	6
CHN	1	1	1	1	0	0	-	-
CHR	9	9	9	9	9	8	8	8
CMA	44	44	45	47	47	46	45	45
CM	36	51	32	35	43	52	57	63
CSPS	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698	1 760	1 839	1 896
Dispensaires isolés	165	164	123	127	119	134	136	131
Maternités isolées	26	24	14	15	12	10	8	9
Etablissements privés de soins hospitaliers*	80	79	78	84	94	98	133	135
Etablissements privés de soins non hospitaliers**	301	306	306	323	301	352	397	409
Officines	-	-	174	191	193	255	246	151
Dépôts pharmaceutiques privés		-	519	525	524	542	617	478
Ratio habitant par CSPS	9 730	9 677	9 759	9 824	9 856	9 731	9 624	9 645
Rayon moyen d'action théorique en km (y compris le privé)	6,5	6,4	6,5	6,4	6,2	6,1	6	5,9

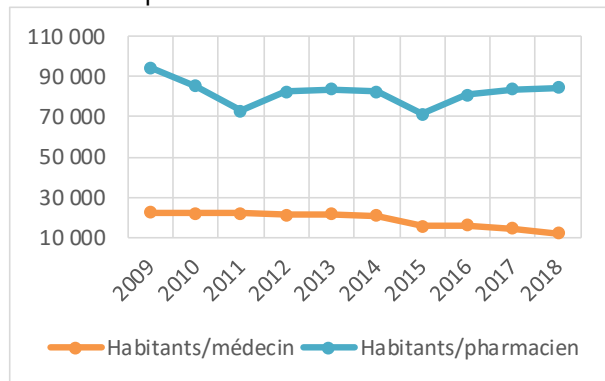
(\*) (Polyclinique, clinique et centre médical) (\*\*) (Cabinet médical, cabinet de soins infirmiers, cabinet dentaire, clinique d'accouchement, CSPS)

Tableau 26 : Personnel de santé et ratio habitants par personnel de santé.

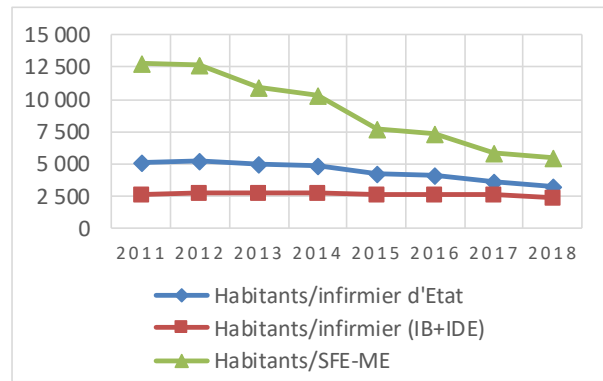
	Valeur en 2018	Variation en % par rapport à		*Ratio habitants/ personnel de santé		
		2009	2017	2011	2017	2018
Médecins (y compris les spécialistes)	1 687	149,6%	23,8%	22 017	14 404	12 000
Pharmaciens	239	48,4%	2,1%	72 863	83 898	84 703
Infirmiers diplômé d'Etat (IDE)	6 171	116,2%	13,8%	5 056	3 619	3 281
Infirmiers (IB+IDE)	2 199	-8,8%	4,8%	2 679	2 610	2 419
Sages-Femmes d'Etat/ Maieuticiens d'Etat	3 674	327,2%	9,9%	12 754	5 874	5 510

\*Non compris le secteur privé

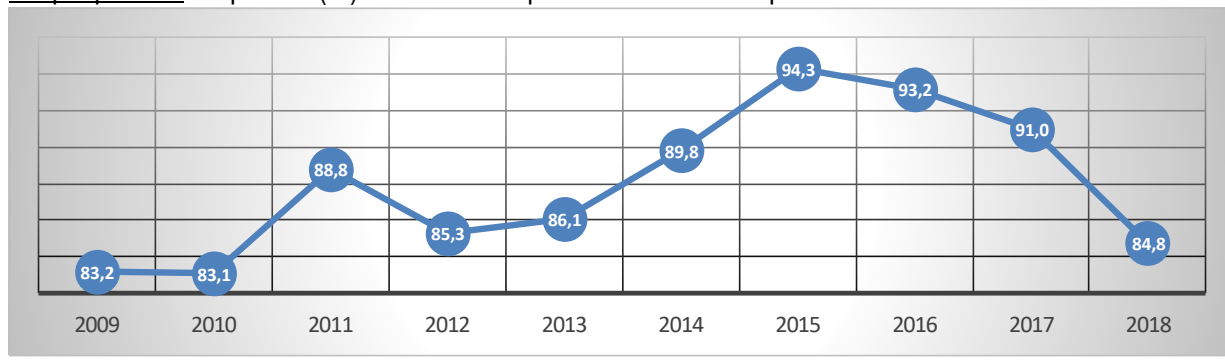
Graphique 28 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien



Graphique 29 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME



Graphique 30 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel



### IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (1/3)

---

#### **Points saillants :**

- Baisse de l'incidence de la pauvreté (monétaire) en 2014 par rapport à 2009
- 78,3% des ménages sont propriétaires de leurs logements
- Espérance de vie de 64,3 ans en milieu urbain contre 55,1 ans en milieu rural.

#### **Commentaire général**

Au Burkina-Faso, 40,1% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté (153 530 FCFA) en 2014, soit 2 personnes sur 5. Selon le sexe, 41% d'hommes vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 30% de femmes. Selon le milieu de résidence, on note qu'environ 46% de personnes en milieu rural vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 14% en milieu urbain. Globalement l'incidence de la pauvreté a baissé en 2014 de plus 7 points de pourcentage par rapport à 2009.

La proportion des individus qui ne parviennent pas à couvrir leurs besoins alimentaires même si toutes leurs ressources étaient affectées à la consommation alimentaire (Incidence d'extrême pauvreté en 2014) est de 11,1%. En d'autres termes, 1 personne sur 10 vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté.

Selon le rapport sur le développement humain 2019, le Burkina Faso est 182<sup>ième</sup> sur 189 pays classés en 2018, soit une progression d'une place.

En 2006, l'espérance de vie à la naissance est estimée 56,7 ans. Selon le sexe, elle est de 55,8 pour les hommes et 57,5 ans pour les femmes. L'espérance de vie à la naissance s'est globalement améliorée par rapport aux recensements antérieurs. En effet, elle était respectivement de 48,2 ans en 1985 ; 50,5 en 1996 pour les hommes et de 48,8 ans en 1985 et 54,1 ans en 1996 pour les femmes. En milieu urbain, les Hommes vivent plus longtemps qu'en milieu rural. En 2006, l'espérance de vie à la naissance était de 64,3 ans en milieu urbain contre 55,1 ans en milieu rural.

La répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements en 2016 révèle que 78,3% des ménages sont propriétaires des locaux qu'ils occupent. Les ménages en location représentent 10,1%, ceux logés gratuitement représentent 10,7% et les autres 0,1%. En outre, les ménages vivant en zones loties représentent 24,7% et ceux en zones non loties 75,3% en 2016. Ces chiffres sont restés quasi-stable par rapport à 2009 avec respectivement 76,3% et 23,7%.

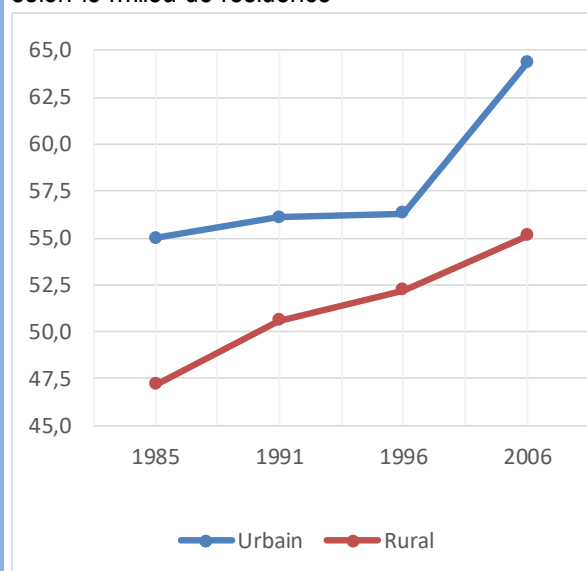
Tableau 27 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2014 selon le milieu de résidence et le sexe (en %).

	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Féminin	Masculin	
Incidence de la pauvreté	13,7	47,5	30,4	41	<b>40,1</b>
Profondeur de la pauvreté	2,9	11,6	7,5	9,9	<b>9,7</b>
Sévérité de la pauvreté	0,9	4,0	2,6	3,4	<b>3,3</b>

Tableau 28 : Evolution de l'Indice de développement humain

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
IDH	0,349	0,326	0,305	0,331	0,343	0,388	0,402	0,402	0,420	0,423	434
Rang du Burkina Faso	-	177	161	181	183	181	183	185	182	183	182
Nombre de pays classés	-	182	169	187	187	187	188	188	188	189	189

Graphique 31 : Espérance de vie à la naissance selon le milieu de résidence



Graphique 32 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe

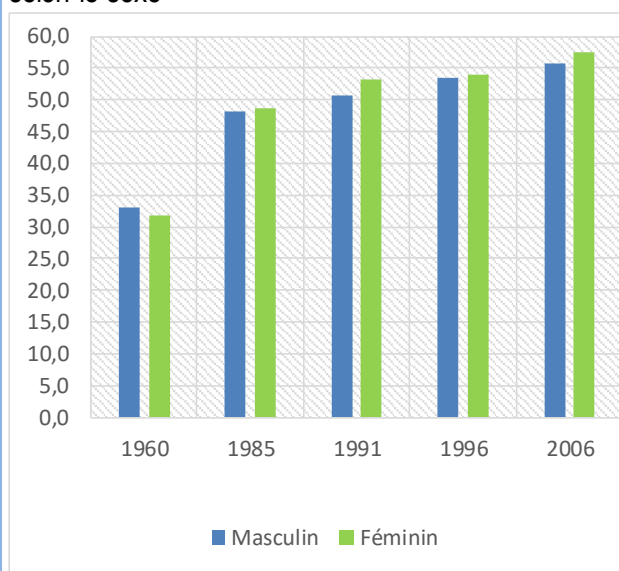


Tableau 29 : Répartition des ménages selon le milieu et la zone de résidence

Milieu de résidence	2009		2014		2016	
	Lotie	Non lotie	Lotie	Non lotie	Lotie	Non lotie
Urbain	76,6	23,4	82,8	17,2	77	23
Rural	8,8	91,2	6,5	93,5	5,8	94,2
<b>Ensemble</b>	<b>23,7</b>	<b>76,3</b>	<b>28,1</b>	<b>71,9</b>	<b>24,7</b>	<b>75,3</b>

Tableau 30 : Répartition (en %) des logements selon le statut d'occupation par milieu de résidence.

Statut d'occupation		Propriétaire	Locataire	Hébergé gratuit	Autres
Urbain	2014	65,7	22,7	11,0	10,7
	2016	58,6	29,7	10,9	0,1
Rural	2014	92,8	1,3	4,9	5,3
	2016	85,4	3,1	10,7	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>2014</b>	<b>82,1</b>	<b>9,7</b>	<b>7,3</b>	<b>7,5</b>
	<b>2016</b>	<b>78,3</b>	<b>10,1</b>	<b>10,7</b>	<b>0,1</b>

Source : Tableau de bord social 2017, INSD

### IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (2/3)

---

#### **Points saillants :**

- Fortes disparités régionales de la couverture des besoins alimentaires et céréaliers
- Besoins céréaliers de 8 régions non couverts en 2017/2018

#### **Commentaire général**

Le taux de couverture des besoins alimentaires au Burkina-Faso en 2013/2014 est de 122%. Ce taux est en baisse respectivement de 1,6% et 10,1% par rapport 2012/2013 et 2008/2009. Il apparaît de fortes disparités du taux de couverture des besoins alimentaires selon les régions. La Boucle du Mouhoun a le taux de couverture des besoins alimentaires le plus élevé soit 258% suivie de la région des Hauts-Bassins et des Cascades avec respectivement 191% et 142%. Il faut également noter qu'en 2013/2014, trois régions ont une couverture des besoins alimentaires déficitaire. Ce sont la région du Centre, du Centre-Nord et du Sahel avec respectivement 13%, 75% et 92% de taux de couverture des besoins alimentaires.

En ce qui concerne la couverture des besoins céréaliers, le taux est de 87.7% en 2017/2018 contre un taux de 101,5% en 2016/2017 soit une baisse de 13.8% points. On enregistre également de fortes disparités du taux de couverture des besoins céréaliers selon les régions. Celle des Hauts-Bassins a le plus fort taux de couverture (166,7%) et le plus faible taux est enregistré dans la région du Centre (9%). L'écart entre les taux de couverture des régions des besoins céréaliers le plus élevé et le moins élevé est de 157.7%. Huit régions sur les treize que compte le Burkina Faso n'ont pas couvert à 100% leurs besoins céréaliers en 2017/2018 contre cinq régions sur treize pour 2016/2017. Sur la période de 2008/2009 à 2014/2015, ce taux a évolué en dents de scie. Les plus bas niveaux ont été enregistrés en 2011/2012 (96%) et 2009/2010 (99%) et le plus haut niveau en 2012/2013 (124%).

La prévalence de la sous-alimentation qui correspond à la proportion de ménages pour lesquels il est permanentement impossible d'obtenir suffisamment de nourriture est estimée à 34,9% au Burkina Faso en 2014. Cette prévalence est plus forte dans les Hauts-Bassins (40,0%) et plus faible dans l'Est (12,8%). Selon le milieu de résidence, la prévalence de la sous-alimentation est plus accentuée en milieu urbain (56,9%) qu'en milieu rural (27,0%).



Tableau 31 : Taux de couverture (en%) des besoins alimentaires et céréaliers par région.

Région	Besoins alimentaires			Besoins céréaliers		
	Taux de couverture en 2013/14	Variation en % par rapport à		Taux de couverture en 2017/18	Variation en % par rapport à	
		2008/09	2012/13		2008/09	2016/17
B. du Mouhoun	258	22,2	7,1	164,4	-24,7	-10,7
Cascades	142	-27,6	-6,6	104,8	-29,4	-9,5
Centre	13	8,3	-13,3	9	-22,4	-26,2
Centre-Est	106	-17,2	2,9	75,2	-36,8	-33,6
Centre-Nord	75	-18,2	-10,7	40,9	-56,5	-10,9
Centre-Ouest	135	-18,7	-22,9	96,3	-33,4	-14,5
Centre-Sud	131	8,3	19,1	112,8	-9,9	-18,3
Est	114	-31,7	-24,5	84,1	-49,8	-23,2
Hauts-Bassins	191	-22,1	7,9	166,7	-7,2	-0,1
Nord	102	14,9	8,5	63,3	-32,2	-16,6
Plateau Central	111	15,3	-0,9	68,4	-34,1	-12,8
Sahel	92	7	-8	88	0,2	0,6
Sud-Ouest	116	-24,9	-10,1	108	-35,9	-21,2
<b>Ensemble</b>	<b>122</b>	<b>-10,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>87,7</b>	<b>-29,0</b>	<b>-13,6</b>

Graphique 33 : Evolution du taux de couverture des besoins alimentaires et céréaliers (en %)

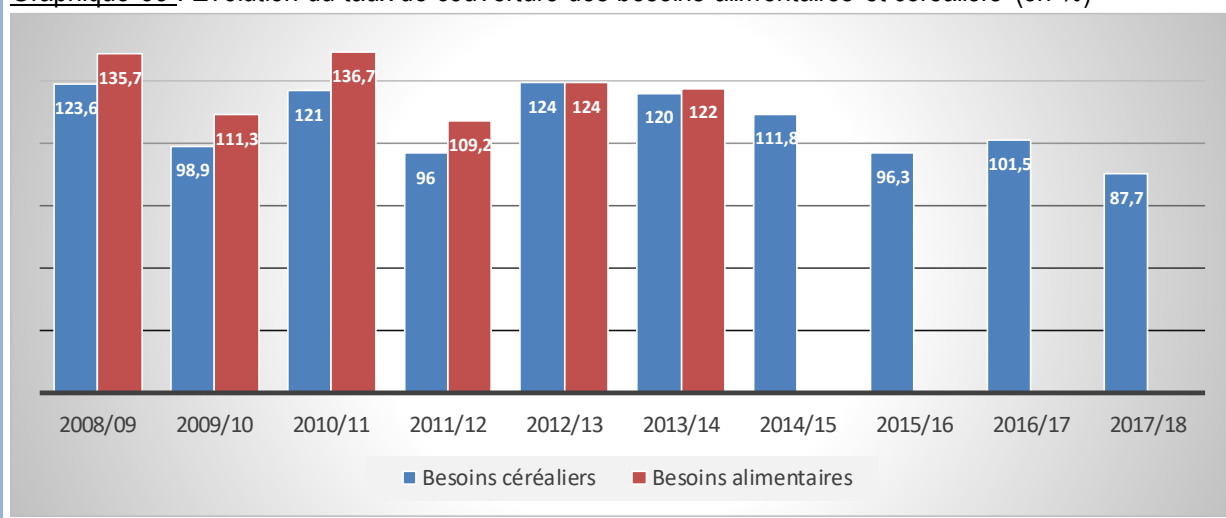


Tableau : Prévalence de la sous-alimentation (%) et ampleur du déficit alimentaire par région en 2014.

Région	Prévalence de la sous-alimentation (%)	Ampleur du déficit alimentaire (en calories)
Boucle du Mouhoun	27,9	171
Cascades	28,9	179
Centre	31,9	530
Centre-Est	32,1	199
Centre-Nord	24,6	145
Centre-Ouest	20,3	120
Centre-Sud	39,9	256
Est	12,8	68
Hauts-Bassins	40,0	272
Nord	38,4	239
Plateau Central	27,6	166
Sahel	33,8	206
Sud-Ouest	37,1	247
<b>Milieu de résidence</b>		
Rural	27	161
Urbain	56,9	466
<b>Ensemble</b>	<b>34,9</b>	<b>227</b>

### IV.2.3. Droit à un niveau de vie suffisant (3/3)

---

#### **Points saillants :**

- La nature, lieu d'aisance de 1 ménage sur 2 en 2014
- Baisse de 1.3 point du taux d'accès en eau potable dans les zones rurales
- Hausse de 0.6 point du taux d'accès en eau potable dans les zones urbaines
- Les zones rurales défavorisées en termes d'accès à l'eau potable

#### **Commentaire général**

Au cours de l'année 2015, une répartition des ménages selon le lieu d'aisance montre que 41,3% font leurs besoins dans la nature contre 50,5% en 2014 soit baisse de 9,2%. 36,8% des ménages utilisent des latrines traditionnelles, 11,5% des latrines samplat simple, 5,5% des latrines VIP, 2,4% des latrines Ecosan, 1,3% des toilettes à chasse d'eau automatique et 1% des toilettes à chasse manuelle. Dans la région du Centre-Sud, 77,1% des ménages en 2015 ont la nature comme lieu d'aisance. Il faut noter que cette proportion a toujours été la plus élevée dans cette région mais a connu une baisse 10.5% par rapport à 2014. Globalement, la proportion des ménages ayant la nature comme lieu d'aisance a baissé par rapport à 2007 (56,6%) et 2009 (56,3%).

L'accès à l'eau potable en milieu urbain s'est amélioré au Burkina Faso. En effet, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 89,9% en 2015 à 91,1% en 2018 soit une hausse de 1,2 points et 27,9 points par rapport à 2007. Cependant, des écarts persistent selon les régions. Dans la région du Centre 99% des ménages ont accès à l'eau potable contre 61,9% dans la région du Centre-Est.

En 2018, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé à 67,3%. Selon les régions, l'accès à l'eau potable est plus facilité dans la région du Centre que dans les autres régions. En effet, dans cette région, 90,0% des ménages du milieu rural ont accès à l'eau potable. Dans les régions de l'Est et des Hauts-Bassins, on note les plus faibles taux d'accès des ménages du milieu rural à l'eau potable soit respectivement 52,1% et 55,0%.

Le taux d'accès à l'assainissement familial au Burkina Faso est 15,1% en 2017. Ce taux varie légèrement d'une région à une autre. La région du Centre a le plus fort taux avec 34,0% et la région du Centre-Sud a le plus faible taux avec 8,7%.

La qualité de l'eau fournie par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) s'apprécie suivant la potabilité physicochimique et la potabilité bactériologique. En effet, depuis 2009, ces taux sont entre 98 et 100%. Le taux de potabilité physicochimique est en dessous de 100% depuis 2009 tandis que le taux de potabilité bactériologique l'a atteint entre 2010 et 2013. En 2017, ce taux a baissé à 99,7%

**Tableau 32 :** Taux d'accès (en %) à l'eau potable et à l'assainissement familial selon le milieu de résidence et par région.

Région	Accès à l'eau potable (%)								Accès à l'assainissement familial (%)		
	Milieu rural				Milieu urbain						
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017
B. du Mouhoun	62,5	63,5	64,0	67,1	98,5	86	90	86,7	9,62	13,2	16,4
Cascades	55,5	56,7	57,1	59,3	95,3	95	94,4	94,3	9,22	9,6	10,3
Centre	88,5	89,1	90,0	90,0	95,9	99	100	99,0	24,27	30,6	34
Centre-Est	72,7	74,0	74,5	76,1	62,1	63	65,6	61,9	15,43	18,2	20,3
Centre-Nord	70,8	71,0	70,6	69,7	90,7	94	87,9	93,4	14,73	15,2	13,8
Centre-Ouest	67,8	68,1	68,5	70,2	89,5	77	71	75,0	11,86	12,5	14
Centre-Sud	82,9	84,2	84,5	85,0	82,2	86	86,5	85,5	5,61	6,8	8,7
Est	51,4	51,7	52,8	52,1	77,1	77	66,7	74,4	9,47	10,6	13,7
Hauts-Bassins	49,0	49,6	50,8	55,0	87,3	89	78,1	90,5	11,91	12,8	15,2
Nord	74,7	74,5	75,0	75,7	95,4	86	80	86,9	12,11	13,6	17,4
Plateau Central	79,4	81,2	81,8	82,8	81,3	83	82,7	84,6	19,66	19,7	20,2
Sahel	54,3	54,0	56,7	56,9	71,9	75	74,3	74,4	7,85	11,5	12,4
Sud-Ouest	71,2	71,4	71,8	73,7	93,3	81	79,4	83,3	12,17	13,4	14,3
<b>Ensemble</b>	<b>65,0</b>	<b>65,3</b>	<b>66,2</b>	<b>67,3</b>	<b>89,9</b>	<b>91</b>	<b>91,7</b>	<b>91,1</b>	<b>12,02</b>	<b>13,4</b>	<b>15,1</b>

**Tableau 33 :** Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance par milieu de résidence et région en 2015.

	Toilette à chasse d'eau manuelle	Toilette à chasse d'eau auto.	Latrine Ecosan	Latrine VIP	Latrine Samplat simple	Latrine traditionnelle	Dans la nature	Autre
<b>Milieu de résidence</b>								
Urbain	3,4	4,4	3,6	14,3	27,2	40,7	6	0,4
Rural	0,1	0	1,9	1,9	5,1	35,2	55,7	0,1
<b>Région</b>								
B. Mouhoun	0,1	0,1	0,3	1,3	4,5	53,2	39,9	0,6
Cascades	0,5	0,9	9,7	2,8	9,4	36,8	39,9	0
Centre	4,6	5,7	3	15,2	24,7	36,7	9,7	0,4
Centre-Est	0,6	0,3	4,5	3,4	12,9	17,2	61,1	0
Centre-Nord	0	0	0,1	11,2	11,8	45,1	31,8	0
Centre-Ouest	0,6	1,2	6,7	2,3	8,5	31,9	48,6	0,2
Centre-Sud	0,3	0	0,5	0,4	0,7	20,8	77,1	0,2
Est	0	0	0,4	4,8	7,6	22,3	64,8	0,1
Hauts-Bassins	0,6	0,8	1,5	3,6	19,2	55,2	19,1	0
Nord	0,1	0,5	0,3	3,3	7,5	49	39,1	0,2
Plateau Central	0,2	0	7,5	5,5	4,4	34,9	47,5	0
Sahel	0,2	0,2	0,1	0,2	3,9	32,1	63,2	0,1
Sud-Ouest	0,4	0	0,7	2	3,5	26,1	66,8	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>1</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>5,5</b>	<b>11,5</b>	<b>36,8</b>	<b>41,3</b>	<b>0,2</b>

Source : ENESI 2015, INSD.

Source : Rapports bilan du PN-AEPA, MEA ; Résultats de l'enquête permanente sur les ouvrages d'assainissement, MEA

**Tableau 34 :** Qualité de l'eau en milieu urbain (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de potabilité physico-chimique	99,7	98,8	99,5	99,3	98,5	-	-	99,7	99,7	-
Taux de potabilité bactériologique	99,6	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-	100,0	99,7	-

Source : Annuaire statistiques de l'eau et de l'assainissement ; Rapports bilan du PN-AEPA, MEA

## IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale (1/3)

---

### **Points saillants :**

- 80% de taux d'emploi de la population en 2015 ;
- 4,7% de taux de chômage au Burkina Faso en 2018 au sens BIT ;

### **Commentaire général**

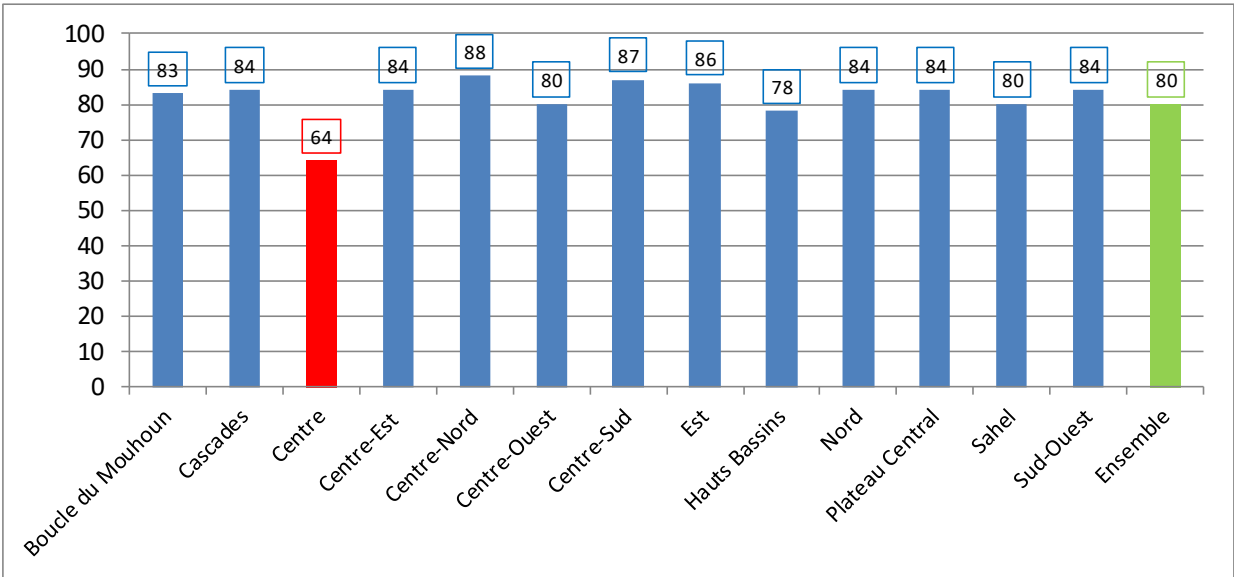
En 2015, le taux d'emploi de la population burkinabè est de 80 %. Ce taux désigne le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population en âge de travailler. La région du Centre (64%) a le plus faible taux tandis que le plus fort taux s'observe dans le Centre-Nord (88%). Le taux d'emploi de la population s'est accru de 16,6 points de pourcentage par rapport à 2014. En effet, il était de 63,4% en 2014.

Au sens large, le taux de chômage correspond au pourcentage de chômeurs (élargis) dans la main d'œuvre élargie. Le chômage au sens large prend donc en compte les chômeurs découragés et les chômeurs non disponibles dans la période de référence. Ainsi, ce taux est de 4% en 2015 au Burkina Faso contre 3,3% en 2007. Il présente des disparités suivant les régions. La région du Centre avec 11,6% connaît le plus fort taux de chômage et celle du Centre–Nord a le plus faible taux (0,5%).

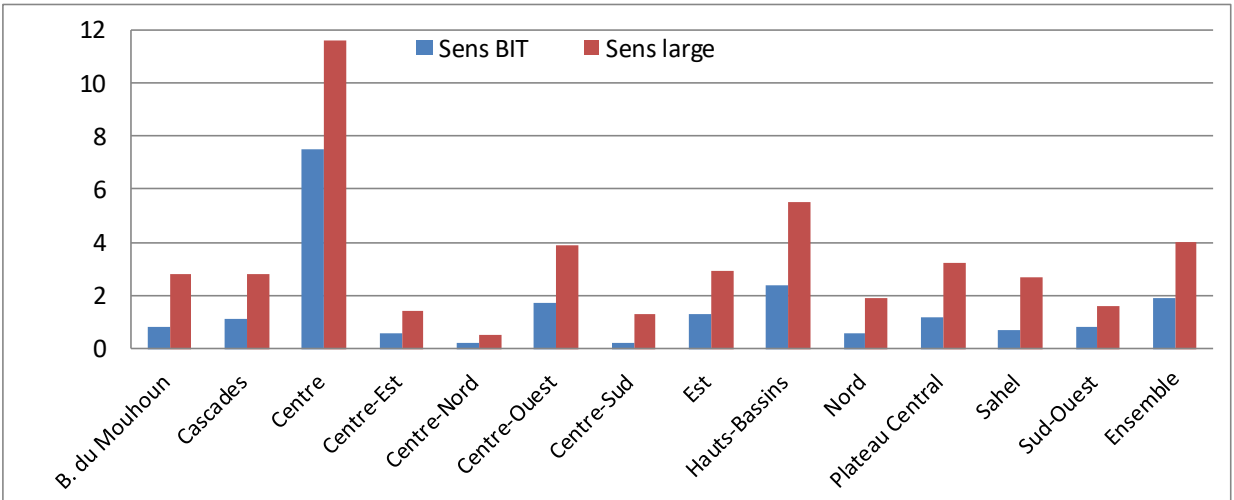
L'analyse selon le milieu de résidence montre que le milieu urbain (6,9%) est plus touché par le chômage que le milieu rural (0,4%) en 2015.

Au sens du BIT, le taux de chômage est le pourcentage de la population au chômage par rapport à la population active. Il est estimé à 4,7% en 2018 contre 1,9% en 2015. Selon le milieu de résidence, ce taux est plus élevé en milieu urbain (7,4%) qu'en milieu rural (3,3%).

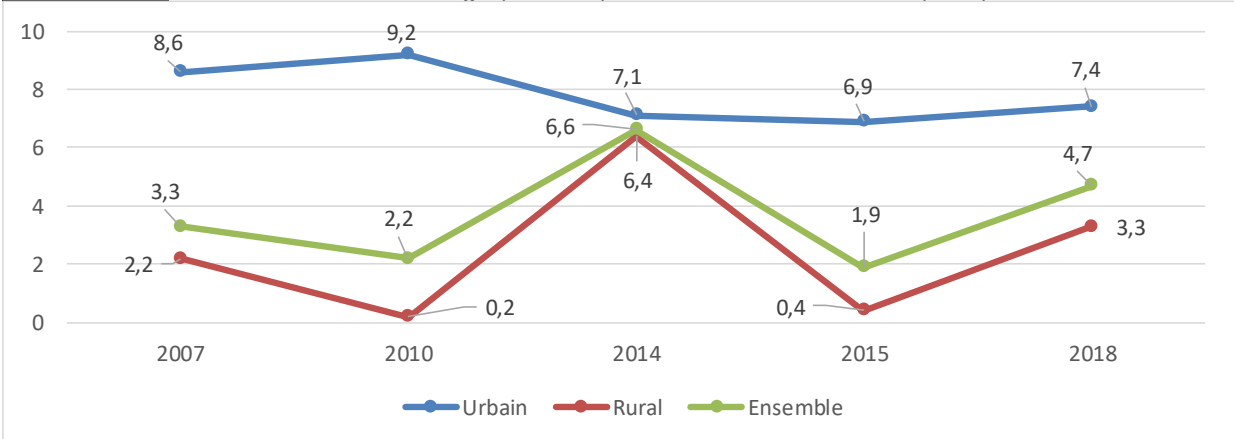
Graphique 34 : Taux d'emploi (%) de la population par région en 2015



Graphique 35 : Evolution du taux de chômage (par région en 2015)



Graphique 36 : Evolution du taux de chômage (sens BIT) selon le milieu de résidence (en %)



## IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale (2/3)

---

### **Points saillants :**

- Croissance continue du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS depuis 2009 ;
- 33,7% des travailleurs immatriculés à la CARFO de la tranche d'âge 60-64 ans en 2018.

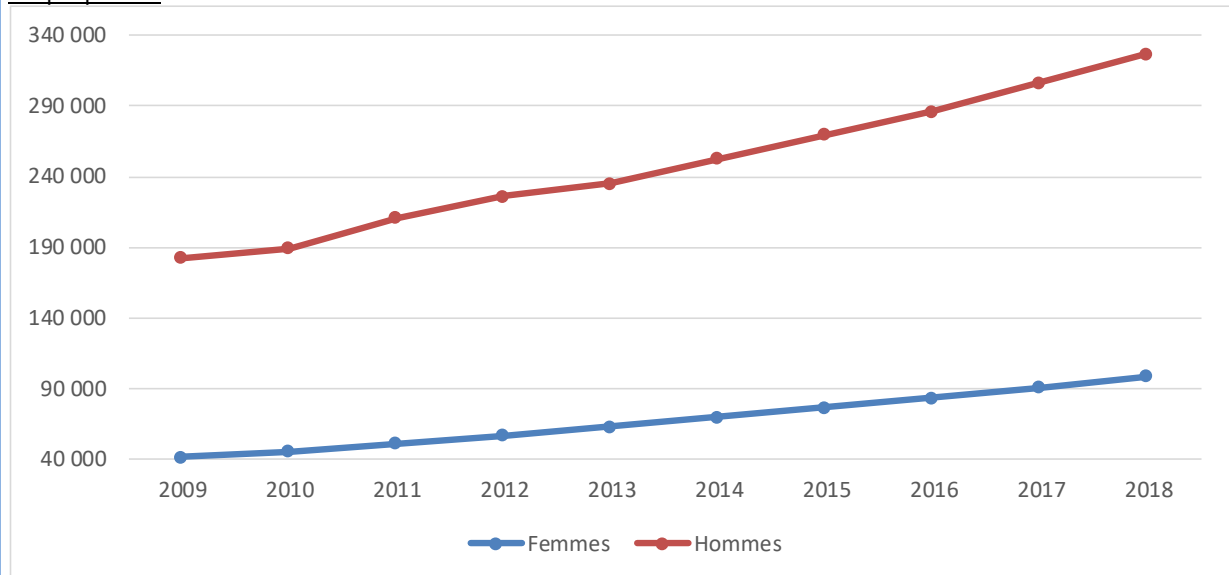
### **Commentaire général**

Le nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS est de 425 761 en 2018 contre 224 208 en 2009 et 397 548 en 2017, soit une progression respective de 89,9% et 7,1%. Les femmes représentent 23,2% des immatriculés et 76,8% pour les hommes. Le nombre de femmes immatriculées a connu une augmentation de 8,8% entre 2017 et 2018 contre 6,6% pour les hommes.

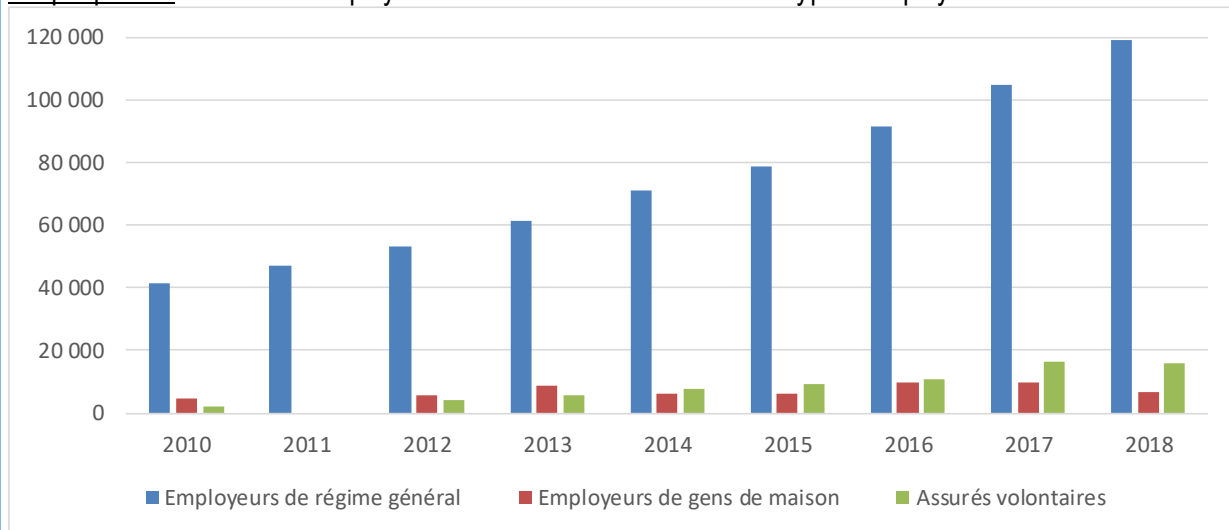
Depuis 2010, le nombre d'employeurs déclarés à la CNSS connaît une variation positive. En effet, de 48 611 en 2010, il a évolué progressivement et a atteint 141 527 en 2018 soit une hausse de 191,1%. La répartition de ces employeurs selon le type montre 84,0% d'employeurs de régime général, 11,1% d'employeurs d'assurés volontaires et 4,9% d'employeurs de gens de maison.

Le nombre de retraités inscrits à la CARFO au 31 décembre 2018 est de 23 823 contre 22 698 en 2017 soit une évolution de 5,0%. La répartition par sexe présente 19,8% de femmes et 80,2% d'hommes. Selon la tranche d'âge, les retraités inscrits à la CARFO au 31 décembre 2018 ayant entre 60 et 64 ans représentent 33,7% des inscrits. Les inscrits ayant entre 50 et 54 ans et les moins 50 ans représentent respectivement 0,8% et 0,1%.

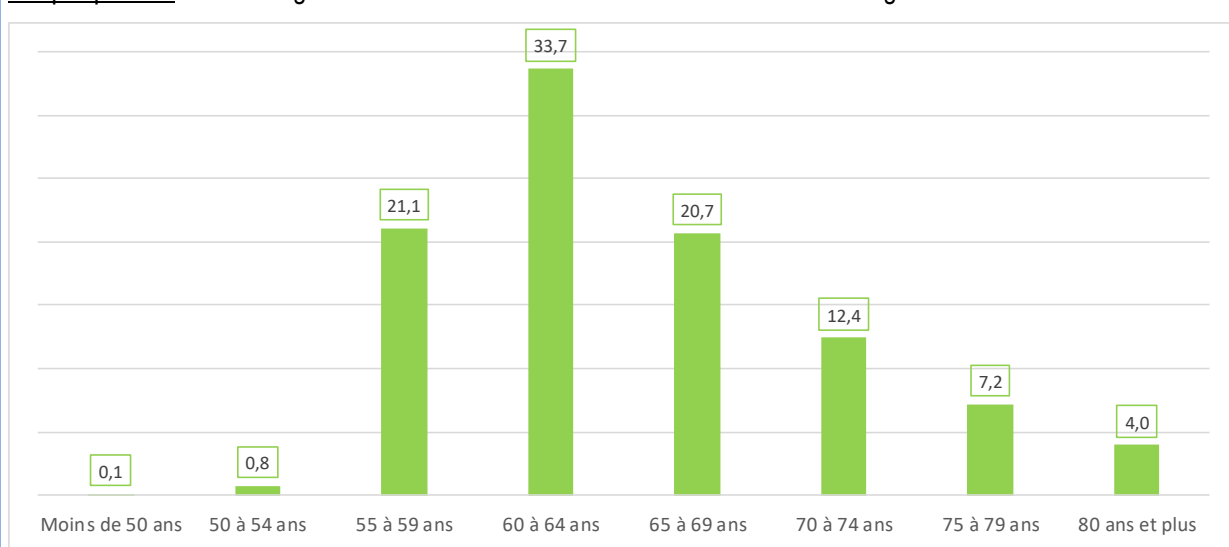
Graphique 37 : Evolution du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS.



Graphique 38 : Nombre d'employeurs déclarés à la CNSS selon le type d'employeur



Graphique 39 : Pourcentage de retraités inscrits à la CARFO selon la tranche d'âge en 2018



## IV.2.4. Droit au travail et à la sécurité sociale (3/3)

---

### **Points saillants :**

- Augmentation des effectifs de la fonction publique de 6,2% en 2018 ;
- Baisse de 40,1% du nombre de postes à pourvoir au titre des concours directs en 2018 ;
- Baisse de 32,8% du nombre de postes à pourvoir au titre des mesures nouvelles en 2018.

### **Commentaire général**

Le ratio poste à pourvoir / candidatures au concours directs est de 0,7% en 2018 contre 1,2% en 2017. Il connaît une baisse progressive depuis 2014. En effet, de 2,4% en 2013, il est passé à 1,6% en 2014, puis 1,5% en 2015 et 1,3% en 2016.

Le nombre de postes à pourvoir n'a jamais été comblé au cours de la dernière décennie. En effet, le ratio postes pourvus / postes à pourvoir au concours directs est de 95,2% en 2018 contre 89,9% en 2017. Durant les 10 dernières années, l'année 2011 a enregistré le plus fort ratio, soit 99,4% et l'année 2015 le plus faible ratio avec 78,1%.

En ce qui concerne le ratio postes à pourvoir / candidatures au concours sur mesures nouvelles, il a aussi connu globalement une réduction sur la période 2013-2018 passant de 50,9% en 2013 à 6,7% en 2018.

Quant au ratio postes pourvus / postes à pourvoir au concours sur mesures nouvelles, il est de 87,4% en 2018. Il a enregistré son plus fort taux en 2017 avec 99% et son plus faible taux en 2013 avec 76,0%.

Pour l'année scolaire et académique 2017/2018, on enregistre 39 867 élèves dans les écoles de formation professionnelles publiques contre 37 652 en 2016/2017. Il a connu une augmentation de 166,6% par rapport à 2008/2009 et 5,9% par rapport à 2016/2017. Les femmes représentent 30,7% des élèves en 2017/2018 contre 33,4% en 2016/2017. Le nombre d'inscrits dans les écoles de formation professionnelles publiques de sexe féminin a baissé de 2,7 points.

Le nombre d'agents recrutés dans la fonction publique sur sélection sur dossier connaît une forte baisse en 2018. S'il était de 463 en 2017, ce nombre n'est que 42 en 2018, soit une régression de 90,9%. Il avait pourtant augmenté de 85,9% entre 2016 et 2017. Sur la période 2014-2018, on enregistre le nombre le plus élevé d'agents recrutés en 2014 avec 545 agents et le plus faible nombre d'agents recrutés avec 42 agents en 2018.

Le nombre total d'agents de la fonction publique au 31 décembre 2018 est de 196 077 contre 184 550, soit une hausse de 6,2%. La proportion des femmes n'a pratiquement pas changé puisqu'il est de 34,2% contre 34,3% en 2017.



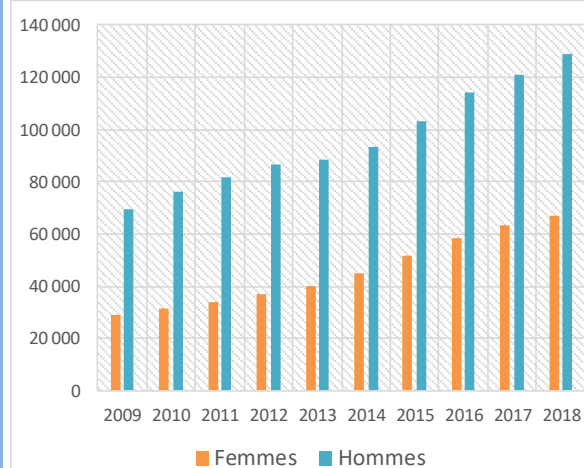
Tableau 35 : Ratio aux concours de la fonction Publique

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Poste à pourvoir/Candidatures au concours directs	2,1%	2,0%	1,8%	2,1%	2,4%	1,6%	1,5%	1,3%	1,2%	0,7%
Postes pourvus / Postes à pourvoir au concours directs	99,3%	98,7%	99,4%	98,4%	88,0%	93,9%	78,1%	93,8%	89,9%	95,2%
Postes à pourvoir / Candidatures au concours sur mesures nouvelles	-	-	-	-	50,9%	43,2%	21,7%	24,2%	10,8%	6,7%
Postes pourvus / Postes à pourvoir au concours sur mesures nouvelles	-	-	-	-	76,0%	84,0%	79,3%	88,0%	99,0%	87,4%

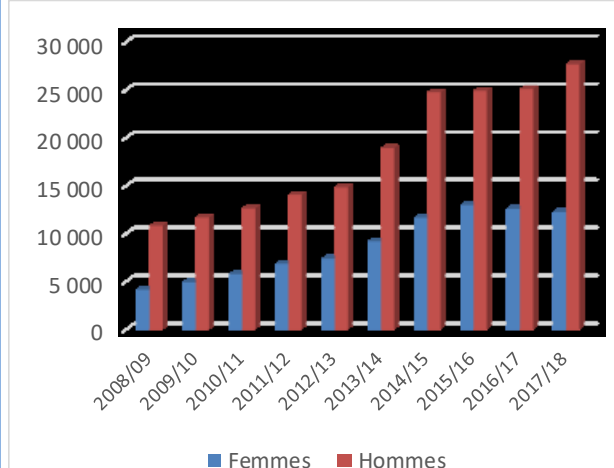
Tableau 36 : Variation du nombre d'élèves dans les écoles de formation professionnelle publiques selon le sexe

	Situation en 2017/18	Variation en % par rapport	
		2008/09	2016/17
Féminin	12 226	195,2%	-2,7%
Masculin	27 641	155,6%	10,2%
<b>Ensemble</b>	<b>39 867</b>	<b>166,6%</b>	<b>5,9%</b>

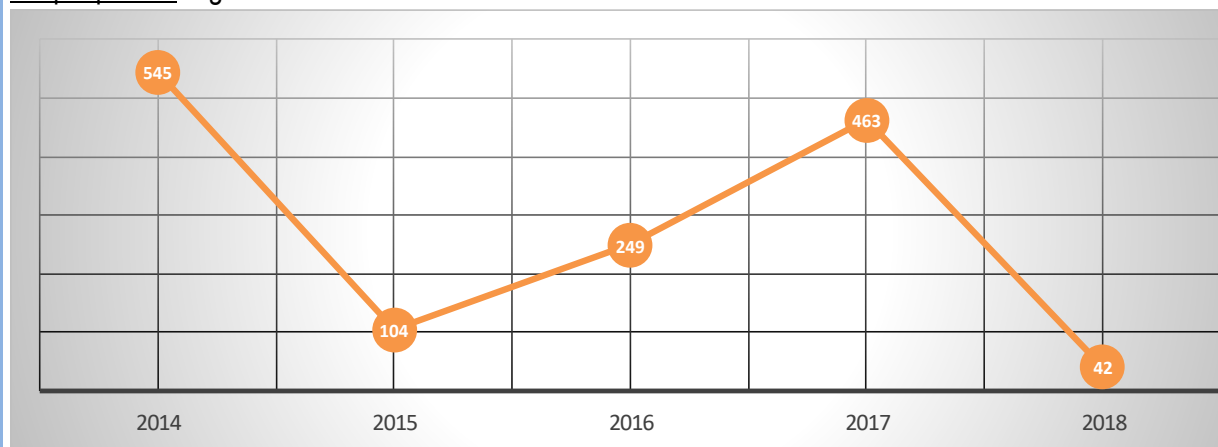
Graphique 40 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31/12



Graphique 41 : Nombre d'élèves dans les écoles de formation professionnelle publiques



Graphique 42 : Agents recrutés sur sélection de dossier



## IV.3. Droits de solidarité

---

### IV.3.1. Droit à un environnement sain

---

#### **Points saillants :**

- Prédominance en 2018 de la pneumonie et de la broncho pneumonie liées à la qualité de l'air ;
- Forte augmentation des diarrhées non sanguinolantes ;

#### **Commentaire général**

Selon l'article 2 de la loi N° 006-2013 du 02 avril 2013 portant Code de l'Environnement au Burkina Faso, l'Environnement est l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines.

Pour appréhender le droit à un environnement sain au Burkina Faso, plusieurs paramètres sont à prendre en compte notamment les ressources naturelles et le cadre de vie. Cependant, cette analyse se limite uniquement sur les indicateurs entrants dans le second aspect.

L'évolution des cas de maladies liées à la qualité de l'air montre une prédominance de la pneumonie et de la broncho pneumonie. La pneumonie représente 64,5% de l'ensemble des cas de maladies liées à la qualité de l'air en 2018 contre 35,9 en 2009. La broncho-pneumonie représente 21,9% des cas de maladies liées à la qualité de l'air en 2018 contre 22,8% en 2017 et 47,3% en 2009.

En 2018, on dénombrait 1 584 106 cas de maladies d'origine hydrique contre 1 407 820 cas en 2017, soit une hausse de 12,52%. On note une progression des parasitoses intestinales chaque année. En effet, le nombre de cas est passé de 269 203 en 2014 à 608 406 en 2018. En 2017, il était de 547 263, soit une augmentation de 11,2%. De même, on note une augmentation de 35% de la schistosomiase intestinale avec 6 552 cas en 2018 contre 4 835 cas en 2017 et les diarrhées non sanguinolantes qui sont passées de 838 668 en 2017 à 951 661 en 2018. Par ailleurs, aucun cas de choléra et de dracunculose n'a été enregistré depuis 2014.

Relativement à la production de déchets industriels notamment ceux produits par la SONABEL, on note une hausse significative de la quantité d'huiles usées. Cette quantité est passée de 181 664 litres en 2009 à 1 249 430 litres en 2015. Néanmoins des efforts ont été faits pour traiter ces déchets à travers la cession / vente. La production de déchets solides notamment les déchets plastiques a considérablement baissé. De 1 562 kg en 2010, ce chiffre est passé à 87 kg en 2015.

Concernant les actions de reboisement, le nombre de plants mis à terre est de 4 835 357 en 2017. Ce nombre est resté sensiblement identique à celui de 2016. Il est en baisse par rapport à 2009 année au cours de laquelle 10 610 551 plants mis en terre, soit une baisse de 54,4%.

**Tableau 37 : Evolution des cas de maladies liées à la qualité de l'air.**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Asthme	16 883	18 950	19 669	24 111	23 229	22 008	22 572	6 122	24 172	24 480
Haute angine	66 640	74 492	74 875	0	84 038	103 228	6 144	14 815	533	1 137
Pneumonie	612 662	772 453	755 885	327 570	9 450	1 217 721	507 766	-	3 822 566	4 305 699
Broncho-pneumonie	808 162	919 215	799 219	534 226	524 697	1 036 277	1 016 530	-	1 368 395	1 464 386
Rhinopharyngite	204 494	229 872	232 358	140 294	139 899	346 767	367 473	-	782 375	883 836
<b>Ensemble</b>	<b>1 708 841</b>	<b>2 014 982</b>	<b>1 882 006</b>	<b>1 026 201</b>	<b>781 313</b>	<b>2 726 001</b>	<b>1 920 485</b>	<b>20 937</b>	<b>5 998 041</b>	<b>6 679 538</b>

Source : Annuaire statistique 2016 de l'Environnement, MEEVCC.

**Tableau 38 : Nombre de cas de maladies d'origine hydrique.**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Diarrhées non sanguinolentes	384 377	417 625	406 553	543 261	314 295	321 545	361 297	314 295	838 668	951 661
Diarrhées sanguinolentes	47 952	38 319	25 085	31 792	14 024	9 205	6 694	14 024	10 847	11 001
Parasitoses intestinales	352 947	382 820	348 295	478 741	364 405	269 203	394 380	364 405	547 263	608 406
Dracunculose (nouveau cas)	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Choléra	16	0	25	144	57	0	0	0	0	0
Paralysie flasq. Aigüe (PFA)	43	221	31 787	236	247	199	50	247	424	423
Schistosomiase urinaire	7 879	8 099	6 689	8 147	16 669	7 699	205	-	5 783	6 063
Schistosomiase intestinale	2 115	2 551	0	0	0	5 301	86	-	4 835	6 552
Onchocercose	2	3	6	3	50	52	18	50	0	0
<b>Ensemble</b>	<b>795 331</b>	<b>849 638</b>	<b>818 441</b>	<b>1 062 324</b>	<b>709 747</b>	<b>613 204</b>	<b>762 730</b>	<b>693 021</b>	<b>1407820</b>	<b>1584106</b>

Source : Annuaire statistique 2016 de l'Environnement, MEEVCC.

**Tableau 39 : Variation des cas de maladies d'origine hydrique**

	Valeur en 2018	Variation (%) par rapport à	
		2009	2017
Diarrhées non sanguinolentes	951 661	147,6	13,5
Diarrhées sanguinolentes	11 001	-77,1	1,4
Parasitoses intestinales	608 406	72,4	11,2
Dracunculose (nouveau cas)	0	-	-
Choléra	0	-100,0	-
Paralysie flasq. Aigüe (PFA)	423	883,7	-0,2
Schistosomiase urinaire	6 063	-23,0	4,8
Schistosomiase intestinale	6 552	209,8	35,5
Onchocercose	0	-100,0	-
<b>Ensemble</b>	<b>1 584 106</b>	<b>99,2</b>	<b>12,5</b>

**Tableau 40 : Production de déchets industriels (SONABEL uniquement).**

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets liquides	Huiles usées (L)	181 664	217 947	158 000	210 078	117 000	1 249 430
	Eaux de purge (L)	13 110 348	9 999 354	6 585 000	11 787 499	9 780 198	nd
Déchets solides	Filtres (Unité)	600	620	853	635	555	429
	Chiffons et sciure de bois (Kg)	34 281	17 128	25 782	2 460	15 117	3 710
	Objets métalliques (Kg)	396	369	586	1 415	732	nd
	Objets plastiques (Kg)	1 562	729	1 564	837	728	87
	Papiers, feuilles	7 988	1 208	3 852	762	684	701

Source : Annuaire statistique 2016 de l'Environnement, MEEVCC.

**Tableau 41 : Evolution des indicateurs de reboisement**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plants mis en terre	10 610 551	10 428 812	10 195 177	7 023 088	5 496 222	6 903 555	6 578 196	4 831 819	4 835 357
Superficie reboisée (ha)	18 322	9 668	6 854	9 326	10 168	8 719	12 954	5 602	9160
Longueur des haies-vives (km)	1 475	1 081	1 290	932	680	2 680	710	533	785
Taux de reprise	81%	78%	80%	87%	80%	80%	71%	nd	-

Source : Annuaire statistique 2016 de l'Environnement, MEEVCC.

## IV.3.2. Droit à la paix

---

### **Points saillants :**

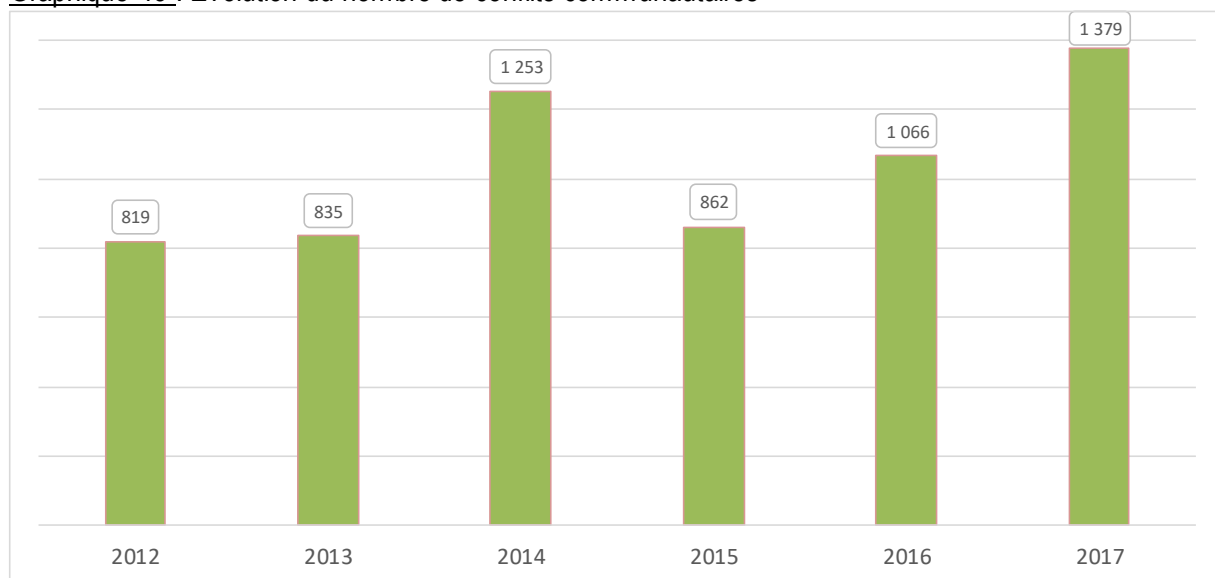
- Hausse de 29,4% des conflits communautaires en 2017 ;
- 25% des conflits communautaires enregistrés dans la région de l'Est en 2017.

### **Commentaire général**

En 2017, les services du ministère en charge des droits humains ont enregistré 1 379 conflits communautaires sur toute l'étendue du territoire. Par rapport à 2016, il ressort que le nombre de ce type de conflits a progressé de 29,4%. Depuis 2015, l'on remarque croissance continue du nombre de conflits communautaires.

Selon la région de résidence, la région de l'Est a enregistré 347 conflits communautaires en 2017, plus grande valeur. Elle est suivie du Centre-Est (310) et du Sahel (193). Les régions les moins touchées sont le Centre (14), les Hauts-Bassins (26), la Boucle du Mouhoun et le Centre-Nord (30), les Cascades (35).

Graphique 43 : Evolution du nombre de conflits communautaires



Graphique 44 : Nombre de conflits communautaires enregistrés par région en 2017

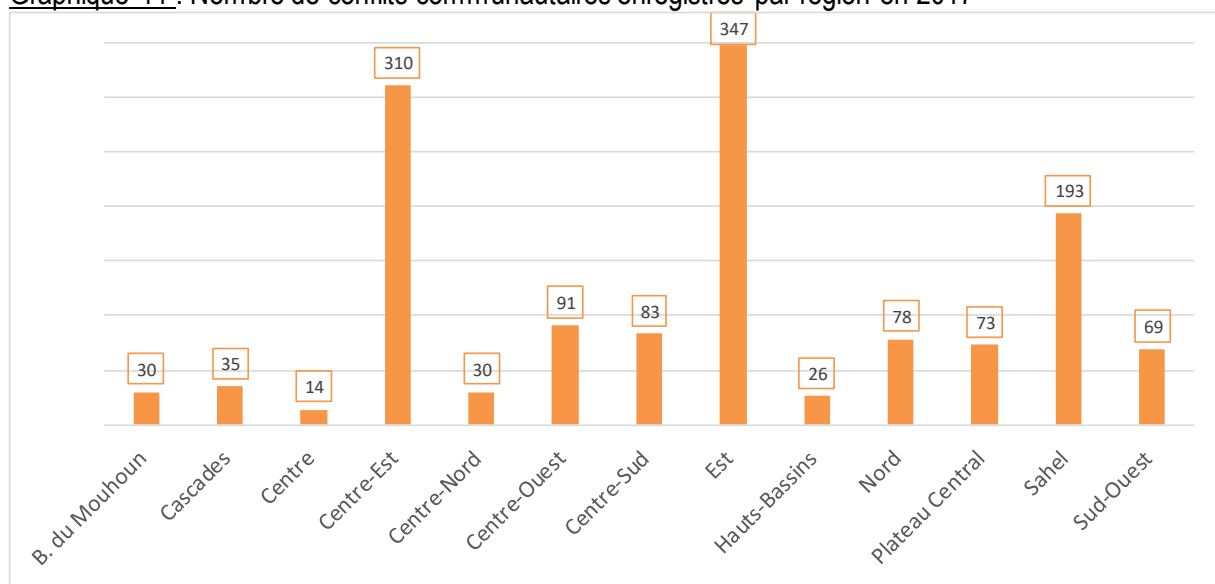


Tableau 42 : Nombre de conflits communautaires enregistrés par région.

Région	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation par rapport à	
							2012	2016
B. du Mouhoun	77	83	106	25	23	30	-61,0	30,4
Cascades	26	24	56	24	20	35	34,6	75,0
Centre	62	60	68	32	14	14	-77,4	0,0
Centre-Est	98	102	125	192	246	310	216,3	26,0
Centre-Nord	80	99	127	19	14	30	-62,5	114,3
Centre-Ouest	80	73	87	33	59	91	13,8	54,2
Centre-Sud	50	37	43	62	66	83	66,0	25,8
Est	18	13	71	224	278	347	1827,8	24,8
Hauts-Bassins	49	39	39	12	25	26	-46,9	4,0
Nord	25	29	162	25	41	78	212,0	90,2
Plateau Central	51	62	103	32	48	73	43,1	52,1
Sahel	141	178	117	160	196	193	36,9	-1,5
Sud-Ouest	62	36	149	22	36	69	11,3	91,7
<b>Ensemble</b>	<b>819</b>	<b>835</b>	<b>1 253</b>	<b>862</b>	<b>1 066</b>	<b>1 379</b>	<b>68,4</b>	<b>29,4</b>

## IV.4. Droits catégoriels

---

### IV.4.1. Droits de l'enfant

---

#### Points saillants :

- Baisse de 25,4% des effectifs des mineurs en conflits avec la loi ;
- Augmentation de 17,8% des enfants victimes de violence ;
- Baisse de 23,5% des enfants victimes de traite en 2018.

#### Commentaire général

Sur toute l'étendue du territoire, il existe 7 juges des enfants et 2 tribunaux pour enfants depuis 2013. Les juges des enfants ont connu des affaires impliquant 285 mineurs en conflit avec la loi. Cet effectif a baissé de 25,4% par rapport à 2017 et de 154,5% par rapport à 2009. Quant aux mineurs en danger identifiés, les juges des enfants ont enregistré 233 cas en 2018. Cet effectif a connu une augmentation de 119,8% par rapport à 2017.

Les quotients de mortalité infantile et juvénile se sont nettement améliorés de 1993 à nos jours quand bien même on note une certaine disparité selon le milieu de résidence (urbain et rural). D'une manière générale, le quotient de mortalité infantile qui se situait à 122,2‰ en 1993 est passé à 43,0‰ en 2015. Quant au quotient de mortalité juvénile, il est passé de 115,5‰ à 41,0‰ durant la même période.

Les services de l'action sociale ont été fréquentés en 2018 par 19 083 usagers enfants. Un peu plus de la moitié soit 50,4% de ces usagers enfants sont de sexe féminin. Ces enfants usagers des services sociaux ont des profils divers. Environ 8 637 de ces enfants sont victimes de violence dont 51,9% sont de sexe féminin. Cet effectif a évolué de 17,8% par rapport à 2017. En outre, 15,8% des enfants qui ont recouru aux services de l'action sociale en 2018, sont scolarisés. De ces jeunes enfants scolarisés et usagers des services de l'action sociale, 52,5% sont des filles. A la suite des enfants victimes de violence et des jeunes scolarisés, les orphelins ont plus recouru aux services de l'action sociale en 2018. Ces orphelins composés en majorité de filles (50,6%) représentent 13,4% de l'ensemble des usagers enfants. Il faut noter aussi que l'effectif des enfants victimes d'exploitation sexuelle usagers des services de l'action sociale a baissé en 2018. Ces enfants au nombre de 54 contre 64 en 2017 sont en majorité des filles (87,0%). Par ailleurs, le nombre d'enfants victimes de traite usagers des services de l'action sociale de 872 en 2017 a connu une baisse en 2018 avec un effectif de 667 dont 29,8% de filles.

Tableau 43 : Evolution de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	76,4	113,0	122,2	78,0	114,4	115,5
1998/1999	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003	70,0	95,0	81,0	71,0	117	111,0
2010	61,0	81,0	65,0	46,0	82,0	68,01
2015	-	-	43,0	-	-	41,0

Source : Tableau de bord social 2017, INSD.

Tableau 44 : Variations du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.

	Valeur en 2018	Variation (%) par rapport à	
		2009	2017
Enfants en conflit avec la loi	285	154,5	-25,4
Mineurs en danger	233	2,6	119,8

Graphique 45: Mineurs en conflit avec la loi et en danger enregistrés par les juges des enfants

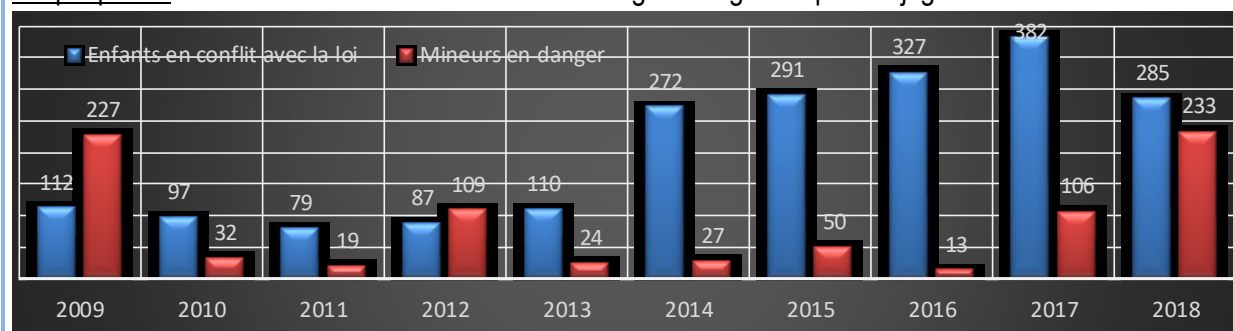


Tableau 45 : Répartition de l'ensemble des usagers enfants des services sociaux par type de cas en 2018

Type de cas	Nombre d'enfants usagers en 2018	Proportion de filles (%)	Poids par type (%)	Variation (%) par rapport à	
				2013	2017
Enfants parrainés	58	56,9	0,3	-1,7	45,0
Enfants et jeunes placés en apprentissage	43	48,8	0,2	-25,9	-79,8
Enfants orphelins	2 555	50,6	13,4	20,9	9,5
Enfants abandonnés	127	53,5	0,7	49,4	-27,8
Enfants victimes de violences	8 637	51,9	45,3	56,5	17,8
Enfants victimes d'exploitation sexuelle	54	87,0	0,3	100,0	-15,6
Enfants vivant dans la rue	241	13,3	1,3	-30,9	-3,2
Enfants victimes de traite	667	29,8	3,5	7,6	-23,5
Enfants/jeunes en conflit avec la loi	209	9,1	1,1	-48,9	62,0
Enfants/jeunes placés en famille	6	66,7	0,0	-53,8	-25,0
Enfants/jeunes placés en institution	26	38,5	0,1	-13,3	-31,6
Enfants/jeunes scolarisés	3 012	52,5	15,8	30,3	-22,5
Enfants/jeunes non scolarisés	337	51,9	1,8	343,4	116,0
Enfants/jeunes déscolarisés	133	45,9	0,7	-8,3	-21,3
Enfants trouvés	323	47,7	1,7	53,1	83,5
Enfants adultérins	12	33,3	0,1	-	-47,8
Enfants incestueux	14	35,7	0,1	-	-26,3
Enfants de parents malades	46	56,5	0,2	-	-87,7
Autres enfants	2 583	54,1	13,5	54,4	8,0
<b>Ensemble</b>	<b>19 083</b>	<b>50,4</b>	<b>100,0</b>	<b>39,3</b>	<b>2,3</b>

Source : Annuaire statistique 2017 de l'action sociale.

Tableau 46 : Evolution de l'effectif des usagers des services enfance selon le type de cas.

Type de cas	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Enfants abandonnés	85	94	112	50	176	127
Enfants victimes de violences	5 519	5 627	6 226	3 982	7 330	8 637
Enfants victimes d'exploitation sexuelle	27	26	24	16	64	54
Enfants victimes de traite	620	550	727	465	872	667

## IV.4.2. Droits de la femme (1/2)

### Points saillants :

- Baisse de 0,8 point du taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié en 2018 ;
- Hausse de 28,7% des cas de violences conjugales déclarés en 2018 ;
- Hausse de 47,2% du nombre de violences conjugales à l'égard des femmes en 2018.

### Commentaire général

L'assistance des femmes par un personnel de santé qualifié s'est légèrement dégradé en 2018. En effet le taux d'accouchements assistés qui était de 83,9% en 2017 est passé à 83,1% en 2018 soit une baisse de 0,8 point.

Sur les 13 régions, le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié s'est amélioré dans les régions du Centre, du Centre-Est et des Cascades où les taux d'assistance sont passés respectivement de 98,8% à 99% ; 79,6% à 83,7% et 97,7% à 98,4 % pour les années 2017 et 2018. Une légère baisse s'observe dans les autres régions. La plus forte hausse de ce taux s'enregistre dans la région du Centre-Est avec une hausse de 4,1 points.

En 2018, le nombre de violences conjugales déclarées dans les structures de l'action sociale est de 1 861 cas contre 1 327 cas en 2017, soit une hausse de 28,7%. Ce nombre qui était de 323 en 2013 ne fait que s'accroître d'année en année. La répartition des violences déclarées selon le sexe des victimes montre que les femmes sont plus touchées que les hommes avec 73,4% des cas en 2017 et 77,1% des cas en 2018. Nonobstant ces disparités constatées selon le sexe, on relève de façon générale une hausse du nombre de cas par rapport à 2017. Ainsi, en 2018 le nombre de violences conjugales à l'égard des femmes a connu une hausse de 47,2% et celui des hommes de 21,0%.

Concernant la répartition des violences conjugales par région, la région des Hauts-Bassins enregistre la plus forte proportion (16,1%) suivi des régions du Sud-Ouest (10,1%) et du Nord (10,0%).

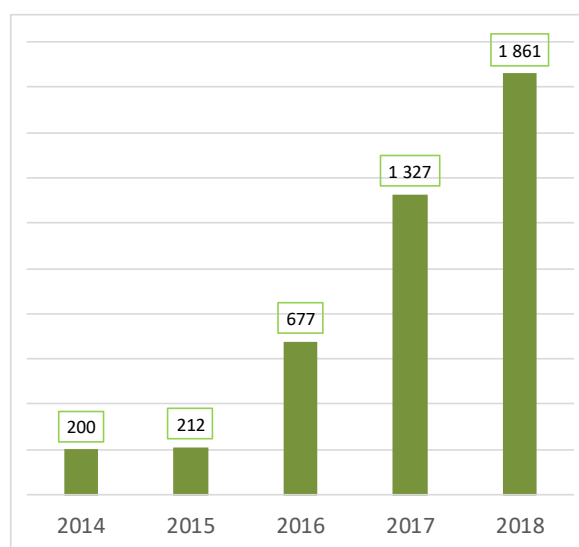


Tableau 47 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires.

Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	76,6	83,2	86,1	88,4	83,9	93,2	87,4	81,1	82,5	79,2
Cascades	69,9	71,5	78,9	89,6	88	89,2	86,4	89,9	97,7	98,4
Centre	89,5	87,4	93,3	89,4	86,2	100,4	100,0	95,8	98,8	99
Centre Est	76,1	79,5	78,8	83,4	79,6	87,7	83,8	83,7	79,6	83,7
Centre Nord	63,9	65	71,6	73,1	81,1	82,9	79,9	81,1	83,5	80,9
Centre Ouest	65	67,4	72,4	81,2	72,2	77,8	75,6	74,9	76,8	75,4
Centre Sud	77,5	80,5	76,1	76	73,7	74,7	71,3	68,4	69,9	66,8
Est	58,6	63,4	68,5	72,6	70,4	76,3	72,7	72,7	78,3	77,5
Hauts Bassins	79,3	75,7	84,7	92,7	88,6	90,5	88,9	86,9	88,9	88,7
Nord	67,5	77,3	84,8	88,9	88,6	95,7	93,3	91,5	90,7	89,8
Plateau Central	81,5	84,8	85,7	87,6	81	85,7	82,4	78,2	81,0	80,4
Sahel	51,6	56,2	63	68,5	70,7	77,4	73,7	73,5	74,5	71
Sud-Ouest	58,5	60,3	67,4	71,5	81,8	77	78,7	80,6	85,9	85,8
<b>Ensemble</b>	<b>70,7</b>	<b>73,5</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>80,5</b>	<b>86,2</b>	<b>83,4</b>	<b>80,9</b>	<b>83,9</b>	<b>83,1</b>

Source : Annuaire statistiques de la santé

Graphique 46 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés.



Graphique 47 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe.

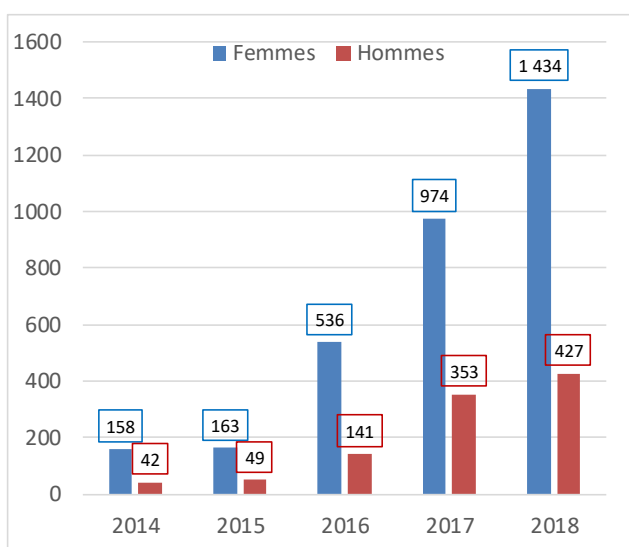


Tableau 48 : Cas de violences conjugales déclarées par région selon le sexe.

Région	Femmes			Hommes	
	Nombre en 2018	Proportion (%)	Variation (%) par rapport à 2017	Nombre en 2018	Variation (%) par rapport à 2017
Boucle du Mouhoun	100	74,1	-3,8	35	-5,4
Cascades	108	72,5	63,6	41	86,4
Centre	117	79,6	44,4	30	76,5
Centre-Est	100	73,0	47,1	37	5,7
Centre-Nord	58	85,3	75,8	10	0,0
Centre-Ouest	107	84,3	122,9	20	17,6
Centre-Sud	39	66,1	-48,7	20	-41,2
Est	84	94,4	-24,3	5	-80,8
Hauts-Bassins	219	73,2	49,0	80	8,1
Nord	146	78,5	-	40	ND
Plateau Central	79	81,4	25,4	18	-5,3
Sahel	164	91,1	64,0	16	6,7
Sud-Ouest	113	60,1	46,8	75	59,6
<b>Ensemble</b>	<b>1 434</b>	<b>77,1</b>	<b>47,2</b>	<b>427</b>	<b>21,0</b>

## IV.4.2. Droits de la femme (2/2)

---

### Points saillants :

- 2,7% de plus de femmes nommées aux fonctions individuelles en conseil des ministres en 2016
- 1,5% de baisse de la représentation féminine à l'hémicycle en 2016
- Réduction de 2,3% de femmes maires et de 9,2% de femmes conseillers municipaux en 2016

### Commentaire général

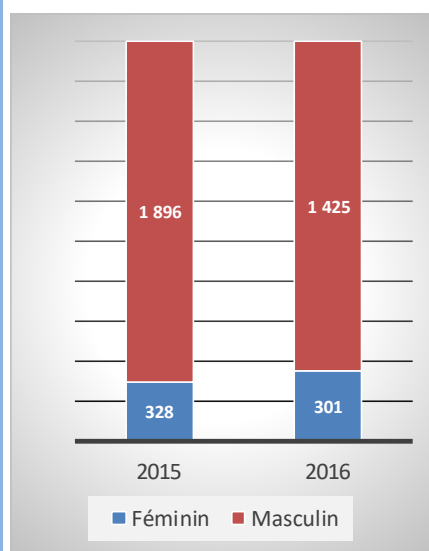
La participation des femmes aux instances de décisions reste faible au regard des recommandations au plan international qui préconisent une représentation suffisante des femmes dans les sphères décisionnelles. On relève également une faible proportion de femmes dans les mandats électifs, contrairement au quota genre de 30% de femmes prescrit au plan national.

En 2016, on dénombrait 1 726 personnes nommées aux fonctions individuelles en conseil des ministres . Ce chiffre a connu une baisse de 22,4% comparativement à 2015 où il était de 2 224 personnes. On relève une légère hausse du nombre de femmes nommées sur la période 2015-2016 passant de 14,7% à 17,4%. Parmi ces nominations en 2016, on enregistre, 36 ministres dont 7 femmes ; 22 Secrétaires Généraux de ministères dont 3 femmes ; 13 Gouverneurs dont 4 femmes et 117 Directeurs Généraux dont 19 femmes.

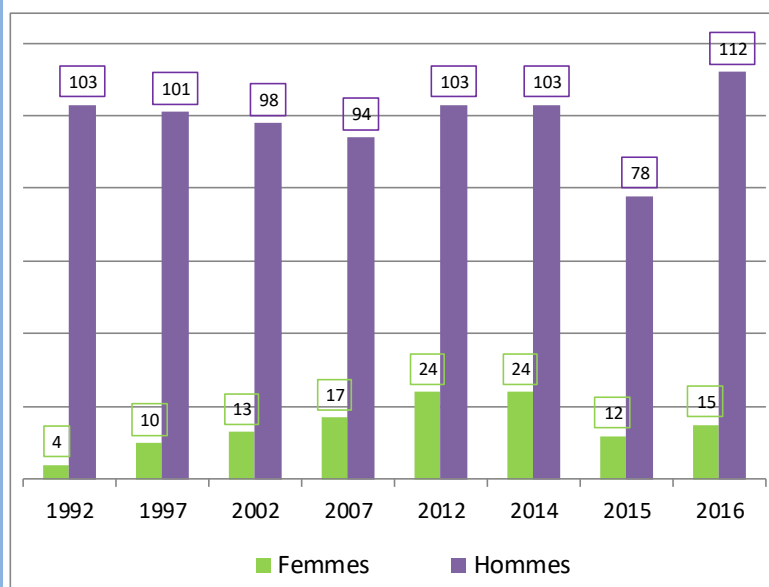
Relativement aux mandats électifs, en 2016 on dénombrait 127 députés dont 11,8% de femmes, 351 maires dont 2,8% de femmes et 18 602 conseillers municipaux dont 12,7 % de femmes.

Le nombre de députés a connu une augmentation de 37 députés en 2016 comparativement à 2015 eu égard à la réduction du nombre des représentants du peuple au Conseil National de Transition (CNT). En dépit de cette réduction, la représentation féminine à l'hémicycle a connu une baisse de 1,5% comparativement à 2015.

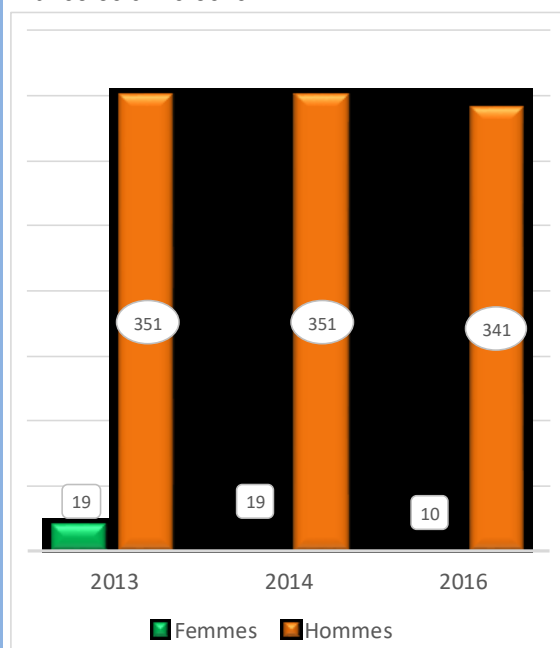
**Graphique 48 : Nominations aux fonctions individuelles en conseil de ministres selon le sexe**



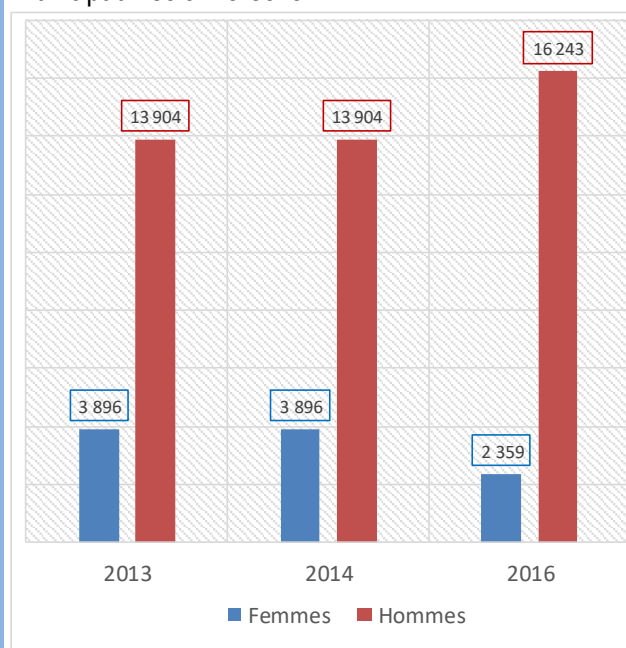
**Graphique 49 : Répartition des députés selon le mandat électif par sexe**



**Graphique 50 : Evolution des effectifs des maires selon le sexe**



**Graphique 51 : Evolution des effectifs des conseillers municipaux selon le sexe**



**Tableau 49 : Répartition des effectifs par poste nominatif selon le sexe.**

Postes	2011		2013		2014		2015		2016	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Ministres	3	26	5	27	5	27	-	-	7	26
Secrétaire Général de ministère	6	18	2	26	3	26	2	26	3	19
Présidents d'institution	4	9	3	12	-	-	-	-	-	-
Secrétaire Général de région	1	12	1	12	-	-	-	-	-	-
Ambassadeurs	5	22	9	23	-	-	-	-	-	-
Gouverneurs	3	10	2	11	2	11	-	-	4	9
Hauts-commissaires	2	43	10	35	10	35	12	33	-	-
Directeurs Généraux	-	-	-	-	-	-	23	111	19	98

### IV.4.3. Droits des personnes privées de liberté ou droits des détenus

---

#### **Points saillants :**

- 189,6% de taux d'occupation des EP en 2018 ;
- 4 détenus pour une place à la MAC-Ouagadougou en 2018 ;
- Plus de 9 détenus pour 1 GSP à la MAC de Ouagadougou en 2018.

#### **Commentaire général**

La surpopulation carcérale au Burkina Faso connaît une croissance continue depuis 2012. En effet, le taux d'occupation de l'ensemble des établissements pénitentiaires est de 143,9% en 2012, 186,2% en 2016, 190,3% en 2017 et 189,6% en 2018. Pourtant entre 2009 et 2012, elle connaissait une baisse allant de 172,0% en 2009 à 143,9% en 2012. Ainsi, seulement 8 établissements pénitentiaires sur 27 soit 29,6% présentent un taux d'occupation de moins de 100%. Il s'agit de ceux de Baporo (18,8%), Yako (53,3%), Kongounsi (56,7%), Léo (85%), Koupéla (88,3%), Tougan (95%), Manga (96,7%) et Nouna (96,7%). Par ailleurs, les taux d'occupation les plus élevés sont observés dans les MAC de Ouagadougou (414,7%), Bobo-Dioulasso (400%), Fada N'gourma (255,8%), Banfora (204,2%), Koudougou (215%) et Bogandé (211,7%). Concernant la prison de haute sécurité (PHS), on constate une hausse substantielle de 62,9% entre 2017 et 2018 due aux actions de lutte contre le terrorisme.

Malgré les efforts consentis par le gouvernement avec la construction ou l'extension de centres de détention, les conditions de détention demeurent difficiles.

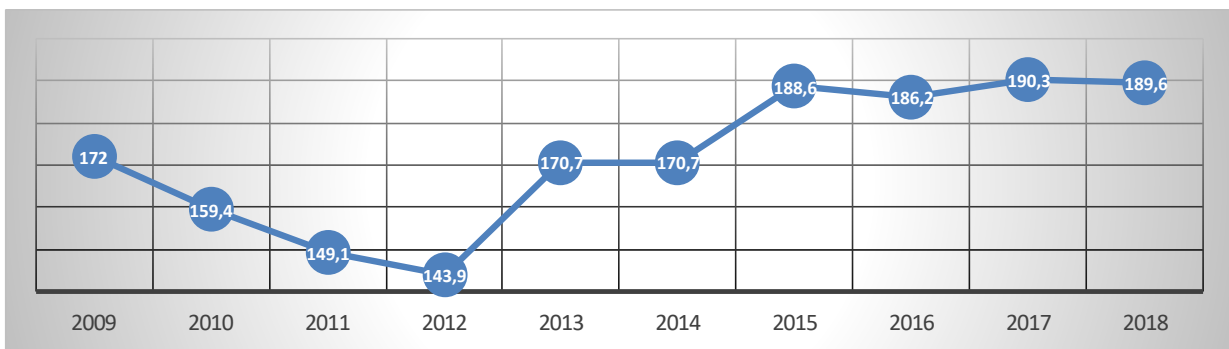
Le nombre croissant de détenus dans les établissements pénitentiaires freine les efforts du gouvernement pour un meilleur ratio d'encadrement. Le nombre de détenus par GSP est de 4,8 en 2018 contre 5,6 en 2017. Le ratio le plus bas est observé en 2012 (4,3) et le plus élevé en 2010 (6,6).

Selon les établissements pénitentiaires, les ratios détenus par GSP les plus faibles s'observent au centre pénitentiaire agricole de Baporo (0,6), aux MAC de Yako (1,7), Kongoussi (2) et Koupéla (2,5). Par contre les établissements pénitentiaires où le nombre de détenus encadrés par GSP est élevé sont essentiellement les MAC de Ouagadougou (9,6), Fada N'gourma (5,7), Boromo (5,5), Bogandé (5,4) et Diapaga (5,3).

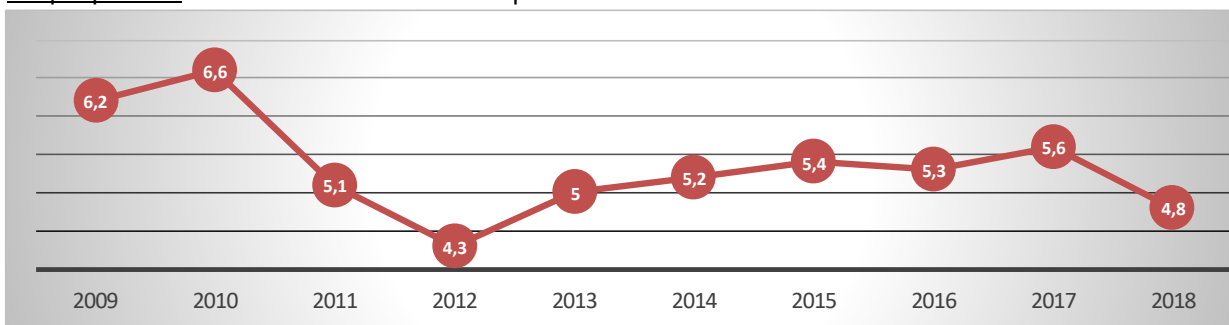
Tableau 50 : Taux d'occupation des EP et évolution du ratio détenus par GSP au 31 décembre

Etablissements pénitentiaires	Taux d'occupation (%) des EP					Ratio détenus par GSP				
	Valeurs			Ecart par rapport à :		Valeur			Ecart par rapport à :	
	2009	2017	2018	2009	2017	2009	2017	2018	2009	2017
Banfora	150,0	250,8	204,2	54,2	-46,6	9,5	5,7	4,1	-5,4	-1,6
Baporo	30,0	21,3	18,8	-11,2	-2,5	1,5	0,7	0,6	-0,9	-0,1
Bobo-Dioulasso	294,4	395,6	400,0	105,6	4,4	7,4	5,7	4,4	-3,0	-1,3
Bogandé	152,5	229,2	211,7	59,2	-17,5	10,8	6,1	5,4	-5,4	-0,7
Boromo	123,3	210,8	198,3	75,0	-12,5	7	6,5	5,5	-1,5	-1,0
Dédougou	168,3	152,5	185,0	16,7	32,5	9,2	3,7	4	-5,2	0,3
Diapaga	66,7	220,8	189,2	122,5	-31,6	6,5	7,4	5,3	-1,2	-2,1
Diébougou	-	162,5	161,7	-	-0,8	0	5,6	5	5,0	-0,6
Djibo	70,8	130,0	122,5	51,7	-7,5	6,4	3,1	2,1	-4,3	-1,0
Dori	130,0	98,3	115,0	-15,0	16,7	7,3	3,5	2,7	-4,6	-0,8
Fada N'gourma	285,0	296,7	255,8	-29,2	-40,9	18,1	9,1	5,7	-12,4	-3,4
Gaoua	154,0	152,0	160,0	6,0	8,0	15,4	5,6	5	-10,4	-0,6
Kaya	235,0	168,3	134,2	-100,8	-34,1	10,4	4,9	3,5	-6,9	-1,4
Kongoussi	75,0	55,0	56,7	-18,3	1,7	4,7	2,1	2	-2,7	-0,1
Koudougou	171,7	231,7	215,0	43,3	-16,7	7,6	5,1	4,4	-3,2	-0,7
Koupéla	-	70,0	88,3	88,3	18,3	-	2,6	2,5	2,5	-0,1
Léo	113,3	103,3	85,0	-28,3	-18,3	8,5	3,4	2,4	-6,1	-1,0
Manga	155,8	135,0	96,7	-59,1	-38,3	12,5	4,8	2,9	-9,6	-1,9
Nouna	27,5	87,5	96,7	69,2	9,2	2,4	2,6	2,7	0,3	0,1
Orodara	40,8	119,2	113,3	72,5	-5,9	2,6	4,3	3,2	0,6	-1,1
Ouagadougou MACO)	279,6	408,6	414,7	135,1	6,1	-	10,6	9,6	-	-1,0
Ouagadougou (PHS)	-	70,6	133,4	-	62,8	-	2,8	4,7	-	1,9
Ouahigouya	228,3	206,7	197,5	-30,8	-9,2	10,5	5,8	5,2	-5,3	-0,6
Tenkodogo	262,5	250,0	180,8	-81,7	-69,2	13,7	6,3	4,3	-9,4	-2,0
Tougan	60,8	105,8	95,0	34,2	-10,8	4,7	4	3,2	-1,5	-0,8
Yako	-	75,8	53,3	-	-22,5	-	2,8	1,7	-	-1,1
Ziniaré	-	140,8	115,8	-	-25,0	-	4,7	3,2	-	-1,5
<b>Ensemble</b>	<b>172,0</b>	<b>190,3</b>	<b>189,6</b>	<b>17,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>6,2</b>	<b>5,6</b>	<b>4,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,8</b>

Graphique 52 : Evolution du taux d'occupation des EP au Burkina Faso



Graphique 53 : Evolution du ration détenus par GSP au Burkina Faso





## V. Situation du civisme

---

## **Points saillants :**

- Participation effective de 2 burkinabè sur 5 en âge de voter aux scrutins de 2015

## **Commentaire général**

Au cours de l'année 2015, 68 cas de justice privée ont été recensés. On entend par justice privée au sens des droits humains, une situation où les victimes de violations de leurs droits recourent à des pratiques extrajudiciaires pour se venger et/ou pour infliger des douleurs physiques, morales, psychologiques ou autres. En outre, 882 manifestations sur la voie publique ne respectaient pas la loi, soit 17,7% de l'ensemble des manifestations sur la voie publique. En 2017, la police a enregistré 78 000 contraventions en matière d'infraction au code de la route contre 70 270 en 2015.

Les taux de participants aux élections présidentielles et législatives de 2015 sont quasi identiques, soit respectivement 60,0% et 60,1%. Une observation de la population en âge de voter en 2015 montre un taux d'inscription de 65,6% aux deux élections de l'année. La proportion de burkinabè en âge de voter et ayant voté effectivement aux présidentielles de 2015 est de 39,4% et de 39,5% en ce qui concerne les législatives.

Les manifestations violentes en milieu scolaire ont plus que doublé en passant de 40 en 2016 à 104 en 2017.



Tableau 51 : Etat de quelques indicateurs du civisme

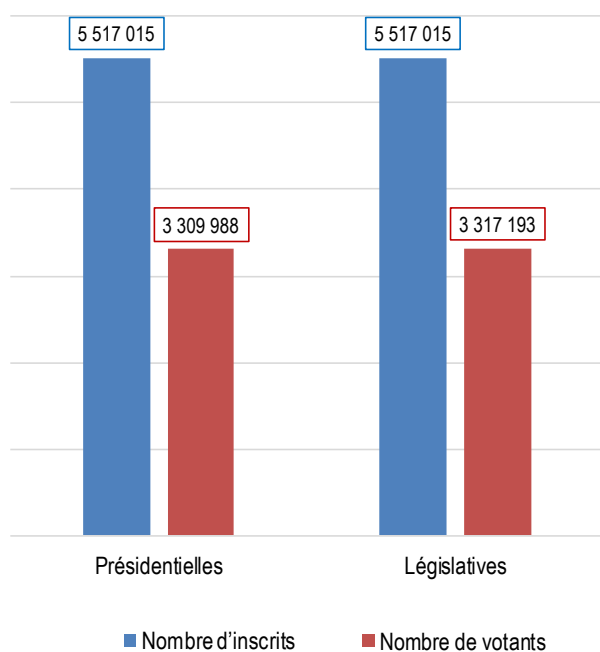
	Contraventions au code de la route	Manifestations violentes en milieu scolaire	Manifestations sur la voie publique	Manifestations sur la voie publique respectant la loi	Cas de justice privée	Opérateurs économiques contrôlés ayant fait l'objet d'amende	Proportion des opérateurs économiques contrôlés ayant fait l'objet d'amende
2015	70 270		4 977	4 095	68		
2016		40					
2017	78 000	104				11 816	97%

Tableau 52 : Participation aux élections en 2015.

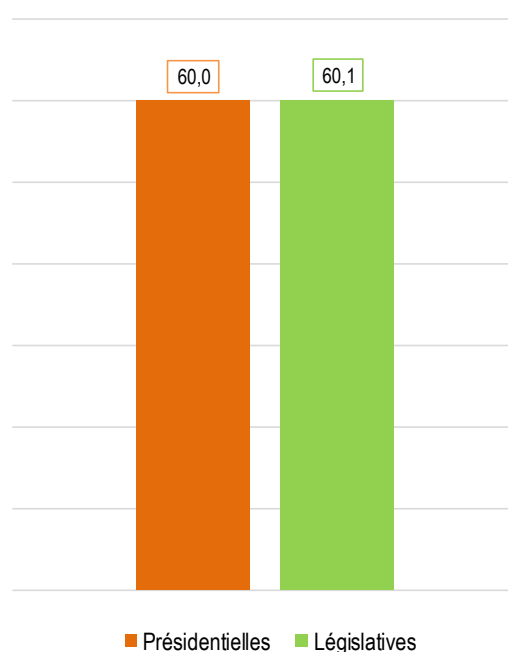
	Présidentielles	Législatives
Nombre d'inscrits	5 517 015	5 517 015
Nombre de votants	3 309 988	3 317 193
Taux de participation(en %)	60,0	60,1

Source : CENI

Graphique 54 : Participation aux élections en 2015



Graphique 55 : Taux de participation en 2015



# Indicateurs clés

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Population</b>	17 880 386	18 450 494	19 034 397	19 632 147	20 244 080
<b>Moyens</b>					
Conseillers en droits humains	ND	71	105	123	132
Attachés en droits humains	ND	99	100	112	121
Magistrats	477	505	538	559	559
Personnel du corps des greffiers	425	449	482	493	541
Garde de sécurité pénitentiaire	1846	2030	2032	2 113	2 410
Dotations budgétaires (en millions)	1 321,60	16 809,3	20 150,8	27 150,2	31 275,2
Consommation budgétaire	1 480,3	15 987,2	19 916,4	24 080,1	21 181,0
<b>Activités des droits humains</b>					
Nombre de formations réalisées	68	44	45	34	57
Nombre de participants aux formations	10 018	1 461	2 645	2 120	2 027
Nombre de séances de sensibilisation				122	75
Nombre de participants aux séances de sensibilisation				16 010	8 274
Cas de violation et/ou d'atteinte de droit enregistrés par les services des droits humains			403	270	239
<b>Activités du civisme</b>					
Nombre de formations réalisées		5	15	21	16
Nombre de participants aux formations		280	649	959	773
Nombre de séances de sensibilisation				136	99
Nombre de participants aux séances de sensibilisation				22 996	20 103
<b>Droits civils et politiques</b>					
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie	807	637	911	972	921
Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique	1444	1194	1551	1 707	1 664
Nombre de provinces ne disposant pas de TGI	21	21	20	20	20
Temps moyen de traitement des affaires civiles	3 mois 9 jrs	2 mois 21 jrs	2 mois 7 jrs	2 mois	1 mois 21 jrs
Temps moyen de traitement des affaires commerciales	6 mois 24 jrs	7 mois 3 jrs	6 mois 27 jrs	6 mois 27 jrs	7 mois 02 jrs
Temps moyen de traitement des affaires social	1 an 7 mois	1 an 3 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois	1 an 2 mois
Temps moyen de traitement des affaires de FD	1 mois 23 jrs	1 mois 21 jrs	3 mois 6 jrs	2 mois 20 jrs	2 mois 02 jrs
Temps moyen de traitement des affaires de CD	10 mois 12 jrs	10 mois 12 jrs	12 mois 29 jrs	1 an 2 mois	12 mois 13 jrs
Temps moyen de traitement des affaires en instruction	3 ans 6 mois	4 ans	3 ans 8 mois	4 ans 2 mois	4 ans 2 mois
Ratio magistrats pour 100 000 habitants	2,4	2,4	2,5	2,6	2,5
Ratio Avocats pour 100 000 habitants	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Ratio huissiers pour 100 000 habitants	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
Ratio notaires pour 100 000 habitants	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Rayon moyen d'accès à un TGI	60,3	60,3	59,1	59,1	59,1
Victime de mariage forcé	755	785	336	710	939
Victime de mariage précoce	167	172	176	267	381
Nombre de radios fonctionnelles	150	150	151	163	164
Nombre de télévisions fonctionnelles	22	22	26	29	29
Nombre de presse écrite	51	41	41	68	68
Nombre de presse en ligne	18	28	36	36	36
<b>Droits économiques, sociaux et culturels</b>					
Taux brut d'admission au primaire (TBA)	97	98,8	100,1	102,6	104,8
Taux brut de scolarisation (TBS) au primaire	83	83,7	86,1	88,5	90,7
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	57,6	58,4	58,2	60,3	63,0
Taux brut d'admission (TBA) au post-primaire	41,7	49,6	44,6	41,8	49,9
Taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire	40,2	44,9	46,6	36,2	38,4
Taux d'achèvement au post-primaire (TACH)	24,3	26,4	29,2	35,4	40,6
Taux brut d'admission (TBA) au secondaire	9,1	12,1	17	15,2	16,5
Taux brut de scolarisation (TBS) au secondaire	12,8	13,2	15	16,2	17,6

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'achèvement au secondaire (TACH)	8,9	11,3	9,8	11,2	14,8
nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	469	468	513	554	-
Rayon d'action moyen théorique en km (y compris le privé) à un centre de santé	6,4	6,2	6,1	6	5,9
Proportion (%) de CSPPS remplissant les normes en personnel	89,8	94,3	93,2	91,0	84,8
Ratio habitants/médecin	20 864	15 518	15 836	14 404	12 000
Ratio habitants/pharmacien	82 398	71 514	80 997	83 898	84 703
Ratio habitants/infirmier d'Etat	4 809	4 243	4 108	3 619	3 281
Ratio habitants/infirmier (IB+IDE)	2 812	2 669	2 663	2 610	2 419
Ratio habitant/SFE-ME	10 253	7 743	7 378	5 874	5 510
PIB (réel) / habitant (x1000 FCFA)	234,6	236,5	243,6	251,1	
l'Indice de Développement Humain (IDH)	0,402	0,402	0,42	0,423	0,434
Taux de couverture des besoins alimentaires	122	-	-	-	-
Taux de couverture des besoins céréaliers	120	111,8	96,3	101,5	87,7
Taux d'accès à l'eau potable	76,3	78,4	-	-	-
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	64,1	65	65,3	66,2	67,3
<b>Droits de solidarité</b>					
Nombre de conflits communautaires enregistrés par le Ministère	1 253	862	1 066	1 379	-
<b>Droits catégoriels</b>					
Nombre d'orphelins et autres enfants vulnérables pris en charge	23 889	14 703	-	13 785	9 694
Nombre d'enfants victimes de violence répertoriés	5 627	6 226	3 982	7 330	8 637
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1
Taux d'occupation (en%) des établissements pénitentiaires au 31/12	170,7	188,6	186,2	190,3	189,6
Taux d'encadrement des détenus par GSP	5,2	5,4	5,3	5,6	4,8
<b>Situation du civisme</b>					
Taux de participation aux élections présidentielles		60	-	-	-
Taux de participation aux élections législatives		60,1	-	-	-

# Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution du personnel magistrat, greffier, GSP, des droits humains et autre personnel au 31 décembre .....	29
Tableau 2 : Personnel droits humains par sexe et par position au 31 décembre .....	29
Tableau 3 : Situation du personnel spécifique selon la tranche d'âge au 31 décembre 2018 .....	29
Tableau 4 : Allocations et consommations budgétaires du ministère (en millions de FCFA).....	31
Tableau 5 : Montants des allocations par thématique des appels à projets (en FCFA) en 2018. ....	31
Tableau 6 : Nombre de séances et de participants aux formations et sensibilisations sur les droits humains .....	35
Tableau 7 : Evolution du nombre de participants et de séances de sensibilisation sur le civisme.....	35
Tableau 8 : Nombre de lecteurs reçus et de personnes orientées par les centres du MJDHPC par région en 2018.....	35
Tableau 9 : Nombre de participants et de séances de formation sur le droit international humanitaire .....	35
Tableau 10 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains selon la catégorie de droits et le mode de saisine en 2018.....	37
Tableau 11 : Nombre de cas de violation et/ou d'atteinte selon le mode de saisine et par catégorie de droits .....	37
Tableau 12 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits humains enregistrés par les services du ministère selon la catégorie de droit au 31 décembre 2018 .....	37
Tableau 13 : Cas de violation et/ou d'atteinte aux droits et victimes par sexe selon la catégorie de droit en 2018 .....	37
Tableau 14 : Affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.....	41
Tableau 15 : Rayon moyen d'accès à un TGI et de la proportion de provinces ne disposant pas de TGI .....	43
Tableau 16 : Population et nombre de cabinets d'avocat, d'huissier et de notaire par région en 2018.....	43
Tableau 17 : Durée moyenne de traitement des affaires par matière .....	43
Tableau 18 : Nombre de demandeurs et de bénéficiaires du fonds d'assistance judiciaire .....	43
Tableau 19 : Evolution de l'effectif des cas de mariage forcé et de mariage précoce par région .....	45
Tableau 20 : Taux brut d'admission, de scolarisation et d'achèvement selon le niveau d'enseignement .....	49
Tableau 21 : Salles de classe au primaire .....	51
Tableau 22 : Salles de classe et classes sans enseignants par région au primaire en 2018 .....	51
Tableau 23 : Proportions (%) d'élèves selon la distance moyenne parcourue. ....	51
Tableau 24 : Etablissements par statut selon le niveau d'enseignement .....	51
Tableau 25 : Evolution du nombre d'infrastructures disponibles par type de structure sanitaire. ....	53
Tableau 26 : Personnel de santé et ratio habitants par personnel de santé.....	53
Tableau 27 : Indicateurs de pauvreté (monétaire) en 2014 selon le milieu de résidence et le sexe (en %). ....	55
Tableau 28 : Evolution de l'Indice de développement humain.....	55
Tableau 29 : Répartition des ménages selon le milieu et la zone de résidence .....	55
Tableau 30 : Répartition (en %) des logements selon le statut d'occupation par milieu de résidence. ....	55
Tableau 31 : Taux de couverture (en%) des besoins alimentaires et céréaliers par région. ....	57
Tableau 32 : Taux d'accès (en %) à l'eau potable et à l'assainissement familial selon le milieu de résidence et par région.....	59
Tableau 33 : Répartition des ménages (%) selon le lieu d'aisance par milieu de résidence et région en 2015.....	59
Tableau 34 : Qualité de l'eau en milieu urbain (en %) .....	59
Tableau 35 : Ratio aux concours de la fonction Publique .....	65
Tableau 36 : Variation du nombre d'élèves dans les écoles de formation professionnelle publiques selon le sexe .....	65
Tableau 37 : Evolution des cas de maladies liées à la qualité de l'air.....	67
Tableau 38 : Nombre de cas de maladies d'origine hydrique.....	67
Tableau 39 : Variation des cas de maladies d'origine hydrique.....	67
Tableau 40 : Production de déchets industriels (SONABEL uniquement).....	67
Tableau 41 : Evolution des indicateurs de reboisement.....	67
Tableau 42 : Nombre de conflits communautaires enregistrés par région. ....	69
Tableau 43 : Evolution de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence .....	71
Tableau 44 : Variations du nombre d'enfants en conflit avec la loi et de celui des mineurs en danger.....	71
Tableau 45 : Répartition de l'ensemble des usagers enfants des services sociaux par type de cas en 2018.....	71
Tableau 46 : Evolution de l'effectif des usagers des services enfance selon le type de cas. ....	71
Tableau 47 : Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié dans les formations sanitaires. ....	73
Tableau 48 : Cas de violences conjugales déclarées par région selon le sexe.....	73
Tableau 49 : Répartition des effectifs par poste nominatif selon le sexe.....	75
Tableau 50 : Taux d'occupation des EP et évolution du ratio détenus par GSP au 31 décembre.....	77
Tableau 51 : Etat de quelques indicateurs du civisme.....	81
Tableau 52 : Participation aux élections en 2015. ....	81

# Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition du personnel des droits humains par sexe au 31 décembre 2018 .....	29
Graphique 2 : Répartition du personnel des droits humains selon l'ancienneté au 31 décembre 2018 .....	29
Graphique 3 : Situation des crédits délégués des DRDHPC en 2018.....	31
Graphique 4 : Allocations et consommations budgétaires des structures des droits humains et du civisme selon la provenance. .....	31
Graphique 5 : Evolution du nombre de personnes orientées par les centres d'écoute du MJDHPC .....	35
Graphique 6 : Evolution du nombre de personnes formées sur le DIH .....	35
Graphique 7 : Cas de violations et/ou d'atteintes aux droits humains enregistrés par le ministère selon la catégorie.....	37
Graphique 8 : Nombre de victimes enregistrées selon le sexe par structure du ministère .....	37
Graphique 9 : Evolution des affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie .....	41
Graphique 10 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles des TGI relatives à l'atteinte au droit à la vie.....	41
Graphique 11 : Evolution du nombre d'affaires nouvelles enregistrées dans les TGI relatives à l'atteinte à l'intégrité physique... 41	41
Graphique 12 : Affaires nouvelles, décisions rendues, décisions rédigées en 2018 selon la matière.....	43
Graphique 13 : Evolution des ratio magistrats, avocats, huissiers, notaires pour 100 000 habitants.....	43
Graphique 14 : Victimes de mariage forcé selon le sexe .....	45
Graphique 15 : Victimes de mariage précoce selon le sexe.....	45
Graphique 16 : Evolution du nombre de victimes de mariage forcé et de mariage précoce.....	45
Graphique 17 : Evolution du nombre de radios du Burkina Faso par catégorie.....	47
Graphique 18 : Evolution du nombre de télévisions fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie .....	47
Graphique 19 : Répartition de radios selon la catégorie en 2018 .....	47
Graphique 20 : Répartition des télévisions fonctionnelles selon la catégorie en 2018.....	47
Graphique 21 : Nombre de médias de presse écrite et en ligne selon la périodicité de publication .....	47
Graphique 22 : Indice de la liberté de la presse .....	47
Graphique 23 : Evolution du TBA, TBS et TAP du primaire.....	49
Graphique 24 : Evolution du TBA, TBS et TACH du post-primaire.....	49
Graphique 25 : Evolution du TBA, TBS et TACH du secondaire .....	49
Graphique 26 : Evolution de l'effectif des élèves du supérieur selon le statut.....	49
Graphique 27 : Evolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants.....	49
Graphique 28 : Evolution des ratios habitants par médecin et pharmacien.....	53
Graphique 29 : Evolution des ratios Habitants par Infirmier et SFE-ME.....	53
Graphique 30 : Proportion (%) de CSPS remplissant la norme en personnel.....	53
Graphique 31 : Espérance de vie à la naissance selon le milieu de résidence .....	55
Graphique 32 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe.....	55
Graphique 33 : Evolution du taux de couverture des besoins alimentaires et céréaliers (en %) .....	57
Graphique 34 : Taux d'emploi (%) de la population par région en 2015 .....	61
Graphique 35 : Evolution du taux de chômage (par région en 2015).....	61
Graphique 36 : Evolution du taux de chômage (sens BIT) selon le milieu de résidence (en %).....	61
Graphique 37 : Evolution du nombre de travailleurs immatriculés à la CNSS.....	63
Graphique 38 : Nombre d'employeurs déclarés à la CNSS selon le type d'employeur.....	63
Graphique 39 : Pourcentage de retraités inscrits à la CARFO selon la tranche d'âge en 2018.....	63
Graphique 40 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31/12 .....	65
Graphique 41 : Nombre d'élèves dans les écoles de formation professionnelle publiques .....	65
Graphique 42 : Agents recrutés sur sélection de dossier.....	65
Graphique 43 : Evolution du nombre de conflits communautaires.....	69
Graphique 44 : Nombre de conflits communautaires enregistrés par région en 2017 .....	69
Graphique 45 : Mineurs en conflit avec la loi et en danger enregistrés par les juges des enfants.....	71
Graphique 46 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés.....	73
Graphique 47 : Nombre de cas de violences conjugales déclarés par sexe .....	73
Graphique 48 : Nominations aux fonctions individuelles en conseil de ministres selon le sexe .....	75
Graphique 49 : Répartition des députés selon le mandat électif par sexe.....	75
Graphique 50 : Evolution des effectifs des maires selon le sexe.....	75
Graphique 51 : Evolution des effectifs des conseillers municipaux selon le sexe.....	75
Graphique 52 : Evolution du taux d'occupation des EP au Burkina Faso.....	77
Graphique 53 : Evolution du ration détenus par GSP au Burkina Faso .....	77
Graphique 54 : Participation aux élections en 2015.....	81
Graphique 55 : Taux de participation en 2015.....	81